

LES FANTÔMES DES PROFONDEURS

UN LONG MÉTRAGE DOCUMENTAIRE DE
ANNICK GHIJZELINGS



DOSSIER DE DEMANDE DE
COFINANCEMENT EN PRODUCTION

DGD

DÉPÔT DU 15 FEVRIER 2023

TABLE DES MATIÈRES

p.3	Lettre d'accompagnement
p.5	Fiche administrative
p.7	Fiche technique
p.21	Description détaillée du projet
p.80	Note d'intention signée par l'auteur
p.88	Budget récapitulatif
p.90	Budget détaillé
p.95	Plan de financement
p.97	Preuves de financement
p.147	Garanties de diffusion
p.155	Statut au moniteur belge
p.159	Listes des membres du conseils d'administration
p.161	Bilan comptable
p.174	Déclaration sur l'honneur
p.176	Lettre de la banque
p.178	Curriculum vitae
p.185	Références de productions audiovisuelles
p.187	Document unique de marché européen

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

A partir de la Martinique, et en questionnant de façon tout à fait singulière et originale la notion de créolisation, ce nouveau projet de film d'Annick Ghijzelings nous permet de poser un regard différent et novateur sur ce qui constitue notre identité.

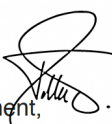
Le précédent film de la réalisatrice ***Ma'ohi Nui, au cœur de l'océan mon pays***, a été sélectionné à la Berlinale en 2018 (section NATIV.e) avant qu'il ne poursuive un parcours remarquable en festivals (TIDF à Taïwan, Barent en Russie, KFF en Pologne, VFF à Malte, Parnü en Estonie, MODIF à Macao, Dokufest au Kosovo, Cinemigrante en Argentine, Anuu-ru Aboro en Nouvelle Calédonie, HIFF de Hawaï, Dreamspeakers au Canada, Mostra Ecofalante au Brésil...). Il continue d'être projeté à travers le monde. Le nombre de ces projections et l'émotion des différents publics m'enthousiasment pour accompagner cette réalisatrice belge qui affirme son talent singulier et sa sensibilité rare de film en film.

Annick s'intéresse aux pays d'Outre-mer depuis plus longtemps encore comme en atteste son film ***27 fois le temps*** réalisé en Polynésie en 2016 (et sélectionné dans de nombreux festivals dont Jihlava IDFF, Mannheim-Heidelberg, Dokfest Munich, Signes de nuit Paris & Lisbonne, Taïwan Chiayi Art Doc...). Ce film abordait la perception du temps sous d'autres latitudes.

Pour embrasser toute la complexité des thématiques qu'elle travaille, Annick n'a pas peur de s'immerger des mois durant dans ces contrées lointaines, avec une démarche similaire à celle d'une anthropologue qui l'amène à vivre de façon très proche des gens, et dans un mode de vie parfois frugal. Au fil de ses films, elle a creusé son sillon d'auteure de documentaires de création qui s'empare de métaphores, de poésie, d'images suggérées qui se superposent ou se mélangent pour créer sa propre grammaire, sa propre expression cinématographique.

Grâce au soutien de la Commission du film de la fédération Wallonie-Bruxelles, la RTBF, des investisseurs tax shelter, le CNC en France, la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage, TV5 Monde et la région de Martinique, Annick a pu partir pour une période de tournage en Martinique. Elle va pouvoir filmer ses personnages, des lieux inspirants et des situations originales pour mettre en forme une proposition de film ambitieuse.

La reconnaissance de son précédent film nous fait espérer que ***Les fantômes des profondeurs*** trouvera son chemin et sa reconnaissance dans les grands festivals mais viendra aussi enrichir en Martinique, en Belgique et partout dans le monde le questionnement identitaire que chacun.e de nous ressent plus ou moins fortement aujourd'hui.


Cordialement,
Samuel Feller
Producteur

FICHE ADMINISTRATIVE

FICHE ADMINISTRATIVE

Obligatoire et à remplir pour chaque catégorie.

Pour la fiche technique, remplissez l'annexe correspondant à la catégorie.

Projet

Titre du projet	Les fantômes des profondeurs
-----------------	------------------------------

Catégorie

Entourez la catégorie correspondante : : CAT 1 - Œuvre de fiction ou d'animation CAT 2 – Documentaire CAT 3 - Programme TV CAT 4 - Événement TV CAT 5 - Promotion d'un film en vue d'une large distribution/diffusion CAT 6 - Jeu vidéo & serious game CAT 7 - Média numérique
Première diffusion/projection prévue à la date provisoire du 15 février 2024 (nous visons une sélection de ce documentaire au festival du film de Berlin 2024).

Budget

Budget global du projet	427.746,10€
Financement total demandé à la DGD (hors TVA et bonus inclus)	35.000€

Coordonnées¹

Nom du Studio / Maison de production	Magellan Films
Forme juridique	SRL
Nom du représentant légal ¹	Samuel Feller
Adresse du siège social	31, Avenue Félix Marchal – 1030 Bruxelles

Personne de contact	Samuel Feller
Téléphone fixe + numéro GSM pers. de contact	+32 494 13 02 43
Mail de la personne de contact	samuel@magellafilms.be

Numéro de compte du projet	BE76 3631 1360 2295
----------------------------	---------------------

¹ Pour tout courrier ou communication officielle.

FICHE TECHNIQUE

FICHE TECHNIQUE CATEGORIE 1 et 2 (fiction ou documentaire)

Pour compléter cette fiche veuillez prendre connaissance des modalités et critères détaillés dans le cahier des charges , particulièrement dans la Partie1. B.1 et B.2

PROJET

Nom de la maison de production	Magellan Films
Titre du projet	Les fantômes des profondeurs
Nom du réalisateur	Annick Ghijzelings
Longueur	80 min

Langue originale	Français & Créole		
Sous-titrage	oui	non	
Sous-titrage en	néerlandais X	français X	Autre : anglais X
Personne de contact	Samuel Feller		

ASPECTS TECHNIQUES

PLAN PAR ÉTAPES

Divisez votre projet en minimum 3 et maximum 6 périodes pertinentes
(p.ex. durée des prises de vues, préproduction (écriture, repérages), production, postproduction, montage image et son, copie 0, ...)

La dernière étape doit préciser le moment de la diffusion ainsi que la date d'introduction des pièces justificatives.

ÉTAPE	de	à	nombre de semaines
1 Préparation	Février 2023	Février 2023	4
2 Tournage	Février 2023	Avril 2023	8
3 Montage image	Mai 2023	Octobre 2023	24
4 Montage son	Octobre 2023	Novembre 2023	8
5 Finition	Novembre 2023	Décembre 2023	8
6 Date d'introduction limite pièces justificatives	Février 2024 (festival de Berlin)	Mai 2025	60

Pour les catégories 1 et 2, il est possible de demander le paiement d'une première tranche (30%) à la réception d'un support physique avec des rushes (min 70% des images finales) pré-montés qui démontrent la bonne avancée du film et un bref rapport narratif de l'état d'avancement du film.

Si vous comptez demander cette première tranche, à quand estimez-vous la demande ?

Août 2023

CONTENU NARRATIF

SCÉNARIO* (le scénario le plus complet doit être joint au dossier)

SYNOPSIS (10 lignes maximum) :

Il arrive que les fantômes parlent. Si on tend l'oreille entre l'Atlantique et la Méditerranée, il se peut qu'ils aient des choses à nous dire, sur nous, sur notre présent, sur le monde que nous avons créé et sur les barbaries que nous répétons. Il se peut même aussi qu'ils nous montrent le chemin d'une humanité plus lumineuse.

Un film qui, à partir de la Martinique, interroge nos identités - d'humains, de citoyens - dans un monde globalisé et infiniment relié.

THEMES

Thème principal : Identité et Migrations

Thème(s) secondaire(s) : Colonialisme, Esclavage, Spiritualité

Expliquer :

A partir de la Martinique, et en questionnant de façon tout à fait singulière et originale la notion de créolisation, ce nouveau projet de film d'Annick Ghijzelings nous permet de poser un regard différent et novateur sur ce qui constitue notre identité.

MESSAGE

Quel message le projet véhicule-t-il? :
--

Comment penser nos identités - d'humain, de citoyen - aujourd'hui, en plein 21ème siècle, dans un monde où, plus que jamais, les cultures et les peuples sont brassés par les déplacements, les migrations, les guerres et les connexions numériques globalisées ?

Dans le dispositif filmique, l'intention est que chacun des personnages du film (le slameur, la guérisseuse, le danseur-guerrier, ...) soit l'expression de quelque chose de plus grand que lui-même. L'idée n'est pas de les suivre pour donner à voir leur quotidien ; ce qui importe c'est qu'à travers certains moments de leur vie, et dans la rencontre avec la parole du conteur, ils s'inscrivent dans un destin plus vaste et, qu'ensemble, ils composent un tableau qui vienne interroger notre manière d'être au monde.

PAYS MIS EN SCENE

Lieux de tournage : Martinique

Lieu de fiction : N.A.

--

LIEN AVEC L'EDUCATION A LA CITOYENNETÉ MONDIALE ET IMPACT ATTENDU SUR LE PUBLIC CIBLE

Expliquer :

Annick Ghijzelings continue son travail en rapport avec les populations vivant en Polynésie française. Malgré le fait qu'ils soient reliés à la France, le mode de vie et de pensée de ces gens restent inconnu pour de nombreuses personnes.

Le but de ce projet n'est pas d'être une simple carte postale qui inviterait à découvrir des îles aux paysages paradisiaques mais de pouvoir explorer en profondeur l'identité des habitants des territoires d'outre-mer et plus particulièrement les créoles.

En cela, le film rejoint les réflexions actuelles autour de la notion d'identité et notamment celle en relation avec les tribus autochtones dont l'héritage a été perdue suite à des colonisations. La réalisatrice nous invite donc à continuer d'explorer ces cultures et identités.

Par ailleurs, l'époque actuelle nous démontre que le racisme continue de sévir et pour contrecarrer cela, l'ouverture est indispensable pour continuer à vivre de manière pacifique et tolérante. Le processus de créolisation pourrait être un modèle ou en tout cas un exemple à comprendre pour s'en inspirer plus largement dans le monde.

Dans le dispositif filmique, l'intention est que chacun des personnages soit l'expression de quelque chose de plus grand que lui-même. L'idée n'est pas de les suivre pour donner à voir leur quotidien ; ce qui importe c'est qu'à travers certains moments de leur vie, et dans la rencontre avec la parole du conteur, ils s'inscrivent dans un destin plus vaste et, qu'ensemble, ils composent un tableau qui vienne interroger notre manière d'être au monde.

GENRE

Réflexion sur la prise en compte de la dimension genre dans le traitement et la démarche artistique du projet :
--

La réalisatrice nous présente ici le portrait de plusieurs personnages porteurs de la créolisation dont Lily, la guérisseuse (quimboiseuse) qui revient bon nombre de fois à travers le film. Son histoire singulière, forte et empreinte d'un grand pouvoir magique et spirituel y est développée ainsi que celle de Jada, autre femme qui sera présente dans ce documentaire.

Les hommes qui seront présent dans le film n'ont aucun propos déplacés ni stigmatisant. Les traditions créoles Martiniquaises illustrées dans ce film sont la bienveillance, le respect de l'autre et de l'environnement, la solidarité, l'échange, l'humilité, la simplicité et la volonté de se dépasser.

L'équipe du film guidé par une femme réalisatrice d'expérience se veut le plus égalitaire possible, respectueuse de la communauté martiniquaise (à part la réalisatrice et le chef opérateur, toute l'équipe de tournage est originaire de Martinique).

ETHIQUE

Réflexion sur la prise en compte de la dimension diversité et de la représentation des personnes du Sud dans le traitement et la démarche artistique du projet :

Annick Ghijzelings se rend désormais depuis plus de 4 ans en Martinique. Elle connaît bien le pays et s'y est fait des contacts et relations sincères. Ce film va raconter les débuts de l'esclavage et toutes les atrocités commises. La Martinique étant la terre du métissage, ce documentaire met en avant chaque nationalité et/ou culture qui a influencé ce mélange appelé créolisation. Que ce soit les Amérindiens, Européens, Africains, Chinois, Indiens et Syro-libanais, chacun aura sa représentation dans ce récit car par strates, ils font partie intégrante de ce mélange d'identité qu'est la créolisation.

Les chocs de ces cultures hétérogènes et leurs interférences ont fracturé les anciens carcans communautaires pour donner naissance à une identité évolutive et changeante qui englobe chacune des appartenances sans qu'aucune d'elles ne soit diluée ou perdue ; c'est ce qu'Édouard Glissant (romancier, poète et philosophe français) a appelé « le processus de créolisation ». Aujourd'hui c'est un concept dont on s'inspire de par le monde pour sortir de blocages identitaires importants.

Le film retracera l'enfer coloniale qui s'est imposé aux Martiniquais et les conséquences qui en ont découlé tels que les deux millions d'esclaves qui n'ont jamais réussi à traverser l'Atlantique, qui se sont noyés et que l'on a jamais retrouvés, ni identifiés (d'où le titre du film, « Les fantômes des profondeurs »). Un lien avec les 40 000 migrants morts en mer Méditerranée entre 1993 et 2020 sera esquissé pour démontrer une répétition d'atrocités due à un blocage et une fermeture due à la notion d'identité dite « racine » (inamovible, ancrée dans un passé, fermée) si on la compare à l'identité « rhizome » (mouvante, ouverte, en mutation constante) propre à celle d'inspiration créole. Le film énoncera également l'autre grande fermeture entre le Mexique et les États-Unis.

Ce film se propose de questionner la notion d'identité et de revoir de manière créative et constructive la question des migrations.

AUDIENCE et DIFFUSION (IMPACT)

PUBLIC VISÉ

Quel est le type de public cible? :

- Le public intéressé par le cinéma documentaire de création
- Le public intéressé par d'autres cultures
- Le public intéressé par la politique internationale et les droits humains
- Les associations, ONG ou groupe militant traitant les thématiques reprises dans le film.
- Les personnes s'intéressant aux vestiges/conséquences de l'ère coloniale
- Les personnes qui suivent le travail de Iota Production
- Les amateurs du travail d'Annick Ghijzelings

Pour le bonus optionnel

Est-ce que les enfants (6-12) sont un public cible prioritaire ? - ~~OUI~~ / **NON** (Si oui, expliquer) :

Les enfants de 6 à 12 ans ne sont pas prioritaires. En revanche, nous organiserons des séances scolaires à destinations des élèves à partir de 14 ans, ainsi qu'à destination d'un public universitaire. Ces séances permettront de sensibiliser le public à l'histoire coloniale, l'identité de la Martinique ainsi que sa culture et ses traditions.

STRATEGIE DE DISTRIBUTION /DIFFUSION

Expliquer :

Projections en festival :

Ce film devrait intéresser des festivals de catégorie A comme Berlin. Au vu des parcours en festival des précédents films de la réalisatrice (« Ma'Ohi Nui, au cœur de l'océan mon pays » fut présenté en première mondiale à la Berlinale 2018), nous pensons que celui-ci devrait également attirer l'attention des programmeurs.

Nous visons par ailleurs avec ce film les festivals de Nyons, Marseille, TIDF à Taïwan, Barent en Russie, KFF en Pologne, VFF à Malte, Parnü en Estonie, MODIF à Macao, Dokufest au Kosovo, Cinemigrante en Argentine, Anuu-ru Aboro en Nouvelle Calédonie, HIFF de Hawaï, Dreamspeakers au Canada, Mostra Ecofalante au Brésil, ...

Les inscriptions en festival pourront se faire, avec le concours du Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles (CBA) qui s'est déjà occupé avec succès de la diffusion des autres films de la réalisatrice.

Sortie en salles

C'est Iota Distribution qui distribuera ce film. Ils ont distribué le long métrage documentaire « le Thé ou l'Electricité » de Jérôme le Maire ou le documentaire « Le chant de la fleur » de Jacques Dochamp qui ont été positivement accueilli par les exploitants et par le public. Depuis, plusieurs films, dont le long métrage « La forêt de mon père » de Véro Cratzborn, ont été distribués dans tout le réseau d'art et essais en Wallonie et à Bruxelles (Mons, Liège, Namur, Charleroi, Louvain-La-Neuve, Bruxelles). Le précédent documentaire d'Annick Ghijzelings, « Ma'Ohi Nui, au cœur de l'océan mon pays », fit d'ailleurs une sortie salles au cinéma Flagey à Bruxelles durant plusieurs semaines.

Nous organiserons aussi des projections dans les centres culturels et des projections accompagnées de débats.

Nous aimerions que le film puisse également être vu en Martinique dans les centres culturels. La réalisatrice étant sur place, elle va proposer ce film aux directeurs et programmeurs.

Télévisions :

Ce film est coproduit par la RTBF, ainsi que par TV5 Monde. Il a également été proposé à ARTE GEIE qui prend actuellement connaissance du projet. France Télévisions s'est également montré pré-intéressée pour un pré-achat du documentaire mais aimerait tout d'abord pouvoir le visionner.

VOD et Streaming :

Le film sera disponible en VOD via SOONER, et nous ferons une recherche pour le rendre disponible sur d'autres plateformes (nationales et internationales comme TENK). Le film sera également repris sur le catalogue AUVIO de la RTBF après chaque diffusion en clair.

CANAL DE DIFFUSION

cinéma X	télévision X	festivals X	internet X
-----------------	---------------------	--------------------	-------------------

Autre (spécifier) :

- Secteur associatif
- Secteur scolaire

Avec quel(les) société(s) de distribution / lieu de projection / chaîne de télévision / (intermédiaire Internet) êtes- vous en négociation ? (spécifier) :

- Nous avons une confirmation de coproduction avec les chaînes télévisées RTBF et TV5 Monde. Vous trouverez leurs lettres jointes au dossier. ARTE GEIE prend également connaissance du projet et France Télévisions s'est montrée intéressée par un pré-achat.

- C'est IOTA DISTRIBUTION qui s'occupera de la distribution en Belgique. Cela permettra de contacter les salles de cinéma Art et Essai en Belgique telles que le Quai 10, les Grignoux, le Cinéma Palace, Ciné Versailles, ...

- Le documentaire sera proposé à SOONER (Univers Ciné Belgique), Nous sommes persuadés que ce documentaire les intéresseront. Le film sera disponible également sur le site de Magellan Films.

Indice d'audience / estimation (décrire le mode de calcul utilisé) :

- Pour les sorties salle en Belgique on compte généralement, pour un documentaire d'auteur entre 2.000 / 4.000 spectateurs.
- L'audience moyenne d'un documentaire sur la RTBF est de 15.000 à 45.000 spectateurs.
- Il est difficile de connaître les chiffres de fréquentation des plateformes VOD, mais les échos récents autour de SOONER sont très positifs. De plus, le système de vidéo à la demande est un complément adéquat à la sortie en salles : elle permet de poursuivre l'exploitation d'un film au profit de publics qui n'ont pas pu accéder aux salles au moment de la sortie du film ou que le cinéma parvient à atteindre plus difficilement. Cet engouement pour les plateformes de streaming s'est d'ailleurs consolidé durant le confinement avec en moyenne 10% d'abonnés en plus.
- Aussi, les festivals aujourd'hui sont également considérés comme une sortie salle, et le film a un fort potentiel en festivals (nous comptons toucher les grands festivals dits de catégorie A comme Berlin, Cinéma du Réel à Paris, Vision du Réel en Suisse ou IDFA à Amsterdam en Hollande).

Votre projet comprend-il des éléments de diverses catégories (projets combinés ou multimédias) ? Si oui, spécifier :

/

--

Stratégie de communication visant à annoncer le documentaire/fiction au public :

- En plus de l'exploitation classique au cinéma et à la télévision, la promotion du documentaire se fera sur les réseaux sociaux. Il en est de même pour tous les partenaires qui se sont engagés sur le film. Ce sont donc les connexions entre les différents réseaux sociaux qui permettront au film de bénéficier d'une promotion en ligne.
- Une affiche, un site internet, une bande-annonce, des photos extraites du film et une page facebook seront créés en amont pour sensibiliser le public à la thématique et ce, dans une stratégie de diffusion. Ces outils permettront également de relayer quotidiennement toutes les informations concernant la circulation du film. Le réseau social principal utilisé sera Facebook au vue de l'âge de leurs consommateurs (notre cœur de cible) et de la stratégie adoptée pour les toucher.
- Par ailleurs si le film est sélectionné en festival, ces derniers communiqueront autour du film et lui donneront ainsi un éclairage supplémentaire. Pour ce film, nous espérons une sélection à Berlin étant donné que son film précédent (Ma'Ohi Nui, au cœur de l'océan mon pays a fait partie de leur section NATIVE en 2018)
- Nous bénéficieront d'une promotion sur la RTBF (via Auvio) et TV5 Monde de par notre collaboration avec ces derniers. Cela nous permettra d'être disponible sur leur catalogue et d'obtenir une promotion sur leur canal.
- Pour la promotion et la diffusion du film, nous éditerons un dossier de presse qui nous permettra d'inviter journalistes et programmeurs à visionner le film.

Pour les bonus-optionnel :

Développerez-vous une stratégie de promotion et de diffusion spécifique? - **OUI / NON** (Si oui, expliquer) :

Nous préparerons de la communication axée sur les réseaux sociaux en collaboration avec Olivier Biron de Social Beez, mais aussi une campagne de notoriété pour le film à l'international avec Alpha Panda (<https://www.alphapanda.com>).

Nous pourrions également nous permettre d'inscrire plus largement le film en festivals en ayant les fonds nécessaires afin d'en payer les frais d'inscription. Enfin, nous organiserons des avant-premières événementielles, comme pour chacun de nos films, accompagnées de débats (avec le soutien d'associations), dans tous les cinémas d'art et essai de la Belgique.

Budget prévu : 12.000€

Pour les bonus-optionnel :

Mise à disposition numérique pour le secteur éducatif après son exploitation commerciale ? - **OUI / NON** (Si oui, expliquer) :

Nous nous engageons à rendre le documentaire de Annick Ghijzelings disponible sur le site www.laplateforme.be permettant ainsi un accès gratuit aux enseignants. De plus, si la plateforme ne leur est pas accessible, nous offrirons gratuitement un lien gratuit vers le film sur simple demande.

Budget prévu : 0 € (étant donné que cela est totalement gratuit)

GARANTIES/PROMESSES FORMELLES

Préachat /coproduction avec TV : oui/non
Préciser : Une coproduction est prévue avec la RTBF (télévision belge francophone) ainsi qu'avec TV5Monde. Ces deux coproducteurs diffuseront le documentaire sur leur chaîne respective (voir preuves de diffusion jointes au dossier).
Accord avec un distributeur : oui/non .
Préciser : IOTA DISTRIBUTION s'occupera de distribuer le film au Benelux.

QUALITE VISUELLE et FORMELLE

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Commentaire sur les caractéristiques techniques (16 mm, DVCam, CD-Rom, site Web, autre...) :
Support de tournage : HD Couleur Son : Version cinéma en Dolby 5.1 / Version TV en Stéréo

INTENTION DES SCENARISTES/REALISATEURS SUR LA QUALITÉ ESTHÉTIQUE DE L' ŒUVRE

Expliquer :
UN RÉCIT EN VOIX OFF Si la réalisatrice a choisi de travailler avec le slameur martiniquais Christophe Rangoly, c'est parce que cette forme de « poésie parlée » donne à la parole un rythme, une cadence, un martèlement qui rappelle le rythme du tambour qui a été si important dans l'émergence des résistances sur les plantations esclavagistes et qui, aujourd'hui encore, est partout présent dans la société martiniquaise. C'est donc dans le souffle du slam que sera composé le texte de la voix off du film, dont la structure sera inspirée par l'esprit du conte créole. Le conte créole est un « savoir-raconter » qui n'a pas peur de l'entassement et de l'accumulation. Sa structure va à l'encontre de la linéarité du récit occidental. Le conteur créole, nous dit Édouard Glissant, prend une histoire, l'abandonne, en commence une autre, revient à la première, débouche sur une troisième, et toutes ces histoires s'imbriquent les unes dans les autres. Ce qui intéresse la réalisatrice dans le conte, c'est tout autant sa forme libre et éclatée que ce que permet son contenu qui entremêle sans distinction les vivants et les morts. En s'inspirant de cet esprit, elle va pouvoir ouvrir dans le film un espace-temps paradoxal où il ne semblera pas étrange que s'y côtoient les noyés d'hier et les noyés d'aujourd'hui ou les nègres-marrons d'hier et les résistants d'aujourd'hui. FILMER LES PERSONNAGES Comme expliqué plus haut, c'est la complicité des rencontres et des liens tissés qui a amené à la perception que a la réalisatrice aujourd'hui de chacun des personnages. Il était important pour elle de trouver une manière de les filmer qui reflète ce qu'ils sont intérieurement mais aussi ce qu'ils portent dans le film. Avec le chef opérateur Gaspard Pauwels qui l'a accompagnée durant une partie des repérages, nous avons cherché comment les filmer, chacun, de façon à rendre visible ce que l'on ressent

lorsqu'on est en leur présence. Par exemple, pour révéler Lily dans toutes les dimensions de son personnage de quimboiseuse, il nous faut donner à sentir cette aura de mystère et de magie qui vibre autour d'elle et qui nous émeut. À eux alors, techniquement, de travailler l'image pour dévoiler, dans le réel filmé, cette part d'invisibilité que Lily vient y déplier. Il leur faudra d'une certaine façon « ajouter » au réel visible ; et c'est ce qui sera fait , comme par exemple, en graissant la vitre de l'objectif, procédé qui diffuse la lumière de façon chaotique, vient ajouter de la brillance, du flou, et donne à ce qui est filmé une qualité de merveilleux.

Pour filmer le combattant, c'est une caméra dansante, mouvante, accompagnante qui a été choisie, et le chef opérateur se placera alors en adversaire dans un face à face avec Renaud. De même pour Djo, Jude, Jacques et Jana, ou encore le volcan, chacun sera filmé de la façon la plus proche de ce qu'ils sont, parfois de façon plus concrète, parfois de façon plus poétique.

Et plus globalement, il s'agit aussi de trouver un équilibre entre eux, de faire en sorte qu'ils « dialoguent » cinématographiquement parlant. D'une certaine façon, ils seront comme des petits îlots reliés entre eux par une matière flottante et océanique pour former un vaste archipel.

RENDRE VISIBLE L'ENGLOUTISSEMENT

Comment, à l'image, raconter les milliers, les millions, les dizaines de millions de noyés d'hier et d'aujourd'hui ? Pour rendre compte de cet inimaginable engloutissement des corps, la mer fera l'objet d'un travail visuel particulier décliné à travers plusieurs dispositifs que nous avons expérimentés avec le chef opérateur.

Pour tenter de donner à voir la mer tant dans sa dimension de menace que de linceul, des essais avec UN DRONE ont été faits en le détournant de l'imagerie habituelle à laquelle cet outil donne lieu ; l'expérience s'est avérée étonnante pour rendre compte de l'allure à la fois hypnotique et inquiétante de l'océan.

Pour faire ressentir la présence de ces fantômes qui donnent leur titre au film, certaines séquences seront composées à partir d'IMAGES SOUS-MARINES.

La réalisatrice a également choisi de travailler le flou, de créer des FIGURES SPECTRALES en utilisant des objectifs longue focale pour troubler la vision, installer la confusion dans le réel et le transformer en mirage : lignes d'horizon troubles ; silhouettes qui s'avancent, se déforment, vacillent ; barques qui se déplacent, s'allongent et se confondent avec l'étincelante blancheur des vagues.

Et enfin, pour accueillir les mots du marin-sauveteur Édouard Courcelle, la réalisatrice a fait une recherche d'éléments visuels qui seront autant de métaphores maritimes à exploiter pour faire ressentir l'effacement tragique des vies.

On pourrait sans doute dire de ce film qu'il est un film « hanté » puisqu'il tente de faire ressentir la présence de fantômes mais c'est aussi une façon d'ouvrir à la culture martiniquaise dans laquelle vivants et morts cohabitent. La réalisatrice veut rester fidèle à cette façon de voir le monde, qui n'est pas de l'ordre du merveilleux ni du réalisme magique. Il n'y a pas de magie dans cette vision car c'est bien de réel dont il s'agit, il nous faut simplement entrer dans ce monde-là. C'est le voyage que le film proposera au spectateur.

EXPÉRIENCE

Expérience audiovisuelle du réalisateur et du porteur de projet :

Après des études de sciences et de philosophie, Annick Ghijzelings publie plusieurs essais et récits. En 2003, elle réalise LE JARDIN, une adaptation de l'un de ses livres, et depuis se consacre au cinéma. Son travail l'emmène de l'Afrique à l'Amérique latine et à l'Océanie où elle réalise, entre autres, TERRE TERRA TERRAE en 2008, THE VERY MINUTE en 2010, 27 FOIS LE TEMPS en 2016 et MA'OHUI NUI, AU COEUR DE L'OCEAN MON PAYS en 2018. Son nouveau film LES FANTÔMES DES PROFONDEURS, qui navigue entre la Méditerranée et l'Atlantique, tisse une réflexion autour de notre conception de l'identité racine qui gouverne notre vision occidentale et l'identité rhizome représentée par la créolisation adaptable et déjà à l'œuvre partout dans notre monde globalisé.

A la fois politiques et poétiques, ses films transgressent les frontières de genre (documentaire/fiction) pour proposer, à travers une écriture hybride, un déplacement du regard et de la pensée qui révèle des dimensions du réel qui, sans cela, seraient demeurées invisibles.

- Ma'ohi nui, au cœur de l'océan de mon pays (2018)
- 27 fois le temps (2016)
- The very minute, unfinished (2010)
- Avant de partir (2009)
- Terre terra terrea (2008)
- Nous trois (2008)
- Matin calme (2004)
- Le jardin (2003)

Avez-vous déjà réalisé des projets dans le passé concernant la problématique du développement, des relations Nord/Sud et de la coopération au développement ? Spécifier :

Magellan Films coproduit le documentaire NOOR de Jérôme le Maire, dont la production débute cette année. Ce film propose de s'interroger sur la transition énergétique et son influence sur un écosystème fragile et précieux à travers la construction de la plus grande centrale solaire au monde dans un désert au sud du Maroc. Ce projet a été soutenu par la DGD en 2021.

Magellan Films coproduit, avec Timescapes, THIS IS MY MOMENT de Lieven Corthouts et a coproduit ALL-IN de Volkan Üce et THE INVISIBLE CITY: KAKUMA de Lieven Corthouts. Ces trois projets ont tous été soutenus par la DGD.

ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

DESCRIPTION DU DOSSIER PEDAGOGIQUE

Obligatoire pour les catégories 1,2, 5, 6 et 7 Expliquer :

- Présentation courte du film (synopsis + fiche technique), ainsi que du parcours de la réalisatrice
- Interview de la réalisatrice, l'occasion de développer ses intentions, des anecdotes de tournage, ses inspirations,...
- Mise en avant des mots clefs, identification des thématiques avec une explication détaillée

- Une analyse d'une séquence du film à travers le langage cinématographique et remise en contexte de cet extrait
- Analyse d'une seconde séquence par les élèves et ce, de manière autonome. Nous incluerons au dossier pédagogique une « fiche enseignant » contenant des pistes de réponses pour l'analyse de ces images
- Un jeu (proposition d'animation) qui consiste à dessiner son identité **Rhizome**
- Une sélection d'articles permettant d'aller plus loin

Ce dossier pédagogique sera agrémenté d'information complémentaire de photos extraites du film, d'une photo de la réalisatrice et sera mis en page par un graphiste professionnel : David Handwerker, avec qui nous travaillons régulièrement.

Budget prévu pour le dossier pédagogique : 5000 €,

dont :

- 1000 euros pour les frais de documentation
- 2.500 euros pour les recherches pédagogiques et la rédaction du dossier
- 750 euros pour la traduction en NL
- 750 euros pour le graphisme et l'impression du dossier pédagogique

Pour le bonus optionnel : ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE COMPLEMENTAIRE/Autres outils d'approfondissement

Voir cahier des charges (ex. : site web interactif, jeux, débats dans les écoles, séances scolaires gratuites dans les cinémas, collaboration avec ong...). Ceci est un critère (bonus) d'évaluation, il est important de donner toutes les informations possibles afin que le jury puisse le prendre en compte.

/

Budget prévu pour cet accompagnement complémentaire :

Autre bonus lié à l'accompagnement pédagogique :

Elaboration d'une version moyenne de 20-30 min pouvant servir dans une cadre scolaire (facultatif et financé sous forme de bonus pour les lots 1 et 2) - **OUI / NON** (Si oui, expliquer son utilisation) :

/

Autre : /

EFFICIENCE

Budget total du projet <i>hors TVA</i>	427.746,10 EUR
Financement total demande à la DGD <i>montant de base + bonus, hors TVA</i>	35.000 EUR
Montant de base (hors TVA) <i>Attention : voir le cahier des charges afin de connaître les fourchettes possibles selon chaque catégorie</i>	20.000 EUR
Montant des bonus (hors TVA) <i>Attention : voir le cahier des charges afin de connaître les bonus possibles selon chaque catégorie</i> <i>Attention : si un bonus est sollicité, le budget du film doit inclure les dépenses liées à ce poste</i>	15.000 EUR
Indiquez le/les bonus que vous souhaitez demander :	
<i>destiné au public prioritaire (enfant de 6 à 12 ans) :</i>	+10.000 EUR
<i>sous-titres dans l'autre langue nationale y compris traduction du dossier pédagogique dans cette langue :</i>	+5.000 EUR
<i>stratégie de promotion et de diffusion (sur base d'un budget détaillé) :</i>	+5.000 EUR
<i>stratégie et élaboration d'accompagnement pédagogique complémentaire/Autre outil d'approfondissement :</i>	+5.000 EUR
<i>Mise à disposition numérique pour le secteur éducatif après son exploitation commerciale</i>	+5.000 EUR
<i>élaboration d'une version moyenne (20-30 min) pouvant servir dans un cadre scolaire :</i>	+7.000 EUR

DEROGATION 6% TVA : OUI/NON
Si oui, expliquez :

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

1. Une lettre d'accompagnement
2. La fiche administrative complétée (voir annexe 1)
3. La fiche technique complétée (voir annexe 2-3-4-5-6-7-8 selon la catégorie)
4. Une description détaillée du projet (scénario, concept, nombre d'émissions pour un programme de télévision), ...)
5. Une note d'intention (sur le choix du sujet, l'approche choisie ou l'angle du fait, la forme, le style, la structure et l'approche visuelle) ;
6. Toutes les données financières concernant le projet introduit : budget global (budget de pré et post production), plan de financement, ...L'élaboration d'un dossier pédagogique est obligatoire pour les catégories 1, 2, 5, 6 et 7 et doit apparaître dans le budget.
7. Au moins une garantie de diffusion substantielle via coproduction ou préachat d'une télévision ou un pré-accord avec un distributeur pour une série de salles

- et une mise à disposition en VOD pour les catégories 1, 2 et 5 ou un plan de diffusion précis dans le cas d'un projet numérique pour les catégories 6 et 7 (voir aussi Point B. 2.2. Public et diffusion).
8. Pour la catégorie 5 (aide à la promotion) : les liens des films à promouvoir sur une plateforme vidéo (Viméo) accessibles au moins 1 an et des accords concrets avec des experts, associations, salles, etc. (préciser lieux, personnes, distributeurs).
 9. Une copie des derniers statuts de l'organisation tels que publiés au Moniteur belge, de même que la liste des membres du Conseil d'administration
 10. Le bilan comptable de l'exercice précédent.
 11. Une 'déclaration sur l'honneur' précisant qu'aucun membre du Conseil d'administration n'est membre du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement ou des cellules stratégiques.
 12. Une lettre de la banque certifiant l'identité du détenteur du compte bancaire sur lequel le financement sera versé.
 - 13. Tout document et informations permettant d'évaluer le critère de « sélection qualitative » en ce qui concerne les références de production audiovisuelle (cfr partie 2B Critères de sélection et d'exclusion des soumissionnaires).**
 - 14. La liste des œuvres et le CV du producteur.trice et du réalisateur.trice ou du concepteur.trice ainsi que les productions antérieures visibles sur plateforme vidéo (facultatif pour les catégories 1, 2, 3, 4 et 5).**

Les documents et annexes y relatives doivent parvenir, compte tenu de la date limite en version électronique

Les offres électroniques doivent être envoyées via le site internet e-tendering <https://eten.publicprocurement.be> qui garantit le respect des conditions établies à l'article 14 §6 et 7 de la loi du 17 juin 2016.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

SYNOPSIS



Il arrive que les fantômes parlent. Si on tend l'oreille entre l'Atlantique et la Méditerranée, il se peut qu'ils aient des choses à nous dire, sur nous, sur notre présent, sur le monde que nous avons créé et sur les barbaries que nous répétons. Il se peut même aussi qu'ils nous ouvrent le chemin d'une humanité plus lumineuse.

T R A I T E M E N T



Les pages qui suivent sont inspirées par ce que j'ai vécu lors de mes repérages ; le tournage donnera évidemment lieu à de nouvelles situations et à une part d'inattendu à laquelle je veux rester attentive.

Dans la réalité du film, par exemple, les rencontres et les interactions entre les personnages seront plus fréquentes et affirmées.

La structure du film est complexe de par l'enchevêtrement des différentes couches de

récit. Je voudrais que le spectateur ressente la multitude, l'abondance, le débordement, bref cette espèce de foisonnement qui caractérise la créolisation.

Pour que la lecture soit la plus fluide possible, j'ai choisi de ne pas trop éclater la narration mais je sais que le montage me permettra de tisser plus subtilement, et avec plus de fantaisie, les cinq strates de récit - portées par les 5 personnages principaux - qui s'imbriqueront en une seule et même histoire, polyphonique :

-
- **CHRISTOPHE, LE CONTEUR** : porte le récit de la créolisation, avec sa charge de fantômes du passé ;
 - **LILY, LA QUIMBOISEUSE** : porte l'idée que d'autres forces sont à l'œuvre autour de nous ;
 - **RENAUD, LE COMBATTANT** : porte l'esprit de résistance ;
 - **LE VOLCAN** : métaphore de la force inéluctable de la créolisation ;
 - **ÉDOUARD COURCELLE** : porte le récit méditerranéen, avec sa charge de fantômes du présent.
-

Le texte de la voix off du conteur présenté ici est encore une ébauche ; certains fragments sont écrits par Christophe Rangoly, d'autres sont très librement inspirés de mes lectures, notamment de Édouard Glissant, Derek Walcott et Malick Duranty ; le travail d'écriture avec Christophe

Rangoly se poursuivra en regard des images filmées lors du tournage.

De même pour les propositions de voix off du combattant qui sont encore à ce stade une ébauche inspirée des interviews que j'ai réalisées avec lui.

1

.....

PROLOGUE

Sur une ambiance sonore inquiétante qui mêle des sons de vents, de mer et d'un grondement lointain, se succèdent une série d'images : un goéland tournoyant dans le ciel ; un palmier soufflé par une tempête ; une vague qui s'élève, gigantesque, et qui s'écrase violement sur un arbre aux larges branches échoué sur la plage ; le nœud d'une amarre qui se tend en un claquement.

Et enfin, en plan très large, une petite baie de sable et de cailloux. Le rivage a été rongé par la mer qui a déraciné plusieurs arbres. De loin, on distingue une silhouette allongée que les vagues viennent recouvrir. On s'approche, on voit mieux maintenant, c'est **le corps d'un homme** ; il semble avoir été rejeté là par la mer. Ses yeux sont fermés. Les vagues viennent recouvrir ses épaules et parfois aussi son visage.



Dans un paysage différent, près d'une plage de galets noirs, **un autre homme coiffé de dreadlocks blanches** est balloté par la mer qui étincelle dans des dégradés turquoise.

Sur une troisième plage, à l'ombre d'un palmier, **un couple enlacé** est allongé, yeux fermés, visages et épaules reposant sur une souche. La femme a le teint clair, de long cheveux noirs ondulés et des traits d'origine moyenne-orientale ; l'homme est martiniquais, teint caramel et cheveux crépus presque gris. La mer qui monte vient caresser leurs jambes.

En plan rapproché, une main sort d'un bol rempli d'eau **une petite figurine d'argile**. Le geste est d'abord très vif avant de s'adoucir ; un doigt caresse le visage aux grands yeux creusés.

On revient ensuite au premier homme que l'on avait vu allongé sur le sable. Lentement, très lentement, il ouvre les yeux. On sent le désarroi dans son regard. Il se relève péniblement, ses doigts agrippent le sable laissant des traces profondes comme des griffures. Cet homme est **Renaud, le combattant de Ladja** que l'on retrouvera par la suite.



Suivent des images de l'océan filmé en top shot (drone). Les vagues déferlent dans un déploiement d'écume grandiose et menaçant. Vu de haut, le mouvement des vagues semble ralenti et vient ajouter une étrange sensation de douceur à l'implacable puissance de l'océan.

VOIX OFF DU CONTEUR

*Moi, le diseur de paroles,
moi le fils de cette terre volcanique tachée du sang des Kalinagos
moi le fils des pays d'Europe défricheurs-colonisateurs,
moi le fils de l'Afrique domestiquée-rebellée,
moi le fils de l'Inde et le fils de la Chine dépêchées-adaptées,
moi le fils voyageur-éclairé de l'Orient qu'on dit Moyen,
moi qui suis tous ces moi-mêmes emmêlés de sangs mêlés,
quand je parle, je parle de réalité.
Je parle de la mer déchirée,
de la mer qui pleure, de la mer qui soupire avec eux,
eux, les noyés.
Quand je parle, je parle du cœur de la mer qui saigne.
Quand je parle, je parle de ce que je vois.
Et ce que je vois,
c'est une mer de lassitude
et un soleil qui disloque corps et âmes.*

Le titre du film vient ensuite s'inscrire sur l'image.

An aerial photograph of the ocean with white-capped waves breaking against a dark blue background. The text is centered over the image.

LES FANTÔMES DES PROFONDEURS

LA QUIMBOISEUSE ET LES FIGURINES

Une femme d'une septantaine d'années est assise à une table sur la terrasse de sa maison. C'est **Lily**, la quimboiseuse. En face d'elle, juste devant la mer, un grand amandier aux branches desquelles pendent des cordages noués de coquillages qui s'entrechoquent. Le son des vagues vient jusqu'à nous, le flux et le reflux, comme une lente respiration.

Lily ne parle pas. Avec des gestes concentrés, elle est en train de fabriquer de minuscules figurines qu'elle modèle dans de l'argile rouge. Ce sont des ébauches un peu brutes, des petits corps humains d'une dizaine de centimètres de long. De temps à autre, elle trempe ses doigts dans un bol rempli d'eau et lisse l'argile du petit corps qu'elle tient en main.



MARTINIQUE, TERRE AMÉRINDIENNE

A l'aide d'une brosse, des mains fouillent délicatement un sol rouge, révélant un crâne enfoui. Nous sommes sur un terrain de fouilles archéologiques au milieu d'un champ de cannes à sucre où une dizaine d'archéologues s'affairent, chacun dans son petit carré délimité. L'un d'eux, **Benoit Bérard**, vient déposer le crâne sur un établi où sont rassemblés des ossements et des morceaux de poteries. Il trie les fragments de squelettes et, tout en regardant des photos étalées sur la table, il les assemble dans la position où ils ont été trouvés.

Benoit Bérard explique que pour les Indiens Kalinagos qui ont vécu sur la terre martiniquaise durant près de 3.000 ans avant l'installation des premiers colons, l'archipel des Caraïbes correspondait à la dorsale hérissée de pointes d'un iguane. Ils appelaient « le bouger de l'iguane » les tremblements de terre provoqués par l'animal lorsqu'il se déplaçait. Après l'arrivée des Européens, les Amérindiens les ont considérés comme responsables de ces phénomènes sismiques ; l'iguane aurait perçu une présence malséante qui remettait en cause la dignité spirituelle du lieu. Benoit Bérard explique aussi qu'avant d'être massacrés ou de prendre la fuite par la mer, beaucoup de Kalinagos se sont mélangés aux hommes européens arrivés sur place sans femmes, et par la suite aux esclaves qui fuyaient les plantations et trouvaient refuge dans les campements amérindiens installés sur les flancs du volcan.



Un peu plus loin sur le terrain de fouille, une jeune femme dégage un fragment de statuette. C'est un visage aux yeux perçants qui semblent nous regarder d'un temps lointain ; on s'approche très près de ces petits yeux noirs jusqu'à ce que l'image soit floue.

VOIX OFF DU CONTEUR

*Moi, Kalinago, je suis ici en pays ami.
Les colons le disent pays conquis aux membres démis,
ils l'ont déclaré pays ennemi.
Moi Kalinago, je les ai vus débarquer
ces hommes pince-sans-rire, sourires bloqués,
qui tiraient derrière eux des captifs enchaînés.
J'ai suivi l'éclair dans leurs yeux clairs,
j'ai senti la menace,
j'ai refusé de récolter leur tabac, de couper leur canne,
j'ai refusé de me soumettre à leurs tactiques violentes.
Et puis ces bois sombres là-bas étaient d'un vert si profond.*

La plongée dans les petits yeux de la statuette nous amène vers l'une des figures spectrales, la silhouette évanescence d'un homme qui s'éloigne sur une barque.

VOIX OFF DU CONTEUR (suite)

*Dans ma mémoire, je me réveille afin d'ausculter mon rêve.
L'air est clair et moi, Kalinago,
j'ai glissé ma peau rouge sous ta peau,
avec mes yeux en amande et mes beaux cheveux,
avec mes noms et mes pierres gravées,
avec mes gestes de la terre et mes gestes de la mer,
avec ma magie et mes chemins cachés dans les forêts.
Moi, oui, moi Kalinago, je dure dans l'invisible
et mon sang coule encore dans tes veines.*



LA QUIMBOISEUSE ET LES FIGURINES, SUITE

On retrouve **Lily** assise à sa table. Elle reprend une à une les **petites figurines** d'argile et y ajoute des brindilles, des coquillages, des pétales de fleurs. Sur les images de son visage et de ses gestes concentrés, on entend sa voix ; elle raconte que les gens du village l'appelle « la sorcière », qu'ils viennent la voir pour qu'elle les protège ou les guérissent ou les délivre.

Dans ses mains, les petits corps se différencient, des femmes, des hommes, des enfants. Ce faisant, Lily cite des prénoms dans un murmure.

LILY, LA QUIMBOISEUSE

Lui, c'est Adetola, de l'ethnie Yoruba, son prénom signifie « couronne de richesse ». Elle, c'est Adjibola, de l'ethnie Fon, ça veut dire « le réveil dans le bonheur ». Lui, c'est Sonangnon, de l'ethnie Goun, qui signifie « l'avenir sera meilleur ». Lui, c'est Dunsimi qui veut dire « ne meurs pas avant moi ». Et elle, c'est Alihossi, qui signifie « l'enfant de la route ».



LE VOLCAN EN RÉVEIL

Plans rapprochés de grosses bottines qui marchent sur un sentier escarpé, de mains qui s'agrippent à des buissons. Le plan s'élargit, on suit des hommes qui marchent en file indienne, casque orange vissé sur la tête et cordages enroulés autour du torse.

Parmi eux, il y a **Fabrice Fontaine**, le directeur de l'Observatoire de la Montagne Pelée dont la parole portera les informations scientifiques. Et aussi **Jean-Gilles Gabriel** qui est né au pied du volcan et le connaît comme sa poche ; toujours à l'écoute de son intuition, il lui est souvent arrivé de pressentir des événements géologiques et d'arriver le premier sur les lieux.

Les hommes atteignent une station de mesures située dans les hauteurs et se mettent au travail. Le vent souffle furieusement ; les nuages s'étirent sur les flancs du volcan et semblent, par moment, avaler les scientifiques qui s'affairent.

Fabrice Fontaine explique que le volcan est en phase de réveil. Depuis avril 2019, on observe une augmentation du nombre de séismes enregistrés sous l'édifice : de deux par mois on est passé à plusieurs centaines par semaine. Cette sismicité accrue pourrait correspondre à l'arrivée en profondeur de fluide magmatique et à un réchauffement des nappes phréatiques qui, sous la pression, peuvent exploser et déverser sur les flancs de la montagne des milliers de mètres cube d'eau et de roches. Le volcan vient d'être placé en vigilance jaune, la surveillance a été renforcée et les scientifiques sont à l'affût d'autres signes annonciateurs d'éruption comme une déformation de l'édifice ou une lueur rouge dans le ciel nocturne. Mais personne ne peut réellement dire quand le volcan entrera en éruption...

MOI, COLON, J'AI MONDIALISÉ LE GLOBE

Un immense pétrolier est amarré à une plateforme de déchargement du pétrole destiné à une centrale électrique. Le soleil descend sur la mer et transforme en ombres chinoises les minuscules silhouettes qui s'affairent sur le pont.

VOIX OFF DU CONTEUR

*Han han, par à-coup, le temps a secoué le calendrier des saisons,
Moi colon,
J'ai eu mon nom aux premiers bancs des églises pour mes dons et donations.
J'ai composé le Code noir, j'ai composé avec le Code noir,
j'ai écartelé la négresse enceinte,
j'ai coupé les oreilles, les mains, les jarrets,
j'ai mis à mort pour donner vie à mon projet de profit
et puis je me suis confessé au pape, à ses sbires, avec componction.
Moi colon, jouisseur sur le malheur des nègres,
j'ai éliminé l'autre, le razzié racialisé, avec une férocité absolue,
et je prie pour l'absolution, le pardon, la pitié du monde à venir.*

Un peu à l'écart, un pêcheur lance sa ligne à la mer. A l'arrière-plan, le pétrolier sur le départ. On reste un moment à regarder le jour s'éteindre en compagnie de ce pêcheur anonyme que l'agitation autour de l'immense navire semble laisser totalement indifférent.

VOIX OFF DU CONTEUR (suite)

*Moi colon, j'ai mondialisé le globe,
la terre fut pour moi juste un décor,
elle reste le lieu des corps enterrés.
Ma peau, ma culture, ma civilisation,
ma langue, mes héros, ma religion,
sont mes armes.*

*Je détruis, je domine, et mes démons me dévorent.
Je me voulais géant mais mes chevilles sont fragiles,
et même si l'idée te déchire, mon sang de colon aussi coule dans
tes veines.*



L'ARBRE DE L'OUBLI

Des jeux de lumière sur les racines d'un figuier étrangleur. Cet arbre, qu'en Martinique on dit « maudit », enroule ses racines aériennes autour d'un arbre hôte jusqu'à l'étouffer et s'en nourrir. Lentement, de la cime jusqu'au pied de l'arbre, on suit l'enchevêtrement des racines. Au sol, se dessinent les ombres de silhouettes humaines en train de tourner autour du tronc. Sur ces images, le son de grondement lointain déjà entendu dans le prologue.



VOIX OFF DU CONTEUR

*On dirait une rumeur sourde montant des abîmes,
c'est ma voix jugulée de razzié en voie d'exil.
Moi, le nègre arraché à ma terre d'Afrique,
le vent rature mes pas, la pluie savoure mes récits oubliés.
Verrouillé en moi-même, je tourne,
forcé par celui qui m'enchaîne,
qui a la même peau nègre que moi
mais qui m'enchaîne tout de même,
je tourne,
je tourne en rond autour de l'arbre,
mmh, « l'arbre de l'oubli ».*

Des pieds dans la poussière. Des mains effleurant l'arbre. Les visages de ceux qui tournent autour du tronc ; on reconnaît Renaud, l'homme allongé au sol dans la séquence-prologue.

VOIX OFF DU CONTEUR (suite)

*Sur mon parcours en neuf tours,
une gomme invisible élimine mon nom, mes dieux, mes ancêtres,
elle efface mes dunes, ma forêt et le souvenir de mon village.
Écrire que rien ne s'oubliera.
Parce que mon sang,
mon sang de migrant non voulant,
de migrant razzié, violé, embarqué, néantisé,
oui, mon sang qui colore ta peau, coule aussi dans tes veines.*

LA TRAVERSÉE

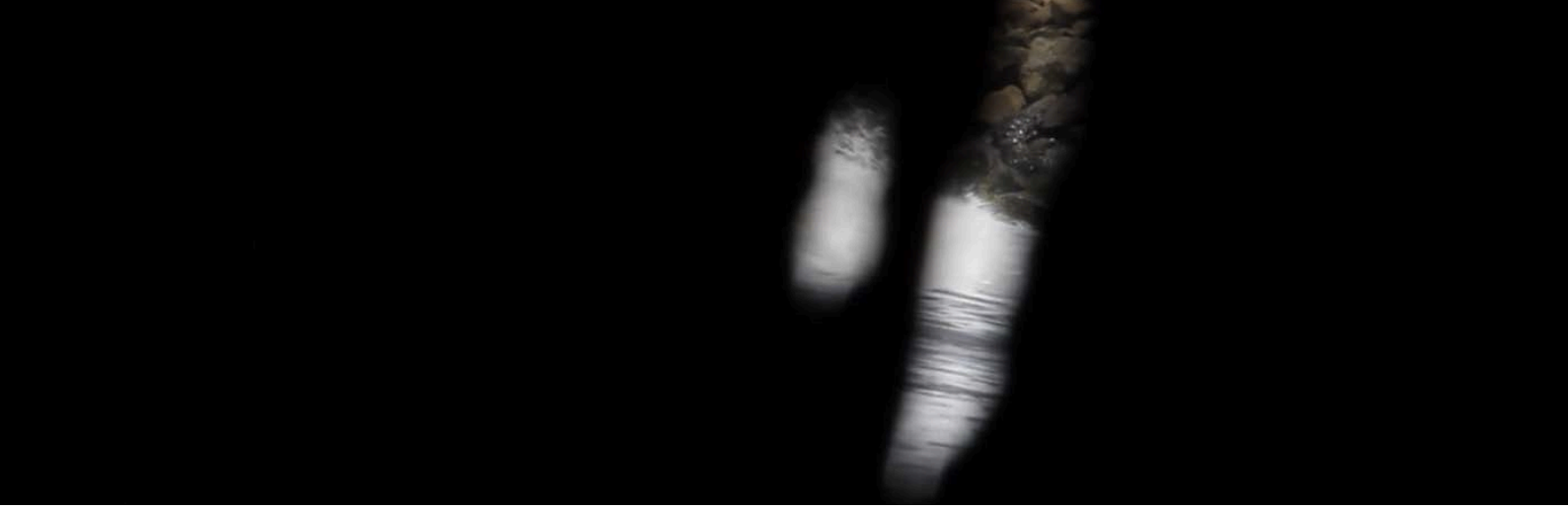
Nord Plage. Les vestiges d'un hameau construit en contrebas d'une falaise face à l'Atlantique qui, à cet endroit, est d'une violence inouïe. Menacé par l'érosion, le village a été rasé il y a quelques années ; ne reste que les sols carrelés et quelques pans de murs délabrés. Le lieu, soufflé par des vents sifflants, est étrange sans être effrayant.

Par les craquelures dans les pans de murs, on aperçoit la mer, les vagues, le ciel. Les images sont presque entièrement noires, mis à part la vision que l'on distingue à travers les fissures. Sentiment d'enfermement, d'oppression.

VOIX OFF DU CONTEUR

*La mer fut pour moi un gouffre amer,
un lieu dévoreur, un endroit sans état d'âme,
une torture inavouable.
Les sargasses, les requins, la coque qui craque,
le fouet, le mousquet, le poids des chaînes,
les canons d'un dogme imposé au rythme du canon,
une idée de la croix.
Et puis ce refus posé à mon être.*

Sur une plage brûlée par la lumière, des amarres nouées aux troncs des palmiers retiennent les dizaines de barques de pêcheurs qui tanguent sur la mer ; on ne voit que les cordages qui se tendent et se détendent au gré des mouvements des vagues.



VOIX OFF DU CONTEUR (suite)

*Moi, le captif embarqué,
Je les regarde tous ces moi-mêmes apeurés, chargés à fond de cale.
Il y en a un qui profite de la distraction d'un garde pour diriger son
âme vers la mer.*

La silhouette d'un homme tournoie dans la mer, c'est **Renaud, le combattant**,
il laisse glisser son corps sous une vague et disparaît.

On continue en images sous-marines : on voyage très lentement à l'intérieur
d'une épave engloutie depuis la dernière éruption de la Montagne Pelée. De
longues algues se sont accrochées à l'épave et flottent au gré des courants.

VOIX OFF DU CONTEUR (suite)

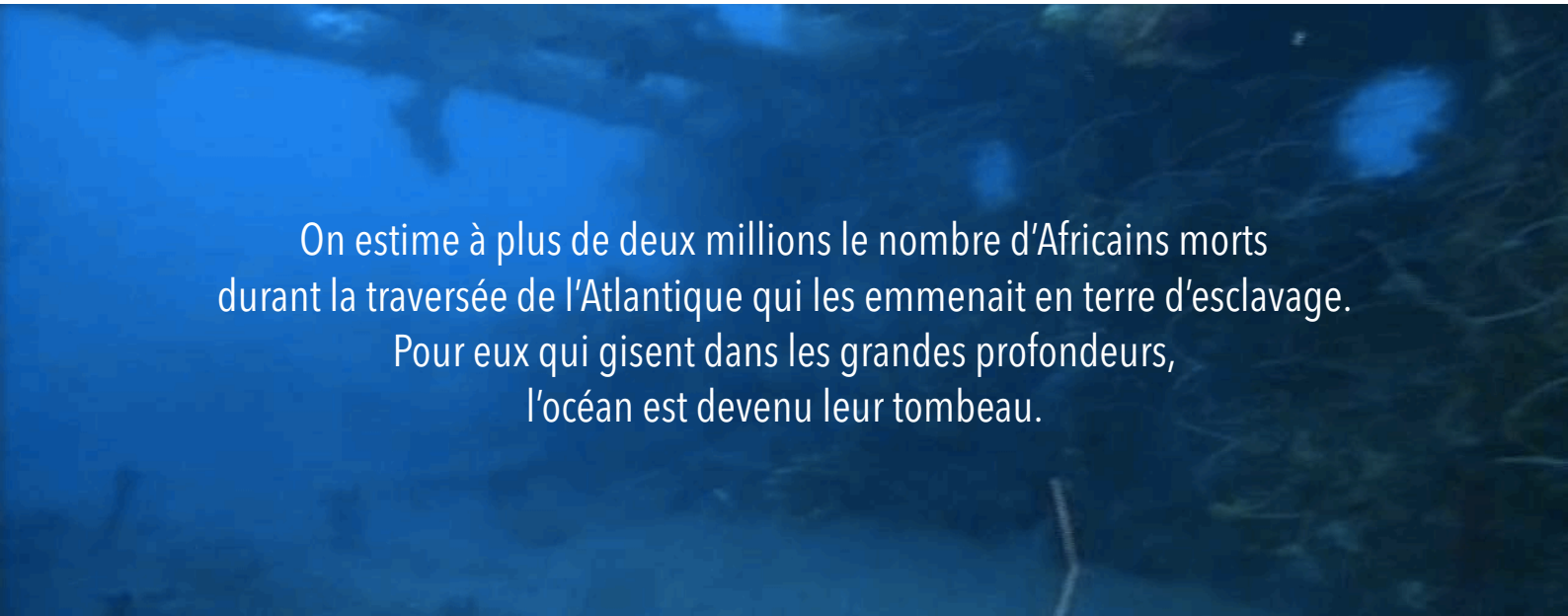
*Un autre, terrassé, parce qu'il a perdu sa prairie, sa rivière, son feu, ses
divinités.
Et un qui sait sa femme enchaînée là-bas, il ne la voit pas mais il
l'entend faiblir.
Et tous ceux-là qui se précipitent d'un seul côté pour chavirer le bateau.
Et ces autres-là, hurlant de frayeur, qu'à l'approche d'une tempête on
pousse à l'eau enchaînés.*

Le voyage sous-marin se poursuit, on filme des détails de l'épave.

VOIX OFF DU CONTEUR (suite)

Un, deux, trois, jusqu'à plusieurs millions de corps jetés à la mer et qui ont dormi là jusqu'à aujourd'hui. Oui, qui ont dormi là, tout au fond de la mer. Sache que chaque vague qui roule ravive leurs noms.

Un texte vient s'inscrire sur l'image :



On estime à plus de deux millions le nombre d'Africains morts durant la traversée de l'Atlantique qui les emmenait en terre d'esclavage. Pour eux qui gisent dans les grandes profondeurs, l'océan est devenu leur tombeau.

9

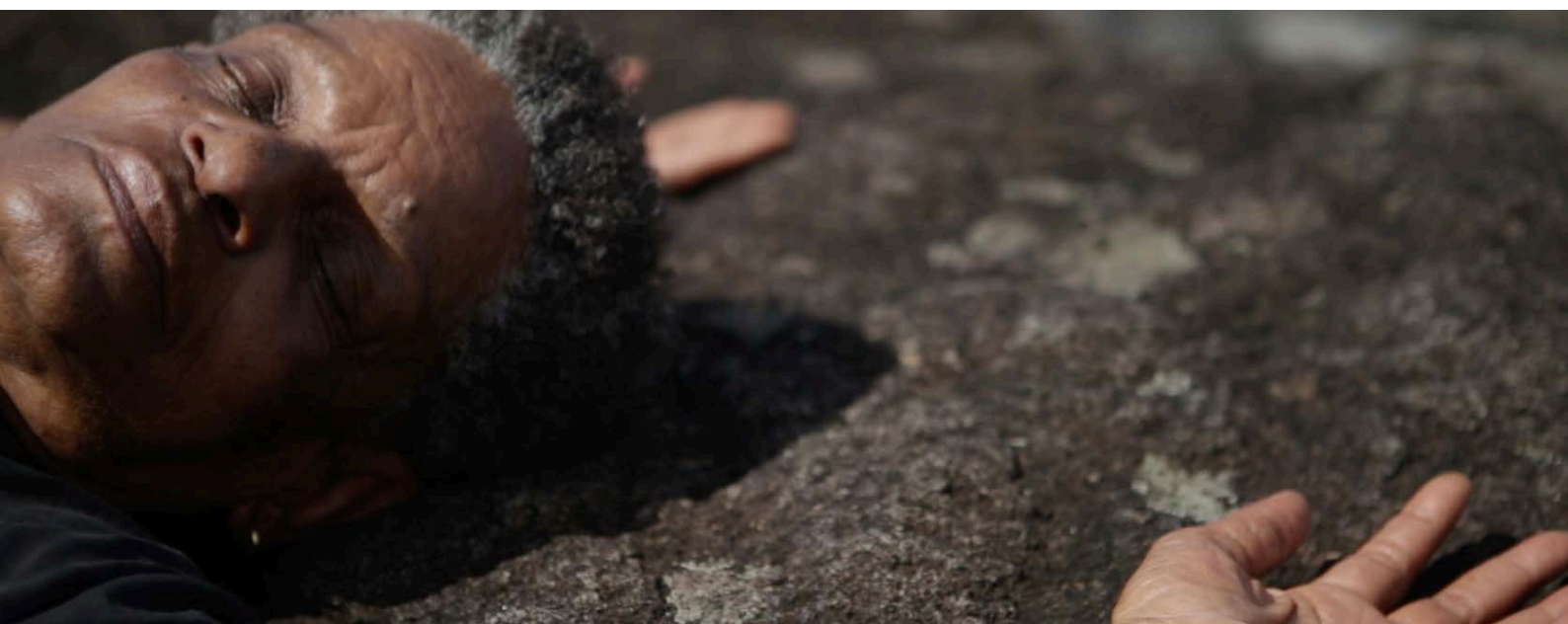
.....

LA QUIMBOISEUSE ET L'OCÉAN

Les vagues de l'Atlantique qui s'écrasent, dans des éclaboussures d'écume blanche, sur un amoncellement d'énormes pierres noires. Lent traveling qui suit le mouvement des vagues et s'arrête sur **Lily** allongée sur l'une des pierres. Ses yeux sont fermés, ses bras sont tendus vers l'océan ; ses mains ouvertes semblent recueillir toute la force des vagues.

VOIX OFF DE LILY, LA QUIMBOISEUSE

Il faut pardonner à la mer d'avoir pris les noyés. Il faut aussi parler aux noyés pour qu'ils retrouvent la paix et que leur force viennent jusqu'à nous. C'est cette force qui peut nous faire tenir debout.



10

.....

LES CORPS BLESSÉS

Un champ de cannes à sucre. Machette à la main, des hommes coupent des tiges de plus de 2,5 mètres de hauteur. Pour se protéger des petits poils urticants de la canne, ils sont couverts de la tête aux pieds : chemises à manches longues trempées de sueurs, bottes hautes, tee-shirt noué autour de la tête.



Les coupeurs sont alignés, chacun avançant dans sa rangée. Les gestes sont rapides, répétitifs. Les corps se penchent, une main agrippe la tige, la tranche au ras du sol et la jette à l'arrière ; une danse presque robotique sous le feu du soleil.

VOIX OFF DU CONTEUR

*La canne,
les bords rasoirs des feuilles, les poils, la paille sèche dans les poumons,
les fourmis, les bêtes longues, les scorpions,
soleil, sueur, sangsue.
Sang surtout.
Moi enfermé sur l'île, cloîtré dedans,
la canne, la canne mmh... carcérale,
et moi dedans, au-dedans.*

Traveling le long du tronc d'un arbre qui s'est effondré au bord de l'eau; accroché aux branchages, des cordages emmêlés et une bouteille plastique qui flotte dans le remous des vagues : une image de l'entravement.

VOIX OFF DU CONTEUR (suite)

*Le bâton sucré dresse un mur amer.
C'est pour les plaisirs édulcorés des salons
que moi, l'Africain razié, je suis devenu un objet estampillé,*

*un bien meuble monnayable, un déni d'humanité.
Dans mon crâne, cette sorte de vide.
Aucune rêverie n'effleure,
La canne est maudite.
Maudition sur la tête des nègres jusqu'à la dernière génération.*

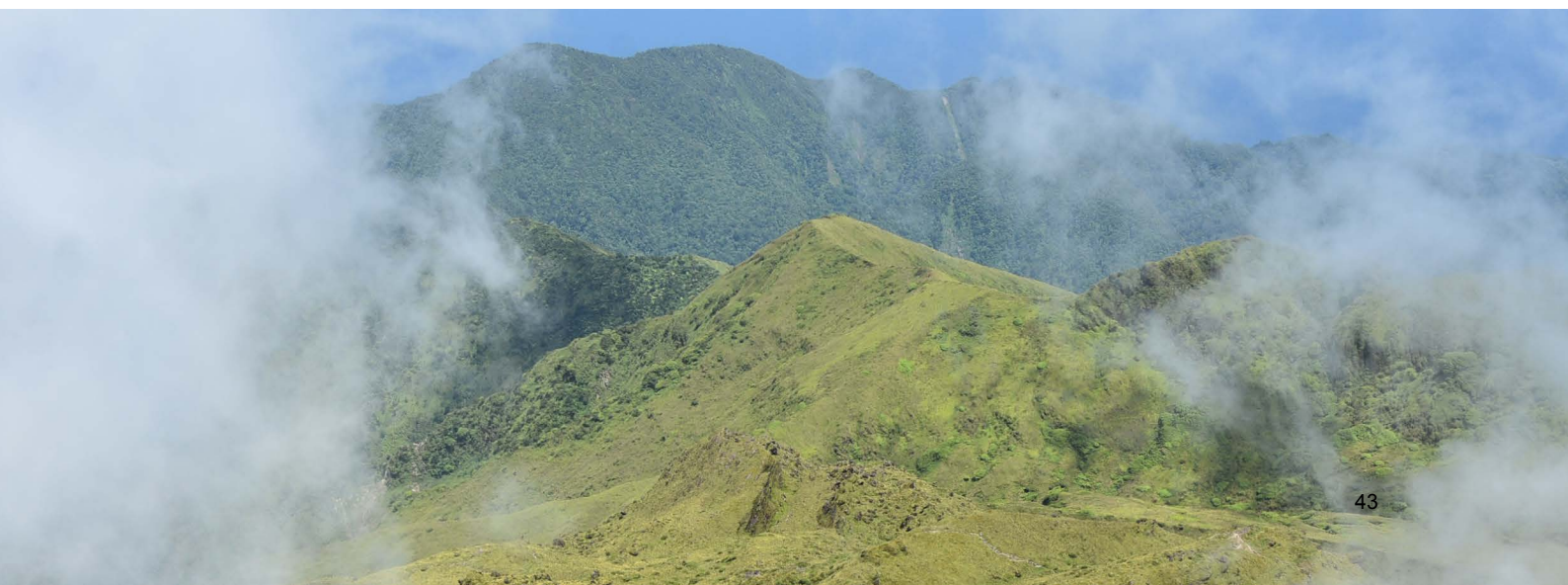
11

LE VOLCAN, LA FORCE TELLURIQUE

Dans un hélicoptère qui survole le volcan, **Fabrice Fontaine**, le directeur de l'Observatoire pointe le doigt vers l'extérieur ; il montre à **Jean-Gilles Gabriel**, chargé de filmer des images aériennes, les éléments qui l'intéresse.

Images aériennes du volcan. On plonge dans ce paysage volcanique, minéral et austère auquel la brume vient redonner vie.

Fabrice Fontaine parle de la force tellurique colossale qui règne sous le volcan et qui est à l'origine de la formation de la Montagne Pelée. Il explique que cette force capable de créer et de faire exploser des montagnes affecte aussi les hommes, les animaux et les végétaux qui en ressentent les effets nocifs ou bienfaisants.

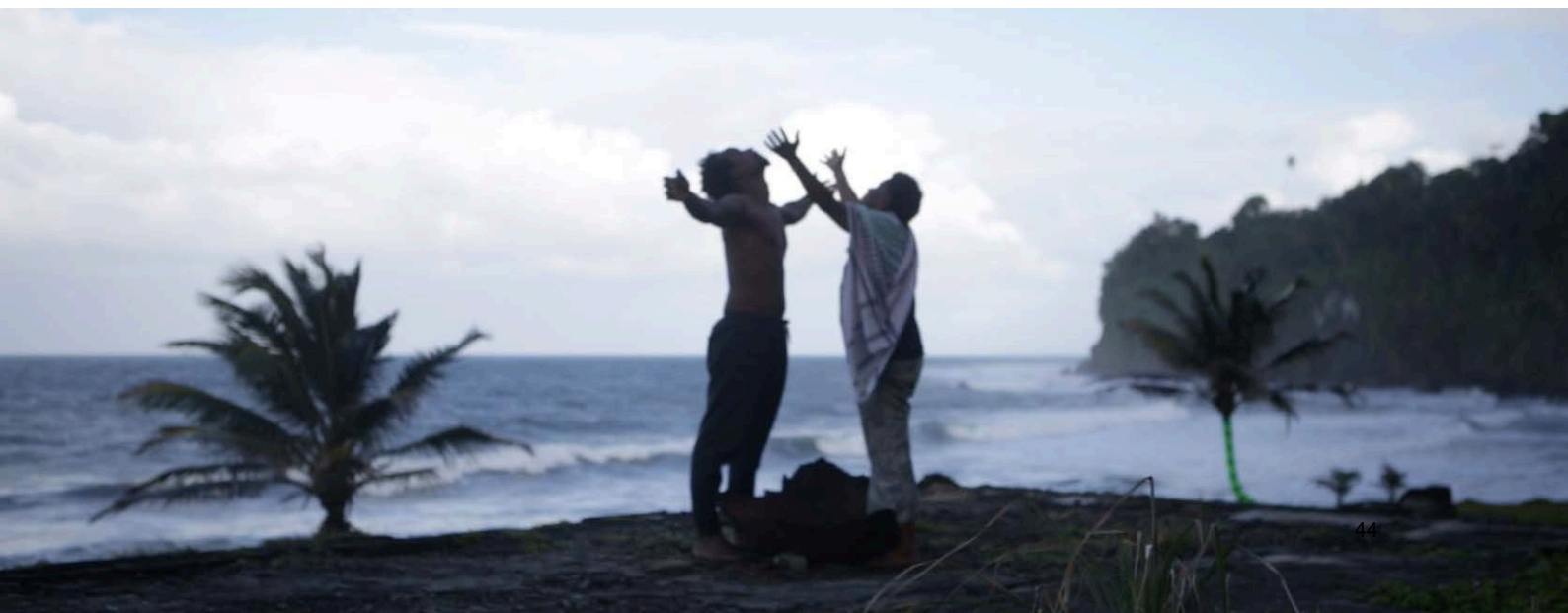


LA FORCE TRANSMISE

Nous sommes à nouveau à Nord Plage, le village démoli. Autour d'une vasque en métal rouillée et remplie d'eau, **Lily**, la quimboiseuse, est debout face à Renaud, le combattant.

Avec des gestes précis, **Lily** vient apposer ses mains sur le cœur et le ventre du combattant. Plans rapprochés du visage de l'un, du visage de l'autre. Leurs yeux sont plongés les uns dans les autres, regards puissants, envoûtés. Ils lèvent ensuite le visage et les bras vers le ciel.

Suit un montage très rapide d'images diverses : deux coqs de combat se jettent l'un sur l'autre en s'élevant dans les airs ; l'homme aux longues dreadlocks blanches que l'on avait aperçu dans la séquence-prologue sort une main de l'eau, s'agrippe à la barque qui flottait près de lui et y remonte en tirant derrière lui un filet, c'est **Djo**, le pêcheur que l'on retrouvera plus tard ; des manifestants se dispersent dans la fumée de gaz lacrymogènes ; un homme aux traits chinois et africain brise des cabosses de cacao rassemblées sur une table, c'est **Jude**, l'agriculteur que l'on retrouvera plus tard également ; des pieds nus courent sur un sentier de roches.





LA FUITE

Une cocoteraie non entretenue au bord de l'Atlantique. Les jeux de lumière et le vent semble redonner vie aux longues palmes sèches enchevêtrées sur le sol. Un son de tambour, lent et répétitif, vient se mêler au bruit du vent et des vagues.

Renaud, le combattant, est assis sur son tambour qu'il frappe face à l'océan. La fumée du feu qui brûle près de lui vient troubler l'image. La caméra s'approche, le contourne, suit le mouvement de ses mains, filme son visage, ses yeux, qui semblent presque en transe.



VOIX OFF DU CONTEUR

*Je suis Congo et c'est clair, noir comme la nuit.
Ils ont cherché à m'acclimater, à me racialisier, à me mater.
Mais du gouffre amer de la mer,
un autre moi-même est sorti.
Aujourd'hui, je fuis, je tente de redevenir qui je fus,
un être libre, initié aux mystères de Sirius,
aux monts de la lune, à l'Iboga des forêts du Gabon.
Dans mon sang-fleuve de nègre qui fuit coulent Ghana, Shongai,
Abomey, Kanem, Gao,
et ce sang là aussi coule dans tes veines.*

14

.....

J'HABITE LES BOIS OBSCURS

On se trouve au cœur d'une forêt primaire qui s'étale à l'intérieur de l'île : arbres géants, lianes démesurées, fougères arborescentes.

Dans ce désordre végétal saisissant, une silhouette apparaît et disparaît derrière les troncs. C'est **Lily**, la quimboiseuse ; elle marche prudemment dans les entrelacs de racines. Parfois, elle se penche pour cueillir une plante ou s'étire vers une branche pour couper des feuilles qu'elle glisse dans son sac en bandoulière. Elle touche les arbres avec délicatesse, ses gestes sont accompagnés d'interpellations aux esprits présents.



VOIX OFF DU CONTEUR

*J'habite les bois obscurs.
Avec mes frères échappés des plantations,
nous suivons à la trace les gestes experts des Kalinagos
qui sous les couverts des forêts ont planté des jardins.
Moi, le nègre-marron, la terre m'accueille,
elle me nourrit, elle me protège.
Par cette terre-mère, je renais homme,
et ma dignité retrouvée coule aussi dans tes veines.*

UN VOLCAN GRIS

L'hélicoptère vient de déposer les scientifiques sur les flancs du volcan. **Jean-Gilles Gabriel** commence à prendre des photos et à filmer. **Fabrice Fontaine** et son collègue déplient une carte et observent dans différentes directions.

Fabrice Fontaine explique que, contrairement aux volcans « rouges » qui produisent une lave fluide, la Montagne Pelée est un volcan « gris », c'est-à-dire un volcan produisant une lave visqueuse qui s'accumule au point de sortie, formant un dôme de lave solide. Lors d'une éruption, cette masse explose en un panache de cendres et de roches qui s'élève à des dizaines de kilomètres d'altitude. L'explosion ne dure que quelques minutes, laissant place ensuite à une nuée ardente : des jets brûlants de gaz, de cendres et de magma qui dévalent les pentes à des centaines de kilomètres à l'heure. C'est une telle nuée ardente qui est responsable de la destruction de la ville de Saint-Pierre et de la mort de la quasi-totalité de sa population lors de l'éruption de 1902.



ÊTRE DEBOUT

À Nord-Plage, on retrouve **Renaud, le combattant**. Il se tient debout face à l'Atlantique, les pieds nus sur un petit muret qui surplombe l'océan. On filme son visage, et puis sur le sol, l'ombre de sa silhouette qui s'allonge jusqu'à se projeter sur l'écume des vagues en contrebas.

RENAUD, LE COMBATTANT

La terre de mes ancêtres est juste de l'autre côté. Regarder cette mer, ça me serre le cœur. Pendant longtemps, je n'y ai pas songé ; c'est le Ladjà qui m'a reconnecté à cette part africaine de moi-même. À l'âge de vingt ans, j'ai eu un grave accident et j'en suis sorti, avec beaucoup de séquelles, mais j'en suis sorti. J'ai essayé de réparer mon corps en dansant le Bèlè, notre danse traditionnelle. En me voyant danser, un ancien m'a dit que je devrais faire du Ladjà et combattre. J'y suis allé. Et j'ai retrouvé cette chose que je connaissais de loin, de façon intérieure, viscérale, une vieille mémoire jugulée en moi, tellement étouffée que je l'avais moi-même occultée.

Renaud glisse ses pieds sur le sol, enchaînant une suite de figures de Ladjà. Tout d'abord très ramassé sur lui-même, rampant sur le sol comme un animal, il déplie peu à peu son corps, se redresse, tournoie et prend de plus en plus possession de l'espace. Un son de tambour lointain se mêle au vent et au bruit des vagues.

VOIX OFF DE RENAUD, LE COMBATTANT

.....
Dans le Ladjà, tout commence par le tambour. Il faut sentir la cadence. Cette cadence, c'est le rythme de la course, c'est le pied qui martèle le

sol, c'est le cœur qui bat sous la poitrine. C'est avec cette cadence dans la tête que nos ancêtres ont pris la fuite. Quand on se tient debout dans le Ladjà, on sent l'Afrique qui vibre. On rentre dans la ronde, on charme le tambour, on fait des pas de guerrier et on ne cesse plus jamais de danser. Alors on trouve la puissance et on trouve la beauté, on trouve la mort et on trouve la vie car dans le Ladjà, les pas du combat mènent à la mort et les pas de la danse mènent à la vie. Et on comprend que le Ladjà n'est pas seulement se battre, c'est aussi rencontrer l'autre.



DJO, LE PÊCHEUR - L'INDE EN LUI

Il est cinq heures du matin, quelques voitures passent sur une route qui longe une cour où les pêcheurs entreposent leurs filets. L'homme aux longues dreadlocks blanches est assis sur une chaise dans la lumière blafarde d'un tube néon; c'est **Djo**, le pêcheur. À la radio, l'inévitable émission quotidienne « Avis d'obsèques » annonce les décès du jour sur fond de « Music for the funeral of Queen Mary » de Purcell. **Djo** regarde au loin la profondeur de la mer, le jour qui commence à poindre, les barques aux couleurs chatoyantes alignées sur la plage et qui portent des noms évocateurs : La consolatrice, Patience ma belle...

VOIX OFF DE DJO

Je suis descendant d'Amérindiens, d'esclaves africains et d'engagés indiens. Tous ces sangs me traversent, je ne veux pas choisir, je suis tout cela à la fois.

Avec son co-équipier qui vient de le rejoindre, **Djo** installe un long filet dans une barque.

DJO

Mon arrière-grand-mère est arrivée d'Inde en 1853. Les planteurs blancs étaient allés recruter là-bas de la main d'œuvre pour remplacer les esclaves dans les plantations après l'abolition. C'est ma grand-mère qui m'a parlé des saris éclatants de couleurs, des bracelets aux chevilles qui tintaient comme des grelots et des turbans qui coiffaient les cheveux des hommes. Ils avaient apporté avec eux des balluchons remplis de graines, des instruments de musique et des livres de prières. Ma grand-mère parlait le Tamoul, elle m'a

montré comment faire les offrandes. Quand je prie, je ne prie pas seulement les divinités hindoues Malièmen et Maldèvilèn, je prie aussi la Vierge Marie et je prie aussi les esprits de mes autres ancêtres venus d'Afrique.

Les deux pêcheurs ont pris place dans la barque qui s'éloigne. Le soleil est monté dans le ciel et fait briller sur les vagues des éclats lumineux.

VOIX OFF DU CONTEUR

*Pas pièce mais fils d'Inde,
je suis ce coolie poussant sa charge à Calcata,
Dès mon arrivée, les coups bas
et un avenir prédit de « mangeur de chiens échaudés »,
de « balayeur de caniveaux ».
Et pourtant à cette même arrivée, j'ai vu l'étonnement dans les yeux
émerveillés,
des yeux quand même à la mine renfrognée,
des yeux au poing prêt à cogner*



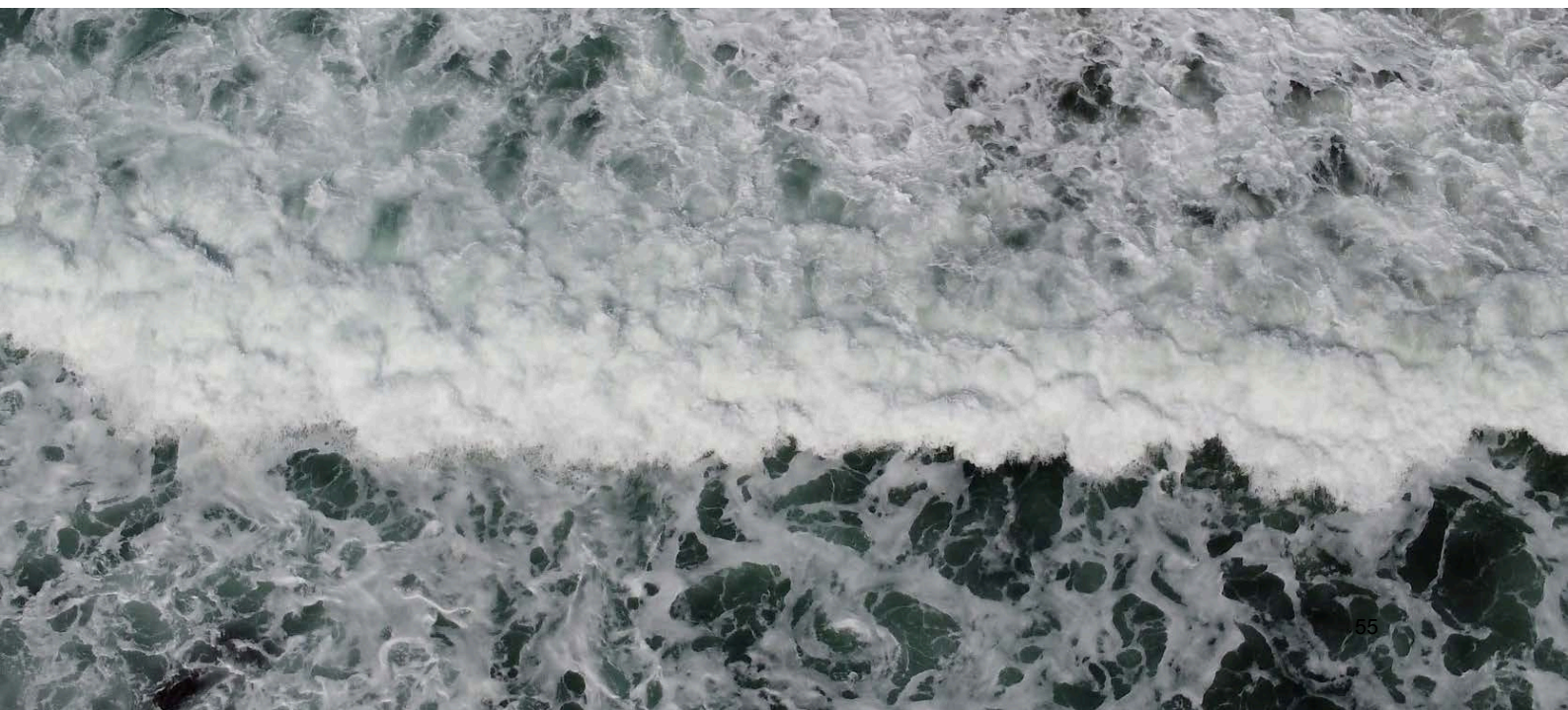
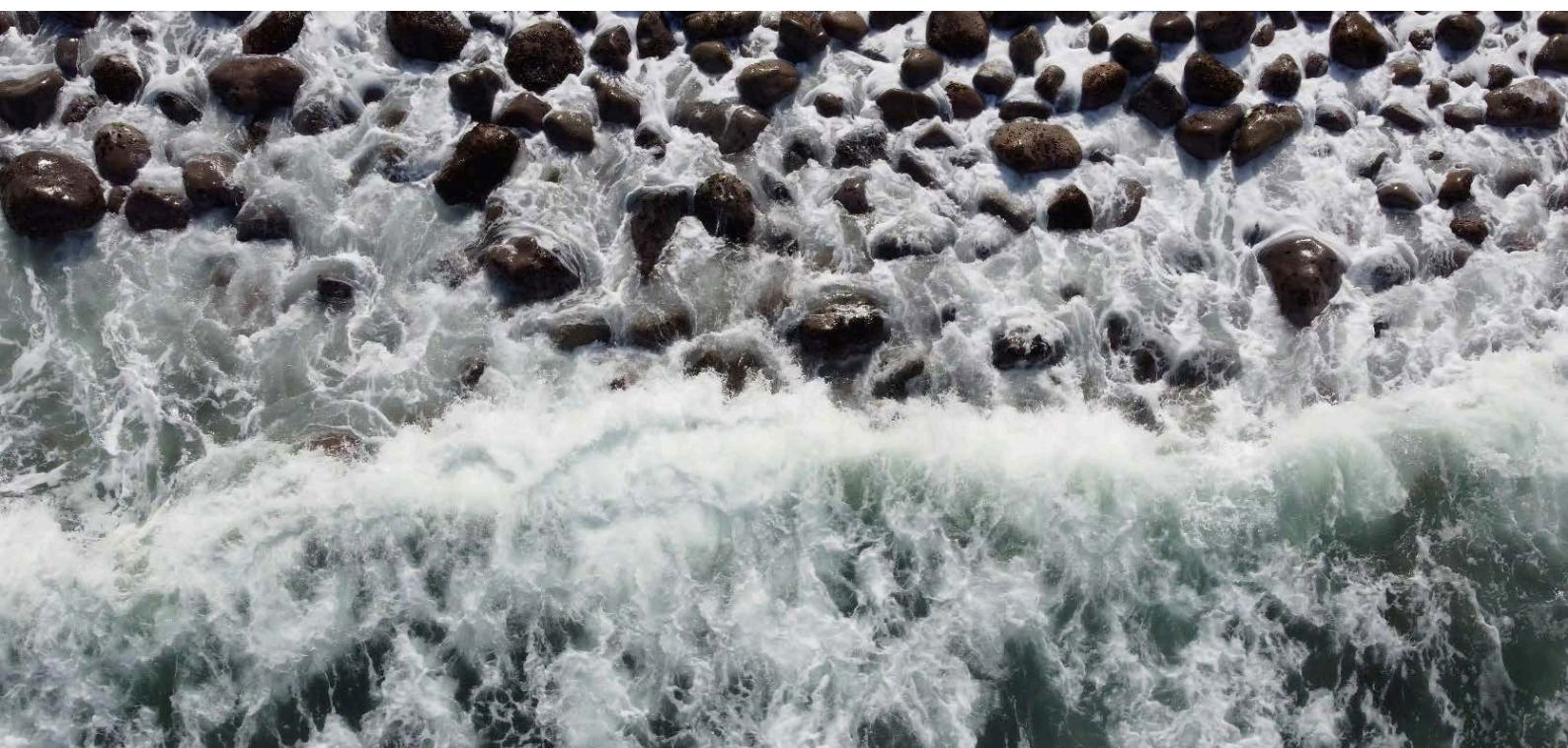
Sur la plage, un petit attroupement enthousiaste. En face d'eux, la barque de **Djo** et le grand filet qui dessine dans l'eau un arc de cercle. Les hommes et les femmes ont pris position et, dans un vaste geste collectif, ils tirent sur les extrémités du filet rempli de poissons pour le ramener vers le rivage.

VOIX OFF DU CONTEUR (suite)

*Mais la solidarité a vite eu raison des présupposés.
Mes mains ont mis les têtes à l'envers.
Et même s'ils ont dit que les poils du pubis des filles de mon peuple
coupaient plus que la lame du rasoir, ils ont succombé au charme,
oui, mes sauces épicées, mes plantes, mes racines,
mon Bondieu coolie, mon tambour matalon.
On m'a dit sous-tiret du Béké, à sa solde, à sa botte.
Pourtant moi le Coolie, j'étais là dans les grèves,
dans la contestation, dans la révolution.
Oui, moi, le Coolie, j'étais dans la redéfinition,
et mon sang aussi coule dans tes veines.*

Le filet est maintenant entièrement ramené sur la plage. Des gamins arrivent avec des seaux et le partage du poisson commence. Des goélands s'approchent très près du filet avant de repartir en flèche vers le ciel. La caméra les suit dans leur mouvement vers les nuages.





TROUVER L'HARMONIE

Images de l'océan en topshot. Puis plan frontal de vagues furieuses qui s'écrasent sur une langue de sable. Vision déserte, dépeuplée.

Soudain émerge des flots le visage de **Renaud**, le combattant, qui replonge aussitôt avant de réapparaître à nouveau ; dans son entraînement, il se bat contre les vagues.

VOIX OFF DE RENAUD, LE COMBATTANT

C'est l'harmonie plus que la violence qui doit guider un combat. Un combat est toujours un combat d'élection : il faut empêcher l'adversaire d'atteindre la transe. Par la ruse, il faut créer chez lui une incertitude qui va l'émouvoir au point qu'il ne pourra plus suivre la cadence. Il faut briser le dialogue qu'il a créé avec le tambour, il faut casser son rythme, le faire dissoner. S'il dissonne, c'est que son



harmonie est de moindre mesure. Mais si moi, je garde l'harmonie, alors je suis le vainqueur, quel que soit ce qu'il m'arrive. C'est cette harmonie qu'il faut chercher à créer et à maintenir.

19

.....

LE VOLCAN, LES LAHARS

Jean-Gilles Gabriel remonte à pied le lit d'une rivière encombré d'énormes blocs rocheux et d'arbres déracinés. En arrière-plan, le volcan veille. Soudain **Jean-Gilles** court vers la berge. On le retrouve accroupi au sol ; il déterre un grand seau en plastique jaune.

Jean-Gilles Gabriel explique que les rochers accumulés dans la rivière ont été emmenés par des coulées de boue qu'on appelle les Lahars. Lors des éruptions passées, des cendres volcaniques se sont accumulées sur les flancs du volcan, constituant des couches très instables. Lorsqu'il pleut, cette matière volcanique se transforme en une boue qui dévale le lit de la rivière à une vitesse impressionnante, se chargeant sur son passage d'arbres déracinés et de blocs rocheux qu'elle emporte jusqu'au village du Prêcheur en contrebas. Pour prévenir la population de l'arrivée d'un Lahar, une alarme est activée par un système de détection installé dans les hauteurs.

L'un des éléments de ce système a été arraché par la violence du dernier Lahar et **Jean-Gilles** essayait de le retrouver pour déterminer la direction des coulées ; c'est ce que, les yeux brillants de joie, il est en train de déterrer et de prendre en photo.

JUDE, L'AGRICULTEUR RACINES CHINOISES

On entend le son lancinant d'une débroussailleuse. Un homme, cagoulé de noir et portant des lunettes de protection est en train de nettoyer une parcelle de terrain. Il approche d'un cacaoyer chargé de cabosses prêtes à être cueillies. Il dépose la débroussailleuse, enlève ses lunettes et sa cagoule ; on découvre son visage aux traits à la fois chinois et africains. On reconnaît l'homme qu'on avait aperçu précédemment en train de briser des cabosses de cacao, c'est **Jude**.

JUDE

Ce sont les parents de mon arrière-grand-père maternel qui ont immigré en Martinique en 1858. Quand ils ont quitté la Chine, il y avait des famines effroyables provoquées par les guerres de l'opium et beaucoup de Chinois essayaient de fuir. Même si les contrats qu'on leur proposait ici sur les plantations étaient misérables, c'était tout de même une possibilité de survie. Mais ça ne s'est pas très bien passé pour eux, ils refusaient d'être traités comme des esclaves et les planteurs n'en ont plus voulu dans les champs de cannes. Ils sont descendus dans les bourgs et ont ouvert des épiceries, ils se sont vite mélangés et métissés. Mon arrière-grand-père n'a pas épousé une chinoise, il a épousé une martiniquaise.

Jude grimpe sur le tronc du cacaoyer, s'agrippe aux branches et, avec un coutelas, commence à détacher les cabosses de cacao qu'il lance au pied de l'arbre.



JUDE (suite)

Il y a quelque chose en moi qui est chinois. Il y a des attirances qui sont là. C'est un fondement qui est peut-être impalpable et insidieux mais qui émerge de temps à autre... Mon flegme, ma patience, cette sorte de tranquillité et d'apaisement que je pensais être une particularité, je les retrouve dans le collectif. Mais même si on nous appelle « Chine » à cause de nos yeux bridés, on est avant tout martiniquais, c'est ici qu'a été le terrain de lutte de nos ancêtres, il fallait survivre et s'intégrer.

Jude jette les cabosses dans un sac qu'il charge sur son épaule. En le suivant, on découvre un grand verger où se mélangent arbres fruitiers, légumes, herbes aromatiques et médicinales ; images d'une nature en liberté où les plantes coexistent en se protégeant les unes les autres. Le terrain descend vers un grand plan d'eau, la retenue d'un barrage qui luit au soleil.

VOIX OFF DU CONTEUR

*C'est moi, Chine, qui t'ai vendu le quart d'un bois d'allumette
pour le si peu d'argent que tu n'avais jamais,
Je suis Chine et tu sais ma muraille.
À l'abri de mes yeux bridés, le souvenir de mes cantons,
de mon ver à soie, de sa route assurée,
de mon Yi-King, de mon Yin, de mon Yang,
de ma voie du Milieu, de mon art de la guerre,
du vide en attente de son plein.
Ici je reste Chine, mes gosses feront HEC et les grandes écoles,
et mon sang de Chine continuera de couler dans tes veines.*

21

.....

DEVENIR VENT

Renaud enfourne des roches dans son sac à dos. Il soupèse le sac, le passe autour de ses épaules et part à l'assaut du volcan. Nu-pieds, il saute d'une roche à l'autre sans même regarder le sol comme si son corps connaissait par cœur la trace à emprunter.

VOIX OFF DE RENAUD, LE COMBATTANT

*Quand je vais à la rivière, je suis rivière. Quand je saute sur les pierres,
je suis pierre. Quand j'avance dans le vent, je suis vent. Quand je
m'enfonces dans les vagues, je suis vague. Quand je cours dans les
bois, je fais trembler la terre pour faire fuir le serpent. Et si le serpent
fuit, je deviens aussi le serpent. Il faut se laisser envahir par les
éléments, sentir que ces éléments sont en nous et nous transforment.*



Il faut choisir soi-même quel humain on veut être. Bienveillance, empathie, solidarité, responsabilité, respect, humilité, volonté de se dépasser. Si on respecte les valeurs du Ladjà, on respecte toute vie, quelle qu'elle soit.

22

.....

JANA, RACINES SYRIENNES

Le visage d'un bébé penché par-dessus une vasque ; une main fait couler quelques gouttes d'eau sur son front. On baptise aujourd'hui Jamal. Sa maman **Jana** et son papa **Jacques** le soutiennent. On reconnaît le couple enlacé aperçu dans la séquence-prologue. Les familles sont réunies dans l'Église, visages mélangés d'origine syrienne et martiniquaise.

Sur ces images on entend en off **Jana** et **Jacques** raconter leur rencontre lors d'un festival de salsa. **Jana** parle aussi de son arrière-grand-père venu

de Syrie. Il était en chemin vers le Panama lorsqu'une panne a forcé le bateau à s'arrêter au port de Saint-Pierre en 1920. Il n'est jamais remonté à bord et s'est installé sur l'île. Durant plusieurs générations, sa famille, comme beaucoup d'autres familles d'origine syrienne, a fait venir des femmes et des hommes « du pays » en vue des mariages. Mais aujourd'hui, la majorité des mariages sont mixtes ; mixtes en couleurs de peau et mixtes en religion, précise-t-elle.

La cérémonie s'achève et les familles quittent l'Église. Dehors, une pluie drue s'est mise à tomber. Tout le monde se disperse et court vers les voitures qui démarrent.

Les rues désertées de Fort-de-France sous la pluie battante. Dans les boutiques de la « Rue des Syriens », les vendeurs referment les portes vitrées. Quelques passants courent sous des parapluies qui s'envolent. Tous phares allumés, des voitures traversent les rideaux de pluie.

VOIX OFF DU CONTEUR

*J'ai beau venir de Jordanie, du Liban, de Syrie, de Palestine,
je suis toujours « le Syrien ».
Ça me colle à la peau, à ma peau pâle d'étranger.
Depuis un siècle que je suis là, je n'ai pas compté mes heures,
j'ai poussé mon vélo jusque dans tes villages les plus reculés,
tu as moqué mon créole à l'accent mordoré,
mais tu as acheté mes tissus colorés.
Moi, le Syrien, les guerres ont étalé mon pays
en diaspora de toile d'araignée.
Ce chemin-là, je l'ai connu, la fournaise, le face-à-face avec le sable,
les passeurs, leur rapacité,
j'ai usé mes fibres à persévérer, la route était rude, je suis arrivé.
De ce pays Martinique, j'ai fait mon pays,
et mon sang aussi coule dans tes veines.*

LE LAHAR

Une coulée de boue dévale la rivière du Prêcheur à une vitesse impressionnante, emportant roches et arbres dans un grondement assourdissant.

Jean-Gilles Gabriel, survolté, court de pierres en pierres en essayant de trouver le meilleur emplacement pour filmer. Des troncs et des branches se sont amoncelés entre les blocs volcaniques, faisant barrage au courant qui jaillit alors comme un geyser. On reste longtemps, sidéré, devant ces images d'une violence inouïe.



UN JOUR, ON SE RETROUVE EN ENFER

Brutal contraste sonore et visuel. Nous sommes attablés face à un homme, yeux souriants, visage franc, c'est le marin-sauveteur **Édouard Courcelle**. Derrière lui, son jardin un peu en désordre et quelques casiers de métal qui servent à la pêche. Je suis face à lui, mais on ne me voit pas. On entend les sons du jardin, le murmure d'une route très lointaine et un échange de paroles entre l'ingénieur du son et le caméraman qui finalisent l'installation du plan. Le visage d'**Édouard** est calme et posé, il a baissé les yeux et lit silencieusement une page déposée devant lui ; on voit juste le léger mouvement de ses lèvres.



L'ingénieur du son prévient qu'il est prêt. **Édouard** relève les yeux et je lui demande tout d'abord de me situer un peu le contexte.

VOIX D'ÉDOUARD COURCELLE

C'est arrivé le 27 janvier 2018, on était à bord de l'Aquarius, le navire humanitaire de SOS Méditerranée. On était au large des côtes de la Lybie. Un canot s'était dégonflé en pleine mer ; partout autour de nous, il y avait des gens en train de couler. C'était tellement énorme qu'à ce moment-là, on se rend compte que même les gens qui nous soutiennent ne pourraient pas mesurer le poids de ce qu'on leur dirait... Si on leur disait. Mais on ne le dit pas. Qu'est-ce qu'on peut dire ? Et comment ? Et pourquoi ? On ne va pas faire revenir les disparus. On ne va pas consoler leurs proches. On ne va pas se sentir flatté par les éloges de ceux qui nous perçoivent comme des héros, parce que ça ne devrait pas arriver, on ne devrait pas avoir besoin de héros. Quand tout a été fini cette nuit-là, j'ai pas su vomir, j'ai pas su pleurer, j'ai pas su parler. J'ai écrit, c'est tout ce que j'ai pu faire.

Je lui demande s'il peut lire le texte qu'il a écrit. Il prend une grande respiration et commence la lecture. Son accent du sud très marqué fait chanter sa voix malgré la gravité des mots.

VOIX D'ÉDOUARD COURCELLE *(lit son texte)*

Un jour de merde, on se retrouve en enfer. On était là comme des cons d'Européens nantis voulant sauver des vies, devant des gens en train de mourir par dizaines. Le sang s'est figé dans nos veines pendant une très longue seconde.

Édouard se lève, la page en main, et continue de lire en marchant lentement dans son jardin.

VOIX D'ÉDOUARD COURCELLE *(suite de sa lecture)*

Le son des hurlements d'agonie qui sature les oreilles. La forêt de mains qui se tend hors de l'eau. Ces têtes qui remontent à la surface, une fois, deux fois, puis qui plongent définitivement. On balance tout, tous les gilets de sauvetages du monde, toutes les bananes gonflables, les rafts...

Édouard s'est éloigné tout en lisant. Sa silhouette, qui apparaît et disparaît derrière ses casiers de pêche, s'évanouit peu à peu et laisse place à des paysages martiniquais.



Sur des rochers, la carcasse d'une barque qu'une tempête a projetée là. Un peu plus loin, un gilet de sauvetage abandonné. Puis une autre embarcation brisée à laquelle s'est accrochée une bâche déchirée qui vole au vent et claque violemment contre la coque. Une autre barque encore, encastree dans les branches d'un arbre. On s'approche très près de la coque, jusqu'à filmer les brisures et les griffures ; sensation de rentrer dans la matière-même de la coque.

VOIX D'ÉDOUARD COURCELLE *(suite de son texte)*

On fonce de tous les côtés à la fois, on crie, on hurle pour communiquer. On sait déjà qu'on ne pourra pas les sauver tous, pas assez de temps, pas assez de place. On slalome entre les ombres qui flottent sous la surface. Je ne peux pas dire combien. Je ne me rappelle plus les visages, à part un ou deux que j'ai gardés en vue quelques minutes de plus dans l'espoir de les atteindre. Je vois une adolescente qui se dissout dans le bleu, les limites de son corps qui se confondent avec les vagues, les reflets du soleil, les vêtements qui flottent, un sac plastique, un bidon d'essence. Je vois une tête qui s'incline vers les profondeurs, dans une confusion de bras et de jambes entremêlés. C'est comme si tout mon sang affluait vers mon crâne pour que je garde les yeux ouverts. Sous chaque vague, un corps qui descend doucement, une tache foncée.

Filmé au drone, un traveling vertical partant des vagues et s'élevant lentement, la mer est déchaînée et écumante. Là aussi, la hauteur donne la sensation que les mouvements des vagues sont ralentis.

Un texte vient s'imprimer sur l'image, en écho au premier texte qui mentionnait le nombre d'esclaves africains jetés à l'eau dans l'Atlantique :

On estime à 40.000 le nombre de migrants morts en Méditerranée entre 1993 et 2020. Certains corps ont été retrouvés sur les plages de Grèce, de Turquie, d'Italie ou de Malte. Pour les autres, qui gisent dans les grandes profondeurs, la mer est devenue leur tombeau.

JUDE, LE MOIS DES FANTÔMES

La nuit est presque tombée dans le grand verger de **Jude**. Il est avec sa grand-mère. Sur un petit autel improvisé, ils disposent des fleurs et des petits plats cuisinés dans des assiettes au décor chinois. Des bougies brûlent, des bâtons d'encens libèrent de fines volutes de fumée.

VOIX OFF DE JUDE

Jude raconte que dans la tradition chinoise, le 7ème mois lunaire, qui correspond au mois d'août, est appelé le mois des fantômes. C'est durant cette période que sont relâchés sur terre les esprits qui ne peuvent trouver la paix pour cause de mort violente et que les vivants tentent de réconforter en leur offrant des repas

Jude et sa grand-mère traversent le jardin en s'éclairant avec une lampe de poche ; sa grand-mère porte sur un plateau des petites bougies et des bateaux en papiers pliés. Au fond du terrain, ils s'accroupissent au bord du plan d'eau. En échangeant quelques mots en chinois, ils allument les bougies et les placent sur les bateaux de papier. Les petites lanternes flottantes sont emportées au fil de l'eau.



DE RAGE, ON ACCUSE L'AUTRE

Montage très rapide d'images de mains qui frappent des tambours, de pieds qui martèlent le sol, de mouvements de bras, de jambes, de visages recouverts de masques de carnaval. On plonge dans l'ambiance frénétique d'une nuit de carnaval en se laissant bousculer par les musiciens et les danseurs. Images entre allégresse et épouvante dans un vacarme assourdissant.

VOIX OFF DU CONTEUR

*Il est passé minuit, un soir du 21ème siècle.
Dans la nuit, un chien aboie,
dans son lit, un enfant pense au zombi.
Partout les drapeaux se hissent, les frontières s'élèvent,
territoriales, religieuses, ethniques,
administratives, psychologiques.*



*De rage, on accuse l'autre de son propre mal à vivre,
Dans les fonds d'ombre de l'océan,
il y a mes os, mes tas d'ossements bossales.
Dans le sel de la mer morte,
des riches font la planche pour faire reluire leur santé délavée.
Ailleurs en Méditerranée, ce même sel de mer
reste un linceul pour les migrants noyés.
Ainsi la roue tourne, encore,
et se répètent les barbaries qui verrouillent les mondes
dans la férocité du profit maximum.*

27

.....

LE BAIN-DÉMARRÉ

Montage d'images en patchwork : **Une grue** est en train de dégager les pierres accumulées par un Lahar sous le pont de la rivière du Prêcheur. Sur un plancher de bois construit sur la plage, **Jana** et **Jacques** dansent la salsa parmi d'autres couples. Des mains collent un dernier fragment à une **statuette amérindienne** pour en terminer la restauration. Dans



un temple hindou, **Djo** tourne autour d'une statue de Shiva en apposant ses mains jointes sur son front et puis sur son cœur.

Et enfin, à l'embouchure d'une rivière, **Lily** malaxe des plantes en une mixture blanchâtre qu'elle étale sur son visage. Elle projette ensuite les plantes derrière elle et, en une fraction de seconde, disparaît sous l'eau. Quand elle réapparaît, elle est transfigurée, une sorte de puissance émane de son regard.

28

.....

BAS-TOI

La nuit est tombée sur Texaco, vieux quartier de Fort-de-France aux maisons construites à l'assaut d'une falaise bordant la mer. Des hommes et des femmes sont rassemblés en cercle sur un terrain vague. Des phares de voitures éclairent le lieu. Un homme frappe le tambour, d'autres chantent derrière lui. Renaud, le combattant, s'avance pour saluer le tambour ; il marque sur le sol des cercles de plus en plus larges avant de venir toiser celui qu'il va affronter. La lutte s'engage dans des jeux de bras, de jambes, d'esquives et de coups portés. Les battements du tambour s'emballent, les assauts se font plus vifs, le combat s'électrise.

Sur ces images, on entend la voix de **Renaud** qui murmure, comme dans une récitation de mantras, certains des préceptes du Ladja.

VOIX OFF DE RENAUD, LE COMBATTANT

.....
Bas-toi, bas-toi pour toi, bas-toi contre toi. Mais bas-toi aussi pour l'assemblée, pour le beau jeu, pour les ancêtres, bas-toi pour l'avenir, pour donner exemple, pour transmettre.

Ne lâche pas. Définis-toi.

Sois beau, fais ce que tu penses être beau.

Fais ensemble, pas seul, jamais seul.

Fais le dos rond, encaisse, tu es plus faible, encaisse... encaisse et attends.

Fais. Fais petit, fais grand, mais fais. Et si tu n'y arrives pas, fais, passe ton temps à faire.

Ça ne te convient plus, ce n'est plus ce que tu désires, passe à autre chose ; l'important n'est pas ce que tu obtiens de l'action, c'est ce que tu as appris, donc enseigne-toi, enrichis-toi, essaie, teste, remodèle, remodule.

Respecte l'autorité. Mais si tu n'es pas d'accord dis-le, quel que soit ce que c'est, dis-le, et tant que tu n'es pas d'accord, dis-le. Bas-toi pour la justice. Bats-toi pour la beauté. Crée toi-même ta propre zone libre.



LE VOLCAN, VIVRE AVEC UNE FORCE NATURELLE

Les habitants du village du Prêcheur sont rassemblés dans la salle municipale pour une séance d'informations sur les risques d'éruption et les mesures d'évacuation envisagées. **Fabrice Fontaine**, le directeur de l'Observatoire, et le maire du village sont assis face à eux.

Le maire explique que les villages situés sur le volcan pourraient être « jumelés » à des villages du sud situés hors de la zone de danger. En cas d'irruption imminente, ces villages du sud, organisés en solidarité, pourraient alors accueillir les habitants des villages menacés.

C'est **Fabrice Fontaine** qui prend ensuite la parole. On entend sa voix en off sur les images d'un très lent traveling sur les visages des habitants.

VOIX OFF DE FABRICE FONTAINE

Vivre avec une force naturelle, c'est apprendre à vivre avec la menace. Les volcans nous rappellent que les humains doivent composer avec une nature vivante et imprévisible, qui est source de vie mais aussi source de mort. Nous faisons partie d'un système qui est en constante transformation et notre survie dépend de notre capacité d'adaptation à ce système, de notre capacité à anticiper ses perturbations et à nous relever lorsque ce système a été brutalement ébranlé. Il s'agit d'être dans une recherche perpétuelle d'équilibre et d'harmonie avec ce système. Il ne faut pas renoncer à vivre auprès des volcans, il faut simplement être conscient du danger et adapter nos comportements. Vivre avec une force naturelle suppose de devenir nous-mêmes une force, une force créative, une force de proposition.

LA QUIMBOISEUSE, LE RITUEL DU FEU

Dans la nuit, un immense feu brûle au bord des vagues. Un homme frappe un tambour. Lily apparaît, elle tourne sur elle-même et lève les bras vers le ciel dans des postures rituelles. Sur des pierres au pied du brasier, les petites figurines de terre que **Lily** avait fabriquées sont disposées en demi-cercle. **Lily** les soulève une à une en leur donnant un prénom.

VOIX OFF DE LA QUIMBOISEUSE

Toi tu es Olayinka, qui veut dire « La dignité m'entoure ». Toi, tu es Teli, un prénom Peul qu'on donne pour conjurer le sort. Et Toi, tu es Dotou, je te donne ce prénom pour que tu sois vaillant. Toi, tu es Enangnon, qui veut dire « Ça va changer ». Toi, tu es Ifé, qui signifie « Amour ».

Une vague a noyé l'une des figurines dans une flaque. **Lily** l'en sort:

« Toi, tu es Oury, on donne ce prénom à un enfant pour lui souhaiter de survivre. En langue Peul, ce prénom signifie « vivant ».



ÉDOUARD COURCELLE, LA VIE

Un arbre énorme, déraciné par la montée des eaux, s'est effondré dans la mer. Ses racines s'élèvent vers le ciel comme des bras tendus. Un grand tissu bleu en partie déchiqueté pend à l'une des branches. Gonflé par le vent, le tissu s'enroule et se déroule sur lui-même, on dirait un fantôme dansant.

VOIX D'ÉDOUARD COURCELLE (suite de la lecture de son texte)

Ce bébé qui flotte, je l'ai vu depuis cinq minutes. On arrive dessus, je plonge ma main dans l'eau pour attraper la barboteuse. Je dois lui faire un massage cardiaque. Il est mort, j'en suis certain. Son teint est presque blanc, lui qui devrait avoir la peau noire. Ses yeux sont horriblement fixes, je comprime sa poitrine, je me rends compte que je masse un peu vite alors je cherche les paroles de la chanson qu'on nous donne pour bien faire. Et je me retrouve à chanter « staying alive », je le regarde, je chante pour lui. On arrive près de l'Aquarius. Les mains de Baz sont juste là, je lui passe le bébé, il le passe à d'autres mains. En quelques secondes le petit corps parvient sur le pont, entre les mains d'un médecin qui l'emmène. Mais ce qu'il se passe alors on le saura plus tard. On le saura après avoir sorti de l'eau deux autres bébés dans le même état, puis plus de 90 personnes arrachées directement dans l'eau. Combien de doigts on a dû ouvrir un par un pour détacher une main crispée sur un cordage, combien de regards terrifiés on a dû croiser avant de dire « fais-moi confiance, donne tout ce qu'il te reste »...

Des pieds nus marchent sur des roches. C'est **Renaud** qui a presque atteint le sommet du volcan. Il s'arrête sur un contrefort, le corps au bord du vide,



il reste un moment immobile avant de lever lentement les bras vers le ciel, comme une prière vers le cosmos.

Sur le rivage, les restes du grand brasier qui avait servi au rituel de la quimboiseuse fume encore. Sur les pierres qui entouraient le feu, **les petites figurines** se dissolvent lentement sous le mouvement des vagues, elles retournent à la mer dans de longues coulées d'argile rouge. L'image est apaisante, pas du tout tragique.

VOIX D'ÉDOUARD COURCELLE (suite de sa lecture)

Le calvaire des migrants est indicible. Mais il faut le dire pourtant. Il faut que les gens comprennent que les migrants fuient l'enfer au péril de leur vie, et que nous allons à leur secours pour diminuer autant

que possible le nombre de morts. Des deux côtés, nous nous battons pour la vie, sans intérêt matériel, sans qu'on puisse chiffrer. Voilà notre plus grande valeur : la Vie. Voilà ce qui nous accable, voilà ce qui nous réjouit. Il n'y a pas de cours à Wall Street pour cette valeur. Elle ne suppose aucune caractéristique physique, aucune culture, aucun document administratif, aucun statut social, aucune autre définition. Elle se mesure en un éclair dans la profondeur d'un regard. Elle se révèle à travers le temps dans la volonté de se dresser contre le destin, de faire ce qu'on peut avec les moyens du bord, aussi minuscule que l'on soit face à la fatalité qui s'abat. Quoi de plus sensé que ce refus de la mort, quoi de plus beau que cette lutte corps et âme contre la souffrance ? Au bord de l'abîme, à toucher les ténèbres, suspendue à un fil, ne reste que cette évidence.



L'HOMME CORPS-PALÉTUVIER

La plage de sable noir du village du Prêcheur, recouverte de milliers de fragments de branchages blanchis par la mer. La vision est stupéfiante ; à vrai dire, on ne sait pas très bien si ce sont des ossements ou des branches.

VOIX OFF DU CONTEUR

*C'est l'amour seulement qui a rassemblé mes fragments,
tous mes héritages déchirés.
Je me revois l'un après l'autre,
moi le Coolie qui a planté dans les jardins les graines sacrées de l'Inde,
moi Chine aux petits yeux moqueurs avec la Syrie en ombre découpée,
moi Congo-guinée et mes grands lacs et dans mes mains l'âme de ma
terre fondale-natale,
moi le colon esclavagiste qui abat le fouet et qui viole les mères ;
moi le Kalinago revenu en colibri,*



Tout au bout de la plage, une famille s'installe pour un pique-nique. On les voit de loin, la femme assise sur un fauteuil de plage, les enfants qui courent vers la mer et l'homme qui essaie de planter un parasol dans le sable, en vain car le parasol, pris par le vent, s'envole.

Changement de lieu, on avance sur une eau calme. La caméra se relève lentement, on entre dans le tunnel végétal d'une mangrove. L'eau est plate et lisse, les sons sont étouffés, le temps est comme suspendu dans cet univers étrange. Des éclats de jour traversent les branches et dessinent des jeux de lumière sur les racines torturées des palétuviers. On s'attarde sur ces racines aériennes démultipliées et entremêlées dans un infini désordre.

VOIX OFF DU CONTEUR (suite)

*Moi qui suis tous ces moi-mêmes venus d'ailleurs,
il m'a fallu entrer dans la nuit,
me tenir longtemps immobile comme un tronc silencieux,
jusqu'à sentir sous mes pieds la bourre des racines
qui m'ont planté dans la terre.
Je suis d'une mangrove.
Moi l'homme-palétuvier, arraché et tombé de ma généalogie,
j'ai pénétré l'air, l'eau, l'humus salé,
jusqu'au fond de la vase d'une terre volcanique.
De mes branches, se lance ma descendance,
et mes racines tordues d'adaptabilité dessinent un chemin vers la
lumière.
Je ne suis plus clandestin chez moi, à bord de mon île,
gestes d'attention, restes d'intentions, rêves vifs d'inventions,
alors l'espoir semble rester le fardeau de l'humain nouveau.*

NOTE D'INTENTION SIGNÉE PAR L'AUTEUR

NOTE D'INTENTIONS



Contrairement à la racine principale et unique qui s'enfonce profondément sous la terre, le rhizome est un ensemble de petites racines multiples qui s'étendent à la rencontre d'autres racines, juste sous la surface de la terre. Appliquée au concept de l'identité, l'image de la racine-unique évoque une identité fondée sur l'appartenance ancestrale à une culture et à un seul lieu d'origine. Alors que celle du rhizome admet une identité-multiple, née non pas du passé mais de relations qu'elle crée et qui se tissent au présent. Dire que l'identité antillaise est «rhizomique», c'est donc l'opposer radicalement à la conception répandue en Europe de l'identité «racine.»

Édouard Glissant

La langue flamande me pose problème, elle m'a toujours posé problème, comme à mon père d'ailleurs et à mon grand-père avant lui.

Je suis d'un petit pays, la Belgique, qu'une frontière linguistique partage, parfois violement, en deux régions culturelles : la Flandre, au nord, où l'on parle le flamand et la Wallonie, au sud, où l'on parle le français.

C'est juste après la seconde guerre mondiale que mon grand-père - qui avait entassé ses huit enfants et quelques meubles dans un chariot tiré par un tracteur - est arrivé en Wallonie. Parce qu'il avait fuit la misère qui rongait le nord du pays à cette époque, il a été considéré comme un immigré malvenu. Dans le petit village où il s'est installé, il a tant bien que mal tenté de parler le français mais son accent flamand est vite devenu un sujet

de moquerie. Et pour la même raison, mon père se faisait traiter de « sale flamand » à l'école. Fatigué des injures et du mépris, mon grand-père a un jour décidé de ne plus parler flamand, et puisqu'il n'arrivait pas non plus à prononcer correctement le français, il n'a presque plus parlé du tout. Je l'ai toujours connu taiseux ; il portait en lui, comme une charge, la honte de sa langue natale. Mon père non plus ne nous a jamais parlé flamand, et lorsqu'à l'école j'ai dû choisir une seconde langue entre l'anglais et le flamand, il m'a intimé de choisir l'anglais. Et toutes mes questions posées à l'un comme à l'autre sur leurs souvenirs « d'avant » sont toujours restées sans réponses. La honte a le temps long, elle nous a été transmise comme une tare et aucun des petits-enfants de mon grand-père ne parle aujourd'hui le flamand, langue pourtant constitutive de notre histoire et de notre identité familiale.



C'est sans doute mon questionnement à propos de ce sentiment de honte ressenti pour l'une des traces formant mon identité qui habite ce nouveau film. Car malgré la honte transmise, je sais que cette Flandre des origines s'est déposée en moi et m'anime comme une fondation très souterraine ; cette culture-là, celle de mon grand-père et de mon père, teintée d'une immense rigueur et d'un esprit plutôt protestant, m'a été transmise, de façon silencieuse et inconsciente, à travers des manières de faire, des manières de penser et des manières d'être. Et de la même façon, la culture et le tempérament plus solaire du Sud de la France, d'où ma mère est originaire, constitue aussi l'un des fondements de mon identité auxquels sont venus se rajouter les fragments des autres mondes que j'ai traversés et qui m'ont transformée. Mon travail de cinéma m'a amené à vivre et travailler en Amérique latine, dans plusieurs pays d'Afrique, en Polynésie ou encore dans les Caraïbes ; je me suis laissée habiter par ces différents mondes et ce qu'ils ont inscrit en moi fait désormais partie de ce que je suis comme personne. Et cela vaut pour chacun d'entre nous, nous pouvons tous nous retourner sur notre propre histoire et découvrir que, malgré le

sentiment parfois trop ancré d'une identité unique, nous sommes chacun un cas particulier constitué d'une mosaïque d'appartenances diverses.

Ce nouveau film vient s'inscrire dans la continuité de mon film précédent dans lequel j'avais déjà travaillé la question de l'identité.

Ma'ohi Nui, au cœur de l'océan mon pays montrait comment, en Polynésie française, le peuple Ma'ohi avait fait de son identité retrouvée un mode de résistance contre la domination née des trente ans d'essais nucléaires français dans le Pacifique. Durant les années passées à travailler sur ce film, j'avais retenu le versant lumineux de « l'identité-racine » puisqu'elle permettait à un peuple de reconstruire sa singularité, d'assumer sa différence et d'ouvrir à un monde qui sauvait, en quelque sorte, de la désespérance d'être colonisé.

Or, durant ces mêmes années, ce qu'il se passait ici en Europe en ravivait plutôt le versant obscur : au nom d'identités nationales brandies comme armes de défense, apparaissaient des nationalismes

stériles et des politiques excluantes. La nomination par la Commission européenne d'un « Commissaire chargé de protéger notre mode de vie européen » était d'ailleurs un exemple de la régression grandissante qui tend à considérer l'autre, le différent, comme une menace.

Fracturée par ce qu'elle appelle la crise migratoire, l'Europe s'engageait de façon dramatique vers des solutions de plus en plus inhumaines. Les images des migrants qui mourraient en Méditerranée, des corps retrouvés sur les plages et du désespoir de ceux qui tentaient de leur redonner un nom et de prévenir leurs familles, me bouleversaient, non seulement parce qu'elles nous montraient la mort en face (jusqu'à la banaliser) mais aussi parce qu'elles nous confrontaient à notre impuissance. Et une question me hantait : est-ce qu'en ayant fait un film montrant un peuple colonisé qui se désaliénait en se reconnectant à

son identité-racine, je ne m'étais pas trompée, puisqu'en Europe ces mêmes identités-racines semblaient légitimer la violence meurtrière des frontières ?

C'est chez des auteurs caribéens – comme Franz Fanon, Édouard Glissant, Patrick Chamoiseau ou Derek Walcott - que j'ai trouvé des pistes de réponses : non, je ne m'étais pas trompée, il fallait réellement être en connexion avec son identité singulière, exister à travers elle, pour pouvoir la mettre en partage et se laisser transformer sans se renier.

Habité par leurs pensées, j'ai voulu poursuivre la réflexion : comment penser nos identités - d'humain, de citoyen - aujourd'hui, en plein 21ème siècle, dans un monde où, plus que jamais, les cultures et les peuples sont brassés par les déplacements, les migrations, les guerres et les connexions numériques globalisées.



LE CHEMIN D'UN QUESTIONNEMENT ENTRE L'EUROPE ET LA CARAÏBE

En venant nourrir ma réflexion sur l'identité, ces auteurs caribéens m'avaient ouvert les portes de la Martinique. Vieille terre d'esclavage et de colonisation, ce minuscule pays des Caraïbes a fait l'expérience d'une mise en contact accélérée de peuples venus de tous les continents puisque s'y sont entremêlés là Amérindiens, Européens, Africains, Indiens, Chinois et Syro-libanais.

Les chocs de ces cultures hétérogènes et leurs interférences ont fracturé les anciens carcans communautaires pour donner naissance à une identité évolutive et changeante qui englobe chacune des appartenances sans qu'aucune d'elles ne soit diluée ou perdue ; c'est ce qu'Édouard Glissant¹ a appelé le processus de **créolisation**. Réalité anthropologique et historique qui produit un métissage des peaux, des langues, des façons de faire et des façons d'être, la créolisation repose sur la « Relation » qui en est le principe actif : rencontres, mélanges et hybridations instaurent un flux de relations imprévisibles qui ne cessent de nous influencer et de nous transformer. Libéré de nos vieilles étiquettes identitaires, nous nous retrouvons dans une possibilité d'accomplissement en tant que personne, non plus dans les assignations de notre communauté d'origine, mais dans notre seule et singulière expérience du monde, à une échelle qui n'est plus celle d'une nation, d'une langue, d'une couleur de peau mais sur la scène d'une planète devenue transculturelle. Nos identités ne sont plus ni fixes, ni statiques, elles sont des trajectoires dynamiques.

Ce grand métissage contemporain me semblait être une lumineuse leçon d'humanité pour nous qui continuions d'ériger des murs et d'élever des barbelés. En poursuivant mes recherches, quelque chose m'a frappée : si on remonte à l'origine du processus de créolisation, on trouve l'esclavage. Durant les quatre siècles de la traite négrière occidentale, les eaux de l'Atlantique ont été traversées par plus de vingt millions d'Africains expédiés dans les Caraïbes et aux Amériques. Il faut rajouter à ce chiffre stupéfiant les près de deux millions d'esclaves¹ qui n'auront jamais atteint l'autre rive. Victimes des naufrages et des inimaginables conditions de leur transport, ils gisent au fond de l'Atlantique dont les eaux sans limites sont devenues leur linceul. En Martinique, il se dit que chaque vague de l'océan est une de leurs âmes.

Au moment où mes lectures m'emmenaient vers les vagues atlantiques, des navires humanitaires comme l'Aquarius ou l'Open Arms étaient criminalisés par les états européens et placés sous séquestre dans les ports français, espagnols, maltais ou siciliens. Et chaque jour, des milliers de corps continuaient d'être engloutis dans les eaux de la Méditerranée. Leur nombre est affolant, incompréhensible. Tant de morts, tant de morts à cause de la forteresse européenne crispée sur une conception de l'identité rigide et exclusive. Face à cette inhumanité, certains se levaient et je découvrais un texte poignant écrit par un marin de SOS Méditerranée racontant une nuit de

¹ Source : « A bord du bateau négrier, une histoire atlantique de la traite » de l'historien américain Marcus Rediker.

cauchemar où les sauveteurs avaient été forcés d'abandonner des vivants à la mer pour ne pas mettre en péril ceux qu'ils avaient déjà secourus. Au retour de cette mission, terrassé, il n'avait pas su parler, alors il avait écrit.

J'ai pensé à ces deux mers remplies de fantômes. J'ai pensé à ces corps disparus dans les profondeurs sans laisser de traces, sans que personne ne sache rien, ni de leur nom, ni de leur visage, ni de leur histoire. J'ai pensé aux vagues, à leur lancinant mouvement, qui depuis des siècles et jusqu'à aujourd'hui, continuent de bercer ces

hommes, ces femmes et ces enfants avalés par la houle. La résonance entre l'Atlantique et la Méditerranée s'est alors imposée comme une évidence dans mon esprit : bien que les statuts de ces « engloutis » soient différents et que la situation des migrants et celle des esclaves ne soient pas assimilables, il y avait quelque chose qui se racontait là, dans cette désolante répétition d'une même horreur, quelque chose qui - intuitivement mais profondément - faisait sens pour moi et qu'il me fallait creuser. C'est véritablement là qu'a commencé le voyage qui a mené à ce film.

LA MARTINIQUE VÉCUE L'ÉPREUVE DU RÉEL

C'est donc avec, à l'esprit, cette vision des fantômes des profondeurs, et celle plus lumineuse d'un petit pays qui avait réussi à se réinventer dans l'échange de la créolisation, que j'ai débarqué en Martinique.

Mais les choses ne se passent jamais comme prévu et mes premiers pas n'ont pas été simples. Département français administré à distance depuis Paris, la Martinique reste profondément marquée par les survivances coloniales. Si la plus grande partie de la population est métissée et vit pleinement la créolisation, la société reste fracturée entre le peuple créole et ceux que l'on appelle les « békés », les descendants des premiers colons européens. Aujourd'hui grands propriétaires de terres, d'usines, de supermarchés ou de groupes immobiliers, les békés constituent une petite communauté à la peau blanche, extrêmement fermée sur elle-même, et qui détient une grande part du pouvoir. Dans

l'imaginaire collectif, la « peau blanche » demeure donc encore la marque de l'injustice sociale et la couleur du dominant.

Blonde, à la peau claire et aux yeux verts, il ne m'a pas été facile de trouver des portes d'entrée. Grâce aux aides à l'écriture et au développement reçues, j'ai fait le choix de vivre sur place, de longs mois, à de nombreuses reprises, dans les villages et les petits bourgs du Nord, loin des sites touristiques du Sud. Je me suis mêlée lentement, très lentement, au quotidien, aux activités, aux célébrations, aux rituels, aux familles, et, peu à peu, les aprioris se sont envolés, la complicité s'est installée, la parole s'est libérée, la rencontre a opéré, de part et d'autre, et un nouveau chemin s'est ouvert, celui des connivences créatrices qui rendent aujourd'hui ce film possible. Au fil des mois passés là-bas, certains de ceux avec qui je partageais mon quotidien se sont, de



façon évidente et naturelle, dessinés comme personnages et forment ma « famille de cinéma ». J'en fais ici une brève présentation avant de développer, dans le chapitre qui suit, le rôle qu'ils occuperont dans le film.

Il y a tout d'abord eu **LILY**, une pratiquante du quimbois, l'équivalent du vaudou en Martinique. C'est un long chemin, et plutôt tortueux, qui m'a mené jusqu'à elle. Le quimbois c'est l'occulte, l'hermétique, le caché, l'inaccessible, mais quelque chose dans ma manière de m'inscrire là, dans son pays, a su toucher Lily et elle m'a invitée à franchir le pas de cette zone interdite. Quand je suis en Martinique, c'est dans une cabane située sur son terrain que je vis, au pied d'un immense amandier qui a poussé entre sa maison et la mer. Et la nuit venue, les lucioles qui tournoient dans les branches du vieil arbre viennent nous raconter des histoires.

Il y a ensuite **RENAUD**, un combattant de Ladja,

l'art martial martiniquais hérité des luttes menées par les esclaves. J'ai dû passer beaucoup de temps en compagnie de nombreux combattants pour comprendre tous les enjeux de ce combat-dansé et la forme de résistance qu'il représente aujourd'hui dans la société ; et c'est Renaud qui s'est imposé comme personnage par la beauté de son combat et la force de sa parole.

Il y a aussi **CHRISTOPHE RANGOLY**, le conteur-slameur dont la voix off portera le film. Avec lui, d'emblée la rencontre s'est placée du côté de l'imaginaire : par-delà de nos différences culturelles, une reconnaissance immédiate, un même rapport au monde dans notre volonté de poétiser la vie à partir, parfois, de ce qu'elle a de plus terrien et de plus trivial.

Ils seront, à eux trois, les personnages principaux, auxquels j'ajoute la **MONTAGNE PELÉE**, le volcan de l'île, qui est en train de se réveiller. Dans leur

sillage, et de façon plus furtive dans le film, il y aura aussi **DJO**, un pêcheur qui est presque un portrait de la créolisation à lui seul puisqu'il est de descendance amérindienne, européenne, africaine et indienne ; **JUDE**, un jeune agriculteur, producteur de cacao, partagé entre sa part chinoise et sa part africaine ; et enfin de jeunes parents, **JANA**, d'origine syrienne, et **JACQUES**, son mari, tous deux danseurs de salsa.

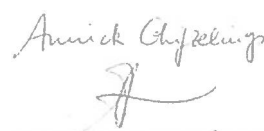
Durant tout ce temps de vie en leur compagnie, les mots du marin-sauveteur **ÉDOUARD COURCELLE** continuaient de résonner en moi ; son témoignage me travaillait et venait s'incarner dans les paysages martiniquais. Christophe Rangoly évoquait lui aussi, dans ses soirées de contes ou de slam, ces noyés de la Méditerranée qui venaient réveiller, dans son esprit, ceux de l'Atlantique. De même pour Lily qui, pour apaiser ces âmes englouties, avait décidé de leur redonner un prénom en invoquant les esprits de l'eau. Ma première intuition

prenait corps : mettre en tension les fantômes de l'Atlantique et ceux de la Méditerranée me permettait de créer l'arc narratif du film et de faire de la créolisation une « boîte à outils » pour interroger notre présent et penser autrement la rencontre avec l'autre³.

La créolisation, j'y suis donc rentrée par la toute petite porte de la quotidienneté. À mon arrivée, elle n'était qu'un concept, une belle idée dans mon esprit. Mais peu à peu, elle est devenue une matière vivante, organique, vécue ; le monde caraïbe m'a habitée et m'a transformée. La créolisation a fini par prendre corps en moi, et c'est parce qu'elle a pris corps en moi qu'elle a réellement fait sens. Ensemble, avec Lily, Christophe, Renaud, Djo, Jude, Jana et Jacques, on a joué - sans s'en rendre compte - le jeu de la créolisation, on a cédé à la rencontre, on s'est laissé transformer, et de la confluence de nos imaginaires a émergé un monde qui est aujourd'hui celui du film.

² Au-delà de la juxtaposition poétique que je vais opérer entre la crise migratoire et l'esclavage, un lien bien réel rapproche ces deux drames historiques. La loi française « tendant à la reconnaissance de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité » rappelle que la richesse des nations occidentales s'est construite sur le crime de l'esclavage qui fut le moment fondateur du capitalisme et la première phase de son expansion. Aujourd'hui ce modèle économique génère pillages des ressources, guerres commerciales, affrontements militaires et dégradations climatiques sans précédent ; autant de situations contraignant des populations à l'exil. La crise migratoire révèle donc ultimement les limites et les failles du système capitaliste et le peu de cas qu'il fait du vivant. À ce titre, noyés de l'esclavage et noyés de la crise migratoire sont les deux faces d'une même médaille qui s'avère être mortifère.

L'Auteur,
Annick Ghijzelings



BUDGET RÉCAPITULATIF

DEVIS RECAPITULATIF - AIDE A LA PRODUCTION

FILM: LES FANTÔMES DES PROFONDEURS

	DEVIS au 16-01-2023		
	Total Euros	Belgique	France
1. Droits artistiques (hors auteurs ci-dessous):	50 500,00 €	43 000,00 €	7 500,00 €
2. Equipe technique (hors producteurs ci-dessous):	83 985,00 €	68 125,00 €	15 860,00 €
3. Interprétation:	10 500,00 €	- €	10 500,00 €
4. Charges sociales afférentes:	37 545,25 €	27 236,25 €	10 309,00 €
5. Décors et Costumes:	- €	- €	- €
6. Transports / défraiement /régie:	44 565,00 €	22 295,00 €	22 270,00 €
7. Moyens techniques:	53 380,00 €	45 730,00 €	7 650,00 €
8. Pellicules et laboratoires:	10 051,00 €	9 550,00 €	501,00 €
9. Assurances et divers:	47 260,79 €	42 760,79 €	4 500,00 €
Sous-Total général hors taxes :	337 787,04 €	258 697,04 €	79 090,00 €
Imprévus	10 633,61 €	6 380,17 €	4 253,44 €
Auteur	15 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Sous-Total général hors taxes :	363 420,65 €	272 577,20 €	90 843,44 €
Salaire producteur	36 342,06 €	26 002,22 €	10 339,85 €
Sous-Total général hors taxes :	399 762,71 €	298 579,42 €	101 183,29 €
Frais généraux	27 983,39 €	20 021,71 €	7 961,68 €
TOTAL GÉNÉRAL (HORS TVA)	427 746,10 €	318 601,13 €	109 144,97 €

BUDGET DÉTAILLÉ

Devis détaillé

16/01/23

Titre : LES FANTOMES DES PROFONDEURS

Codes	Libellé	Commentaire	Q1	Q2	unité	tarif	Total 1	Total 2	Total 3	Total 4	CHARGES SOCIALES	Belgique	France
												B	FR
1	DROITS ARTISTIQUES ET DEVELOPPEMENT										65 500	50 500	15 000
11	SUJET										10 500	0	10 500
111200	Oeuvre Originale (sujet droits art.)	Annick Ghijzelings	1	1	forfait	7 500	7 500					0	7 500
111300	Oeuvre Originale (sujet droits art.)	Christophe Rangoly	1	1	forfait	3 000	3 000					0	3 000
13	DROITS D'AUTEURS REALISATION										7 500	7 500	0
131100	Droits Auteurs Réalisation	Annick Ghijzelings	1	1	forfait	7 500	7 500					7 500	0
14	DROITS MUSICAUX										10 000	7 000	3 000
141000	Musiques Pré-existantes	Bourse SACEM	1	1	forfait	3 000	3 000					0	3 000
142000	Oeuvres Originales (droits musicaux)		1	1	forfait	7 000	7 000					7 000	0
16	TRADUCTIONS ET DACTYLO										500	0	500
163201	Frais de dossiers		1	1	forfait	500	500					0	500
18	FRAIS DE DEVELOPPEMENT										37 000	36 000	1 000
182100	Frais de repérages	Trace asbl	1	1	forfait	17 000	17 000					16 000	1 000
182101	Frais de repérages	Iota Production	1	1	forfait	20 000	20 000					20 000	0
2	PERSONNEL										83 985	68 125	15 860
22	REALISATEUR										7 500	7 500	0
221	REALISATEUR										3 300	7 500	0
221100	Réalisateur technicien	prépa, tournage	1	3	mois	2 500	7 500				3 300	7 500	0
23	EQUIPE PREPA ET TOURNAGE										41 485	25 625	15 860
231	DIRECTION ET ADMINISTRATION										12 975	9 925	3 050
231100	Directeur de production							5000,00			2 200	5 000	0
	Tournage	Natacha	4	1	semaines	1 250	5 000				2 200	5 000	0
231300	Assistant DIRECTION de production							3600,00			1 908	1 800	1 800
	Tournage BE		1	1	mois	1 800	1 800				792	0	1 800
	Postproduction		1	1	mois	1 800	1 800				1 116	1 800	0
231400	Administrateur de production							4375,00			2 105	3 125	1 250
	Préparation BE	Karin	1	10	jours	125	1 250				550	1 250	0
	Tournage BE	Karin	1	10	jours	125	1 250				550	1 250	0
	Finitions BE	Karin	1	5	jours	125	625				275	625	0
	Préparation FR		1	2	jours	125	250				110	0	250
	Tournage FR		1	3	jours	125	375				233	0	375
	Finitions FR		1	5	jours	125	625				388	0	625
231850	Traducteur							0,00			0	0	0
	Finitions	compris dans les sous-titres	1	0	forfait	1 500	0				0	0	0
233	MISE EN SCENE TECHNICIENS										6 000	2 640	0
233300	1er assistant réalisateur			5				6000,00			2 640	0	6 000
	Tournage		1	5	semaines	1 200	6 000				2 640	0	6 000
235	PRISES DE VUES										15 350	8 392	15 350
235100	Directeur de la photographie							9100,00			5 642	9 100	0
	Préparation						0				0	0	0
	Préparation	Gaspard Pauwels	1	0,5	mois	3 500	1 750				1 085	1 750	0
	Tournage	Gaspard Pauwels	1	2	mois	3 500	7 000				4 340	7 000	0
	Tournage	Tournage 1 jour FRANCE	1	1	jour	350	350				217	350	0
	Provisions heures sup.					0	0				0	0	0
235300	1er assistant opérateur							6250,00			2 750	6 250	0
	Préparation	Mélusine	1	0,5	mois	2 500	1 250				550	1 250	0
	Tournage	Mélusine	1	2	mois	2 500	5 000				2 200	5 000	0
236	SON										7 160	2 996	350
236100	Chef opérateur du son							7160,00			2 996	350	6 810
	Tournage	3 ingénieurs du son différents (dont 1 principal)	1	6	semaines	1 135	6 810				2 996	0	6 810
	Tournage	Tournage 1 jour FRANCE	1	1	jour	350	350				0	350	0
							0				0	0	0
25	MONTAGE ET FINITION										33 000	15 360	33 000
251	MONTAGE										26 500	12 500	26 500
251100	Chef monteur							20000,00			11 950	20 000	0
	Montage	Annick Ghijzelings	1	7	mois	2 500	17 500				10 850	17 500	0
	Mixage	Annick Ghijzelings	1	1	mois	2 500	2 500				1 100	2 500	0
251200	Monteur adjoint							1250,00			550	1 250	0
	Montage		1	1	semaines	1 250	1 250				550	1 250	0
251400	Monteur son							5250,00			0	5 250	0
	Montage		1	3	semaines	1 750	5 250				0	5 250	0
252	POST PRODUCTION										2 000	880	2 000
252100	Directeur post-production	Guillaume Nolevaux	1	1	mois	2 000	2 000	2000,00			880	2 000	0
253	FINITIONS SONORES										4 500	1 980	4 500
253300	Mixeur							4500,00			1 980	4 500	0
	Mixage		1	10	jours	450	4 500				1 980	4 500	0
28	DIVERS										2 000	0	2 000
281	DIVERS										2 000	0	2 000
281000	Attache de presse		1	1	forfait	2 000	2 000	2 000,00			0	2 000	0
3	INTERPRETATION										10 500	0	10 500
31	ROLES PRINCIPAUX										10 500	0	10 500
313	ACTEURS ETRANGERS A L'ETRANGER										10500,00	0	10 500
313100	Acteurs étr. à l'étr.(rôle princ.)										0	0	0
311101	Rôle 1 droit	Conteur (enregistrement)	1	2	jours	500	1 000				0	0	1 000
311101	Rôle 1 droit	Conteur (tournage)	1	3	jours	500	1 500				0	0	1 500
311101	Rôle 1 droit	Quimboiseuse (droits+precompte mobilier)	1	1	forfait	4 000	4 000				0	0	4 000
311101	Rôle 1 droit	Combattant	1	1	forfait	4 000	4 000				0	0	4 000
4	CHARGES SOCIALES										37 545	27 236	10 309
41	CHARGES SOCIALES										37 545	27 236	10 309

411	CHARGES SOCIALES						37545,25
412200	CS Réalisateurs		1	45%	0	7 500	3 375
412300	CS Equipe tournage et finitions	Belgique	1	45%	350	53 025	23 861
412301	CS Equipe tournage et finitions	France/Martinique	1	65%	0	15 860	10 309
5	DECOR & COSTUMES						0
6	REGIE						44 565
61	AVANT TOURNAGE						400
612	TRANSPORT AVANT TOURNAGE PRODUCTEURS						300,00
	Producteur transport (avt tournage)						
612000	Producteur transport (avt tournage)	Belgique	1	1	Thalys	150	150
612010	Producteur transport (avt tournage)	France	1	1	Thalys	150	150
617	DIVERS AVANT TOURNAGE						100,00
617010	Repas avant tournage		1	1	forfait	100	100
62	TOURNAGE						9 310
621	TRANSPORTS PERSONNEL TOURNAGE						3750,00
621000	Voyages des personnels	Avion (3 techniciens tournage)	3	1	A/R avion	1 100	3 300
621000	Voyages des personnels	Tournage 1 jour FRANCE	3	1	thalys	150	450
622	VOYAGE MATERIEL TOURNAGE						400,00
622000	Voyages des matériels						
622103	Supplément bagages en soute		2	2	forfait	100	400
623	DIVERS VEHICULE TOURNAGE						4560,00
623100	Indemnités KM (tourn)	Essence FORFAIT	1	12	semaines	150	1 800
623200	Assurance voiture Annick		1	1	forfait	300	300
623200	Location de véhicules		1	3	mois	820	2 460
627	DIVERS TOURNAGE						600,00
627000	Frais divers - péages, taxis tournage		1	4	semaines	150	600
63	REPAS ET DEFRAIEMENTS						25 500
631	REPAS TOURNAGE	REALISTATRICE					10215,00
631110	Repas préparation	Annick	1	20	jours	45	900
631110	Repas préparation	Assistant réa	1	15	jours	45	675
631110	Repas préparation	Caméra	2	10	jours	45	900
631120	repas tournage	Annick	1	40	jours	45	1 800
631120	repas tournage	Assistant réa	1	20	jours	45	900
631120	repas tournage	Caméra	2	40	jours	45	3 600
631120	repas tournage	Ingé son	1	30	jours	45	1 350
631120	repas tournage	Tournage 1 jour FRANCE	1	3	jours	30	90
632	DEFRAIEMENTS TOURNAGE						3285,00
632000	Défraiement techniciens PAYS #1	Annick Week-end	1	24	jours	45	1 080
632000	Défraiement techniciens PAYS #1	Caméra Week-end	2	20	jours	45	1 800
632010	Défraiements intervenants	Personnages	1	9	jours	45	405
634	HEBERGEMENTS TOURNAGE						12000,00
634410	Hôtels équipe en France PAYS #2	location 1 maison 4 chambres	1	3	mois	4 000	12 000
66	APRES TOURNAGE						5 525
662	TRANSPORT APRES TOURNAGE REALISATEURS						100,00
662000	Réalisateurs transport (apres tournage)		1	1	déplacement	100	100
663	TRANSPORT APRES TOURNAGE PRODUCTEURS						300,00
663000	Producteurs transport (apres tournage)		1	2	thalys A/R	150	300
667	DIVERS APRES TOURNAGE						5125,00
667000	Divers parking, péages (apres tourn.)	Parkings et péages	1	1	forfait	150	150
667010	Repas après tournage	REAL : Montage image et son	1	32	semaines	125	4 000
667010	Repas après tournage	REAL: Préparation son et mixage	1	5	semaines	125	625
667010	Repas après tournage	TECH: Préparation son et mixage	1	5	semaines	70	350
69	REGIE ET DIVERS						3 830
691	TELECOMMUNICATION						280,00
691110	Courrier express		1	1	forfait	250	250
691201	GSM	Annick	1	3	mois	10	30
691201	GSM	1er assistant réa	1	2	mois	30	60
692	FRAIS DE COMPTABIUTE						3050,00
692100	Imprimés comptables		1	1	forfait	300	300
692200	Traitement informatique - WINBOOKS		1	1	forfait	750	750
692300	Expertises comptables	Belgique	1	1	forfait	1 200	1 200
692305	Expertises comptables	France	1	1	forfait	800	800
693	DEPENSES DIVERSES						500,00
693200	Cadeaux/remerciements		1	1	forfait	500	500
7	MOYENS TECHNIQUES						53 380
72	PRISES DE VUE VIDEO						20730
721000	Caméras prise de vue vidéo pvv)	Participation CBA	1	12	semaines	1 150	13 800
721000	Participation maintenance matos CBA	Participation CBA	1	12	semaines	115	1 380
721000	Optiques	Vintage	1	12	semaines	400	4 800
722000	Prises de vue sous-marines	Rémunération + Matériel	1	1	jours	750	750
75	SON						5 400
751000	Enregistreurs et consoles		1	6	semaines	750	4 500
759000	Fournitures son divers		1	30	forfait	30	900
76	MONTAGE ET FINITIONS						17 750
761000	Salle de montage	Banc de montage à acheter	1	1	forfait	2 800	2 800
761200	Visions		1	2	visions	300	600
761300	salle de montage son		1	3	semaines	450	1 350
766100	Auditorium post synchro / Voix-off		1	3	jours	500	1 500
767110	Auditorium mixage final		1	10	jours	850	8 500
768110	Back up sur LTO		1	1	forfait	500	500
769010	enregistrement musiciens		1	1	forfait	2 500	2 500

	3 375	0
	23 861	0
	0	10 309
	0	0
	22 295	22 270
	250	150
	150	150
	0	0
	150	0
	0	150
	100	0
	100	0
	4 150	5 160
	3 750	0
	3 300	0
	450	0
	400	0
	0	0
	400	0
	0	4 560
	0	1 800
	0	300
	0	2 460
	0	600
	0	600
	10 170	15 330
	7 290	2 925
	900	0
	0	675
	900	0
	1 800	0
	0	900
	3 600	0
	0	1 350
	90	0
	2 880	405
	1 080	0
	1 800	0
	0	405
	0	12 000
	0	12 000
	5 525	0
	100	0
	100	0
	300	0
	300	0
	5 125	0
	150	0
	4 000	0
	625	0
	350	0
	2 200	1 630
	250	30
	250	0
	0	30
	0	60
	1 950	1 100
	0	300
	750	0
	1 200	0
	0	800
	0	500
	0	500
	45 730	7 650
	19 980	750
	13 800	0
	1 380	0
	4 800	0
	0	750
	0	5 400
	0	4 500
	0	900
	16 250	1 500
	2 800	0
	600	0
	1 350	0
	0	1 500
	8 500	0
	500	0
	2 500	0

77 POST PRODUCTION VIDEO							9 000
771300	Salle d'étalonnage numérique	Etalonneuse compris (Miléna Trivier)	1	10	jours	550	5 500
771900	Conformation & mastering		1	1	forfait	2 000	2 000
773100	Duplications diverses	PAD et DCP compris (Charbon)	1	1	forfait	1 500	1 500
78 GENERIQUE ET BANDE ANNONCE							500
781100	Générique début	Amir	1	1	forfait	250	250
781500	Générique fin	Amir	1	1	forfait	250	250
8 PELLICULE & LABORATOIRE							10 051
81 PELLICULE							2 801
813 DISQUES DURS, BANDES ET CASSETTES							2801,00
813200	Disques dur		1	7	forfait	150	1 050
813300	Cassettes HDCAM SR		1	0	forfait	500	0
813500	Supports PAD	Charbon	1	1	forfait	750	750
813700	Cassettes LTO		1	1	forfait	500	500
82 LABORATOIRE PELLICULE OPTIQUE							500
828 EXPORTS SON							500,00
828000	Exports son VI/VTV/DVD	Charbon	1	1	forfait	500	500
84 SOUS-TITRAGES							6750
842000	Sous-titrage ENG (traduction incluse)	Version longue (CDD Annick)	1	1	sous-titrages	2 500	2 500
842000	Sous-titrage NL	Version longue (CDD Annick)	1	1	sous-titrages	2 500	2 500
842000	Sous-titrage FR (traduction incluse)	Créole (CDD Annick)	1	1	sous-titrages	1 750	1 750
9 ASSURANCE ET DIVERS							47 261
91 ASSURANCES							9 761
911000	Assurance production		1	3,00%		240 026	7 201
911000	Assurance rapatriement		3	1,00		220	660
912000	Assurance Tax Shelter			2%		95 000	1 900
92 PROMOTION							7 500
920000	Affiche	David Handwerker	1	1	affiche	750	750
920010	Dossier de Presse	David Handwerker	1	1	dossier	750	750
920010	Dossier pédagogique	David Handwerker + écriture	1	1	dossier	5 000	5 000
920010	Impressions matériel promo		1	1	dossier	1 000	1 000
93 FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX							5 000
930000	Frais d'actes		1	1	forfait	2 500	2 500
935000	Frais juridiques		1	1	forfait	2 500	2 500
94 FRAIS FINANCIERS							25 000
940000	Frais de banque BE		1	1	forfait	4 000	4 000
940005	Frais de banque FR		1	1	forfait	2 000	2 000
940020	Frais TS intérêts TX		1	5%	forfait	95 000	4 750
940030	Frais TS commissions		1	15%	forfait	95 000	14 250
SOUS TOTAL A							337 787
96 IMPREVUS							10 634
AUTEUR							15 000
SOUS TOTAL B							363 421
95 SALAIRES PRODUCTEURS							26 002
95 SALAIRES PRODUCTEURS							10 340
SOUS TOTAL C							399 763
95 FRAIS GENERAUX							20 022
95 FRAIS GENERAUX							7 962
TOTAL GENERAL HTVA							427 746

9 000	0
5 500	0
2 000	0
1 500	0
500	0
250	0
250	0
9 550	501
2 300	501
2 300	501
1 050	0
0	0
750	0
500	0
500	0
500	0
500	0
6 750	0
2 500	0
2 500	0
1 750	0
42 761	4 500
9 761	0
7 201	0
660	0
1 900	0
7 500	0
750	0
750	0
5 000	0
1 000	0
2 500	2 500
0	2 500
2 500	0
23 000	2 000
4 000	0
0	2 000
4 750	0
14 250	0
258 697	79 090
6 380	4 253
7 500	7 500
272 577	90 843
26 002	0
0	10 340
298 579	101 183
20 022	0
0	7 962
318 601	109 145

**Devis pour la stratégie de promotion et de diffusion du film
(extrait du devis détaillé)**

FILM: "FANTÔMES DES PROFONDEURS"

Libellé	Qté 1	Qté 2	unité	Prix	TOTAL
PROMOTION					12 000,00 €
Sous-titrage FR/EN/NL	1	3	forfait	2 500,00	7 500
Affiche	1	1	forfait	750,00	750
Dossier de presse	1	1	forfait	750,00	750
Impressions	1	1	forfait	1 000,00	1 000
Community manager et attaché de presse	1	1	forfait	2 000,00	2 000

**Devis pour le dossier pédagogique
(détail de la ligne 2395 du devis détaillé)**

FILM: "FANTÔMES DES PROFONDEURS"

DOSSIER PEDAGOGIQUE					5 000,00 €
Frais divers de documentation	1	1	forfait	1 000,00	1 000
Dossier pédagogique (recherches pédagogique et rédaction dossier pédagogique NL)	1	2	sem	1 250,00	2 500
traduction dossier pédagogique NL	1	1	forfait	750,00	750
Mise en page et impression	1	1	forfait	750,00	750

PLAN DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT

Film: LES FANTOMES DES PROFONDEURS

15/02/23

Part française :	€ 121 700,00	28,45%
Part étrangère : pays : Belgique	€ 306 046,10	71,55%
	€ 427 746,10	100,00%

A. PART FRANCAISE

SOCIETE : TAG FILM France

· CTM Aide à la production	€ 30 000,00	7,01%	acquis
· CNC Image de la diversité au développement	€ 20 000,00	4,68%	acquis
• Fondation mémoire Esclavage	€ 1 700,00	0,40%	acquis
· TV5 Monde	€ 42 000,00	9,82%	acquis
· CNC Image de la diversité production	€ 20 000,00	4,68%	en cours
• Apport propre TAG FILM	€ 8 000,00	1,87%	acquis
	€ 121 700,00	28,45%	

B. PART COPRODUCTION ETRANGERE : (SCINDER PART PRODUCTION ET CESSIONS)

SOCIETE :
IOTA
PRODUCTION
/ MAGELLAN
FILMS Belgique

· APPORT SOLLICITE AUPRES DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES :			
Aide au développement	€ 20 000,00	4,68%	Acquis
Aide à la production	€ 80 000,00	18,70%	Acquis
• ASBL Traces (développement)			
Brouillon d'un rêve (SCAM)	€ 5 000,00	1,17%	Acquis
Bourse décriture au long cours (SCAM Belgique)	€ 3 000,00	0,70%	Acquis
CTM (Région Martinique) - Aide à l'écriture	€ 9 000,00	2,10%	Acquis
Bourse SACEM musique	€ 3 000,00	0,70%	Acquis
· RTBF	€ 30 000,00	7,01%	Acquis
· CBA (valorisation caméra)	€ 13 800,00	3,23%	Acquis
• DGD (Magellan Films)	€ 35 000,00	8,18%	Sollicité
• Tax shelter (Magellan Films)	€ 95 000,00	22,21%	Acquis
· Apport propre IOTA PRODUCTION	€ 12 246,10	2,86%	Acquis

SOUS-TOTAL PART BELGE :

€ 306 046,10 71,55%

PREUVES DE FINANCEMENT

CONVENTION D'AIDE

ENTRE

Le compositeur, Monsieur Herman MARTIN
544 chaussée de Boondael
1050 Bruxelles
Belgique

ci-après dénommé(e) le **Bénéficiaire**,

d'une part,

ET

La Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique, société civile à capital variable, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 775 675 739, dont le siège social est à Neuilly sur Seine (92528 Cedex), 225 avenue Charles de Gaulle,

représentée par Eglantine Langevin, Directrice du Département Cinéma, Audiovisuel et Musique à l'Image de l'Action Culturelle

ci-après dénommée la **Sacem**

d'autre part,

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

La **Sacem**, société de gestion collective des droits d'auteur, doit destiner les fonds prévus à l'article L.311.1 du Code de la Propriété Intellectuelle (ou CPI), à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation des auteurs et des artistes interprètes conformément aux dispositions de l'article L.324-17 du CPI.

La **Sacem** et la **SCAM** ont souhaité encourager ensemble la musique originale dans les documentaires de création. Dès lors que les lauréats de « Brouillon d'un rêve » filmique font appel à un compositeur membre de la **Sacem**, **une bourse complémentaire au titre de la création et de la production de musique originale pourra être versée au compositeur choisi par le réalisateur pour l'œuvre concernée.**

C'est dans ce cadre que la **Sacem**, après examen de la demande d'aide (détaillant le projet et son budget) qui a lui été présentée, a décidé d'apporter une contribution financière au projet du **Bénéficiaire**, dans les conditions définies dans la présente convention.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Conformément aux articles R.321-6 et R.321-7 du CPI relatifs aux aides versées par les organismes de gestion des droits en vertu de l'article L.324-17 du CPI, la présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la **Sacem** apporte son concours financier au **Bénéficiaire**, au titre **de l'aide à la création de la musique originale du documentaire Les fantômes des profondeurs réalisé par Annick Ghijzelings, lauréate de la Bourse Brouillon d'un rêve de la Scam**, ainsi que celles dans lesquelles le

Bénéficiaire communique à la **Sacem** les éléments permettant de justifier que l'aide est utilisée conformément à sa destination.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le **Bénéficiaire** s'engage :

A - à utiliser le concours financier de la **Sacem** pour le financement des actions présentées à la Sacem à savoir **une bourse d'écriture pour la composition de la musique originale pour le projet tel que décrit à l'article 1.**

Dans le cas où le **Bénéficiaire** ne pourrait respecter tout ou partie des actions précitées ou si le budget alloué à ces actions, tel qu'il a été fourni lors de la demande d'aide, devait être modifié à la baisse de plus de 10%, il devra aussitôt en informer la **Sacem**.

B - à informer préalablement la **Sacem** de toute action, non précisée dans la présente convention, qu'il envisage de financer en tout ou partie au moyen du concours financier visé à l'article 3 des présentes, afin que la **Sacem** puisse être en mesure de vérifier que cet objectif entre dans le champ de celles visées au titre de son action culturelle.

C - à gérer les actions indiquées en conformité avec les dispositions légales en vigueur ; notamment au regard de la législation sociale.

D - à apposer le logo de la **Sacem** sur toute communication visuelle et écrite et plus généralement sur tous les documents liés à l'opération objet du concours financier de la **Sacem** (à télécharger sur le site de la Sacem, <https://societe.sacem.fr/ressources-presse/outils-de-communication>).

E - à faire figurer au générique de début du film la mention « **avec le soutien de la Sacem** », au générique de fin dans le carton dédié à la musique « **la création de la musique originale de ce film a reçu le soutien de la SACEM** ». Le logo de la Sacem se situera dans le bloc logo de fin du générique et sur le billing-block de l'affiche.

F - à remettre à la **Sacem** **1 exemplaire sous format DVD et un lien vidéo permanent (ou autre support multimédia) attestant de la réalisation du projet, et à retourner un bilan artistique et financier de l'opération justifiant les dépenses liées à la création de musique originale.** Le défaut de fourniture des documents précités entraînera l'ajournement de l'examen de toute nouvelle demande éventuelle du **Bénéficiaire** aux programmes d'action culturelle de la **Sacem**. L'affiche qui aura été réalisée, témoignant de la présence des logos de la **Sacem** et « la culture avec la copie privée », devra également être adressée dans un grand et un petit format.

Par ailleurs, dans la mesure où le bilan artistique et financier permet à la Sacem de contrôler l'utilisation de l'aide versée qui est strictement encadrée par le Code de la propriété intellectuelle, celle-ci se réserve le droit de demander toutes pièces justificatives nécessaires pour vérifier la véracité des éléments déclarés par le porteur de projet.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE LA SACEM

La **Sacem** s'engage à verser au **Bénéficiaire** une aide financière d'un montant total Toutes Taxes et Charges incluses de **3000 €** (trois mille euros), destinée à soutenir le financement des actions visées à l'article 2 de la présente convention, dans le cadre et pendant la durée de la présente convention.

ARTICLE 4 - DUREE

La présente convention est conclue pour l'année civile en cours.

Cy 

Dans le cas où les actions visées dans la présente convention ne seraient pas réalisées pendant la durée de la convention, la **Sacem** se réserve la faculté d'exiger le remboursement de l'aide financière allouée.

Toutefois, un réaménagement de la durée de la convention pourra être consenti si le **Bénéficiaire** informe préalablement la **Sacem** des raisons du retard pris dans la réalisation des actions.

ARTICLE 5 - MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE

Le versement de l'aide interviendra **après réception d'une pièce comptable par voie postale, du RIB d'un compte bancaire** ouvert au nom du bénéficiaire de la convention, ainsi que d'un exemplaire de la présente convention paraphé et signé par le **Bénéficiaire**.

A défaut de réception de ces documents, la Sacem ne sera pas tenue au versement de l'aide. En tout état de cause, toute aide pour laquelle les documents ci-dessus n'auront pas été reçus 15 jours calendaires avant la fin de l'année civile en cours sera annulée.

ARTICLE 6 - CLAUSE DE RESERVE

La **Sacem** se réserve toutefois la faculté de réexaminer le montant de l'aide financière fixée à l'article 3 des présentes en cas de modifications législatives et/ou réglementaires et/ou jurisprudentielles qui changeraient de manière substantielle l'économie de la rémunération pour copie privée prévue aux articles L.311-1 et suivants du CPI et l'utilisation des sommes visées à l'article L.324-17.

La **Sacem** pourra exiger le remboursement de tout ou partie de l'aide financière allouée en cas de non-respect intégral ou partiel par le **Bénéficiaire** des engagements stipulés à l'article 2 de la présente convention ou en cas de non utilisation ou d'utilisation non conforme avec les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle du concours financier accordé au **Bénéficiaire**.

Dans l'hypothèse où le bilan financier ferait apparaître une baisse de plus de 10% dans le financement des actions visées à l'article 2 pour lesquelles le **Bénéficiaire** s'est engagé à utiliser les fonds versés, la **Sacem** pourra décider d'exiger un remboursement d'une partie du montant de l'aide, qui aura été révisé en conséquence

En tout état de cause, le **Bénéficiaire** ne doit pas se trouver en situation irrégulière au regard du paiement des droits d'auteur, à défaut de quoi la **Sacem** pourra également exiger le remboursement de tout ou partie de l'aide financière allouée.

ARTICLE 7 – DONNEES PERSONNELLES

En tant que responsable de traitements, la **Sacem** s'engage à respecter la réglementation en matière de protection des données personnelles et, à ce titre, à procéder à une collecte loyale, licite et proportionnée des données personnelles.

Le **Bénéficiaire** est informé qu'à compter du moment où une aide lui est accordée, la **Sacem** est tenue de rendre public ses nom et prénom en tant que bénéficiaire de l'aide, le montant et l'utilisation des sommes allouées, au sein de la base unique prévue à l'article L.326-2 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Par ailleurs, le Bénéficiaire s'engage à masquer toute donnée personnelle figurant sur les pièces justificatives que la Sacem pourrait être amenée à lui demander, conformément à l'article 2, F.

ARTICLE 8 – VENTE D'EXEMPLAIRES DU SUPPORT

Dans l'hypothèse où le projet aboutirait à une commercialisation sur un support physique (type DVD, CD, Blu-ray, etc.) et afin de valoriser le projet soutenu, la **Sacem** souhaite que le **Bénéficiaire** fasse ses meilleurs efforts pour lui réserver l'achat de vingt exemplaires dudit support, dont elle paiera le prix de vente indiqué par le **Bénéficiaire**.

ARTICLE 9 - REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige sur l'application des modalités de la présente convention, les parties s'engagent à se rapprocher afin de tenter de rechercher une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auquel la présente convention pourrait donner lieu, tant sur la validité que sur son interprétation, son exécution ou sa résiliation, sera portée devant le tribunal de grande instance compétent.

Fait à **Neuilly Sur Seine**, le **23/10/2019**, en double exemplaire.



Pour la Sacem
Eglantine Langevin, Directrice du
Département Cinéma, Audiovisuel et
Musique à l'Image de l'Action Culturelle



Pour le Bénéficiaire
Herman MARTIN, Compositeur

**ATTESTATION DE DEMANDE VERSEMENT DE LA BOURSE POUR LA CREATION DE MUSIQUE
ORIGINALE DES DOCUMENTAIRE « BROUILLON D'UN REVE » DE LA SCAM**

Coordonnées compositeur :

Nom : MARTIN

Prénom : GÉRARD

Adresse : CHAUSSÉE DE BONDAEL 549

Téléphone : 0496 54 53 39

E-Mail : GERARDPMARTIN@NETSCAPE.NET

N° Sécurité Sociale : 25.08.02-537.32

N° Agessa : BELGIQUE

N° de Siret : BELGIQUE

Date : 3/12/2019

Sacem

Direction de l'Action Culturelle

A l'attention de Fanny Ligneau

225 Avenue Charles de Gaulle

92528 Neuilly sur Seine cedex

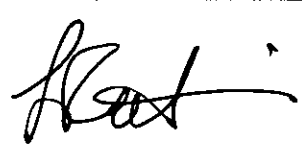
Madame, Monsieur,

Je soussigné, le compositeur, GERARD (GERARD) MARTIN,
vous remercie de bien vouloir effectuer le versement de 3 000 Euros conformément à la
convention d'aide établie entre moi-même et la SACEM à la date du 23/10/2019

Cette subvention est versée dans le cadre de l'aide à la création de musique originale pour le
documentaire LES FANTÔMES DES PROFONDEURS réalisé par ANNICK GHIJZELINGS
Cette bourse est située en dehors du champ d'application de la TVA.

Je vous prie, Madame, Monsieur, de bien vouloir agréer l'expression de mes
salutations distinguées.

Signature



Soutien Sacem

Mémo communication

Cher Bénéficiaire,

Dans le cadre de son Action culturelle, la Sacem, Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, soutient votre manifestation. Voici toutes les informations qui vous permettront de faire état de ce soutien sur vos supports et outils de communication.

- **Logo Sacem** : logo Sacem sur toutes vos communications visuelles, écrites et web. Le logo et sa charte sont téléchargeables sur le site de la Sacem :
<https://societe.sacem.fr/ressources-presse/outils-de-communication>.



Merci de bien vouloir adresser les BAT de vos supports pour validation avant impression.

- **Affichage** : signalétique Sacem sur les lieux de votre événement (kakemonos, aquilux, gobo...). Merci de préciser vos besoins au moins 15 jours avant le début de l'événement.
- **Film Sacem** : diffusion du clip Sacem « derrière chaque chanson », qui valorise les métiers de la création musicale. Nous tenons à votre disposition deux versions : une courte (1'30) ou une longue (1'20). Ce clip peut être diffusé sur votre site internet, relayé sur les réseaux sociaux, ainsi que dans les espaces de votre manifestation : les salles de projections et sur les différents écrans présents sur les lieux.
Pour le visionner (version 1'20) :
<https://createurs-editeurs.sacem.fr/actualitesagenda/actualites/La+vie+de+votre+maison/derriere-chaque-chanson-le-clip>
- **Flyers Sacem présentant la Sacem et son action culturelle** : diffusion de ce support auprès des professionnels présents (aux points d'accueil, dans les packs réservés aux accrédités...). Merci de préciser vos besoins au moins 3 semaines avant le début de l'événement.
- **Page de présentation** : Présentation de la SACEM et de son action culturelle dans une page de votre catalogue/programme. Merci de nous adresser votre demande avec les éléments techniques (support, format, etc.) trois semaines avant la date de bouclage de votre support.
- **Texte de présentation** : nous tenons à votre disposition un texte présentant la Sacem pour vos dossiers de presse. Ce texte peut également être publié sur votre site internet accompagné du logo pointant vers le site de la Sacem : www.sacem.fr.

Nous vous remercions de nous indiquer les personnes à qui nous devons envoyer ces différents supports, leur adresse et la date à laquelle vous devez les recevoir.

Nous restons à votre disposition pour toute précision.

Cordialement,
Votre délégué régional Sacem



annick ghijzelings <annick.ghijzelings@gmail.com>

Attribution d'une bourse Scam "Au long cours"

5 messages

Anne Vanweddigen <avanweddigen@sacd-scam.be>

13 juin 2019 à 15:39

À : "annick.ghijzelings@gmail.com" <annick.ghijzelings@gmail.com>

Cc : Gabriella Marchese <gmarchese@sacd-scam.be>

Chère Annick Ghijzelings,

J'ai le plaisir de vous confirmer que le Comité belge de la Scam a décidé de vous accorder une bourse « Au long cours » d'un montant de 3.000 € pour votre projet *Les fantômes des profondeurs*.

Cette bourse exceptionnelle a été créée pour l'année 2019 par les auteurs et autrices du Comité belge qui souhaitaient une action qui se distingue du programme annuel de bourses qui sont attribuées selon des critères les plus objectifs possibles. Pour les bourses Au long cours, le Comité belge a en effet choisi au contraire de mettre en évidence ses coups de cœur dans les répertoires de la BD, l'écrit, le documentaire audiovisuel et le documentaire radio.

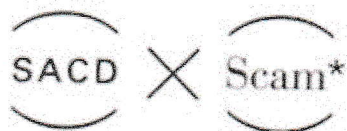
Le montant de 3.000 € sera versé sur votre compte en banque BE07210021292966

Le Comité belge de la Scam 2018/2019 était composé de : de Paola Stévenne (Présidente), Isabelle Rey (vice-présidente), Isabelle Wéry (vice-présidente), Sanaz Azari, Luc Dellisse, Jérôme Laffont, Jérôme le Maire, Nina Toussaint, Françoise Wuilmart, Renaud Maes, Nathalie Skowronek et Laurence Rosier.

Nous vous souhaitons une bonne continuation dans votre projet et restons attentifs à son évolution ; n'hésitez pas à nous tenir au courant de son développement.

Pour toute l'équipe et le Comité belge de la Scam qui vous souhaitent beaucoup de succès dans votre projet,

Anne Vanweddigen



Anne Vanweddigen

Directrice du service des auteurs et des actions culturelles

À la Maison européenne des Auteurs et des Autrices

Rue du Prince Royal 85-87, 1050 Bruxelles

+32 (0)2 551 03 62

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE CHARGÉE DE LA
CULTURE, LA JEUNESSE ET
LES SPORTS

DIRECTION DES POLITIQUES
CULTURELLES

SERVICE DÉVELOPPEMENT
ARTS VISUELS,
AUDIOVISUEL ET ÉDITION

Affaire suivie par :

Paul-Yves COAT

Tél. : 0596 72 21 48

paul-yves.coat@collectivitede
martinique.mq

Fort-de-France, le 06 JAN. 2020

Mme Annick GHIJZELINGS
31, rue de la Brasserie
1050 Bruxelles
BELGIQUE

OBJET : Aide à l'écriture.

Madame,

Vous avez sollicité de la Collectivité Territoriale de Martinique une aide pour l'écriture du long métrage documentaire intitulé « LES ÂMES DES PROFONDEURS ».

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Exécutif, réuni en séance du 12 décembre 2019, a décidé de vous accorder une aide de **neuf mille euros (9 000 €)**, pour l'écriture de ce long métrage.

Vous recevrez prochainement l'arrêté délibéré correspondant, ainsi que la convention destinée à préciser les obligations respectives des signataires, qu'il conviendra de retourner après signature, dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.



Pour le Président du Conseil Exécutif de la
Collectivité Territoriale de Martinique
Le Conseiller Exécutif
Daniel MARIE-SAINTE

LE PRESIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE CULTURE, ART ET
PATRIMOINE

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT ET DE LA
VALORISATION DE
L'ACTION CULTURELLE

SERVICE ARTS VISUELS,
CINEMA, AUDIOVISUEL,
LITTÉRATURE

Affaire suivie par :
Paul-Yves COAT
Tél. : 0596 72 21 48
paul-yves.coat@collectivitede
martinique.mq

2980595

Fort-de-France, le 07 NOV. 2022

Mme Enrica CAPRA
Représentante de la SAS Tag Film
122 rue Amelot
75011 Paris

OBJET : Aide à la production.

P.J : Arrêté délibéré n° 22-631-22
Convention

Madame,

Comme suite à mon courrier du 26 juillet 2022 vous notifiant une subvention de **trente mille euros (30 000 €)**, pour la production du long métrage intitulé « *Les fantômes des profondeurs* », je vous prie de trouver, ci-joint, l'arrêté délibéré correspondant ainsi que trois exemplaires originaux de la convention destinée à préciser nos obligations réciproques.

Ces documents devront être retournés signés, dans les meilleurs délais, à la Collectivité Territoriale de Martinique (Direction du Développement et de la Valorisation de l'Action Culturelle - Ex. immeuble AFPA - Bât. P01 - Pointe de Jaham 97233 Schoelcher), accompagnés des pièces suivantes :

- Les statuts signés de la société,
- Ses attestations de régularité fiscale et sociale à jour,
- Le K-BIS de moins de 3 mois,
- Un RIB au nom de la société.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président du Conseil Exécutif
de la Collectivité Territoriale de Martinique
Serge LETCHIMY



CONVENTION N° 22-631-22

ENTRE

La **COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE** représentée par le Président du Conseil Exécutif dûment habilité par délibération n° 21-362-1 du 02 juillet 2021 et arrêté délibéré n° 22-631-22 du 06 juillet 2022.

D'une part,

ET

La SAS TAG FILM
Représentée par
Mme Enrica CAPRA (productrice)

Domiciliée : 122, rue Amelot
75011 Paris

Désignée dans tout ce qui suit par le mot « contractante »

D'autre part,

ci-après désignées les parties,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

.../...

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de participation de la Collectivité Territoriale de Martinique à la production par la SAS TAG FILM d'un long métrage documentaire, intitulé « LES FANTOMES DES PROFONDEURS », dans le cadre de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée CNC/ETAT/CTM.

ARTICLE 2 - DISPOSITIONS FINANCIERES

1/ Les dépenses sont évaluées à **cinq cent vingt-quatre mille quatre cent soixante-quatorze euros et soixante-quinze centimes (524 474, 75 €)**.

2/ La contribution financière de la Collectivité Territoriale de Martinique est de **trente mille euros (30 000 €)** conformément à l'arrêté délibéré n° 22-631-22 du 06 juillet 2022.

3/ Le versement de cette somme, prélevée sur le chapitre fonctionnel n° 903 du budget de la Collectivité Territoriale de Martinique, sera effectué selon les modalités suivantes :

- 30 %, soit **9 000 €**, à la signature de la convention,
- 50 %, soit **15 000 €** sur présentation d'une attestation de démarrage du tournage,
- Le solde, soit **6 000 €**, sur présentation :
 - d'un compte rendu d'exécution du tournage,
 - des comptes définitifs **certifiés par le comptable et la représentante de la société de production**,
 - et remise à la CTM d'un DVD, de deux clés USB avec fichier H264, de la bible du film contenant au minimum les listes artistique et technique, les lieux de tournage, affiches et 10 photos HD libres de droit sous forme numérisée.

Les paiements seront effectués par virement sur le compte bancaire du contractant.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

La contractante s'engage à :

- mettre en œuvre les moyens nécessaires à la production du long métrage, conformément à sa demande,
- faire figurer la mention « avec le soutien de la Collectivité Territoriale de Martinique en partenariat avec le CNC » :

1/ dans le générique du long métrage,

2/ sur tous les documents écrits, sonores ou audiovisuels rendus publics et dans toutes les interventions qui seront faites avant, pendant ou après la réalisation,

- fournir à la Collectivité Territoriale de Martinique un DVD du long métrage et 2 clés USB avec fichier H264, la bible du film, dans les six mois suivant la production,

- tout mettre en œuvre pour permettre la projection de l'œuvre au grand public, notamment celui des Départements d'Outre-mer,

- **organiser une avant-première en Martinique,**

- faciliter le contrôle par la collectivité de l'utilisation des fonds alloués.

ARTICLE 4 - ANNULATION - REVERSEMENT

En cas de non-exécution des prestations afférentes à la présente convention ou d'utilisation des crédits alloués par la Collectivité Territoriale de Martinique à des fins autres que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, ou de non-respect des dispositions du présent contrat, la Collectivité Territoriale de Martinique serait fondée à demander le reversement de tout ou partie des sommes perçues par le contractant.

Dans le cas où la présente convention n'aurait pas connu un début d'exécution dans un délai de **six mois**, à compter de la notification de la décision, l'aide financière de la Collectivité Territoriale de Martinique sera annulée de plein droit.

ARTICLE 5 - PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces constitutives de la convention sont :

- La lettre de demande,
- Le synopsis,
- La note d'intention de l'auteur,
- La note de réalisation,
- Le budget prévisionnel,
- Le plan de financement,
- Les statuts de la société,
- Ses attestations de régularité fiscale et sociale,
- L'inscription de la société au registre du commerce (K Bis),
- Un relevé d'identité bancaire au nom de la société.

ARTICLE 6 - DATE D'EFFET

Cette convention prendra effet à compter de la date de sa transmission à la contractante.

ARTICLE 7 – LITIGES

Les parties essaieront de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient surgir entre elles à propos de l'interprétation ou de l'exécution des termes de la présente convention.

Si elles n'y parviennent pas, les litiges seront portés devant les juridictions compétentes.

Le Président du Conseil Exécutif
de la Collectivité Territoriale de Martinique

La Contractante
Mme Enrica CAPRA

CONSEIL EXÉCUTIF DE MARTINIQUE

ARRÊTÉ DÉLIBÉRÉ N°22-631-22

portant cofinancement de la production du long métrage intitulé «LES FANTÔMES DES PROFONDEURS»
par la SAS TAG FILM

Le Conseil exécutif de Martinique, régulièrement convoqué s'est réuni le 06 juillet 2022 dans le lieu de ses séances à Fort de France, sous la présidence de Monsieur Serge LETCHIMY,

Etaient présents : Monsieur le Président Serge LETCHIMY – Monsieur Félix MERINE – Madame Audrey THALY-BARDOL – Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS – Madame Séverine TERMON – Monsieur Arnaud RENE CORAIL – Monsieur Nicaise MONROSE.

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE MARTINIQUE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 7211-1 à L7331-3 et R7211-1 à D72-104-16 et en particulier son article L7224-14,

Vu la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 modifiée relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique, notamment son article 3,

Vu la délibération n° 20-399-1 du 30 novembre 2020 portant autorisation de passer une convention de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) ainsi que des conventions d'application financière au titre des exercices budgétaires 2020 à 2022,

Vu la délibération n° 20-463-2 du 21 décembre 2020 portant adoption d'un cadre d'intervention pour le secteur culturel,

Vu la délibération de l'Assemblée de Martinique n° 21-362-1 du 02 juillet 2021 portant élection du Conseil Exécutif et de son président,

Vu la délibération de l'Assemblée de Martinique n°22-116-1 du 13 avril 2022 portant adoption du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Martinique pour l'exercice 2022,

Vu la demande formulée par la SAS TAG FILM,

Vu l'avis du Comité de lecture des 05 et 06 mai 2022,

Sur le rapport du Président du Conseil exécutif présenté par Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Conseillère exécutive, en charge de la culture, de la langue créole, des arts et du patrimoine,

Après en avoir délibéré,

ARRETE

Article 1 : La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) cofinance à hauteur de trente mille euros (30 000 €), la production du long métrage intitulé « LES FANTÔMES DES PROFONDEURS » par la SAS TAG FILM, dans le cadre de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée signée avec l'Etat et le Centre National du Cinéma et de l'image Animée (CNC).

Article 2 : La somme correspondante est imputée sur le chapitre 903 du budget de la Collectivité Territoriale de Martinique et versée à l'attributaire selon les conditions précisées par convention.

Article 3 : Le présent arrêté délibéré sera publié sur le site internet de la collectivité territoriale de Martinique.

Signé par : Serge LETCHIMY

Date : 13/09/2022

Qualité : Président du Conseil Exécutif

Le Président du Conseil Exécutif
de la Collectivité Territoriale de Martinique

Serge LETCHIMY

Accusé de réception en préfecture
172-200055507-20220706-AD22-631-22-AR
Date de télétransmission : 14/09/2022
Date de réception préfecture : 14/09/2022

DEAL MEMO

de : **MARJORIE VELLA**
DIRECTRICE ADJOINTE DES PROGRAMMES ET DIRECTRICE DES ACQUISITIONS
TEL. (00 33) 1 44 18 49 01
FAX. (00 33) 1 44 18 48 71

à : **ENRICA CAPRA**
TAG FILM

CC : **ISABELLE TRUC**
IOTA PRODUCTIONS

REF: MVA 20/12/2022E

date : 20/12/2022
nombre de pages: 5

Objet : *préachat du film « FANTÔMES DES PROFONDEURS » réalisé par Annick Ghijzelings*

Chère Madame,

Je vous confirme notre intérêt pour l'acquisition par TV5MONDE en préachat des droits de diffusion du film cité en objet.

Détails des conditions d'acquisition

1- Titre : FANTÔMES DES PROFONDEURS

- territoires : TV5 FBS (France COM, DROM, POM, TOM inclus, Belgique SUISSE, Monaco, Andorre Luxembourg), EUROPE NON FRANCOPHONE, AFRIQUE, ASIE, PACIFIQUE, ORIENT, Etats-Unis, AMERIQUE-LATINE-CARAIBES.

- droits :

- 1- Droits TV en clair et/ou payant pour FBS, EUROPE, AFRIQUE, ASIE, PACIFIQUE, ORIENT, Etats-Unis et AMERIQUE LATINE-CARAIBES
- droits non exclusifs, 5 diffusions

=> sur la chaîne de TV5MONDE FBS (France, -COM-DROM-POM-TOM inclus-, Belgique, Suisse) : pour une période de **18 (DIX-HUIT) mois**, qui débutera après la première diffusion du Film sur les signaux de la RTBF (Radio-Télévision Belge de la Communauté Française). Le Contractant s'engage à communiquer la date au plus tard 1 (UN) mois avant ladite diffusion. L'ouverture des droits devra intervenir au plus tôt le **premier jour du 22^{ème} (VINGT-DEUXIÈME) mois** ou du **29^{ème} (VINGT-NEUVIÈME) mois** à compter de la date de première sortie en salles en France ; ou si une déclaration auprès du CNC pour obtenir une dérogation de réduction du délai a été effectuée, débutera le **premier jour du 20^{ème} (VINGTIÈME) mois** à compter de la date de première sortie en salles en France, conformément aux dispositions de l'Arrêté du 25 janvier 2019, portant extension de l'accord pour le réaménagement de la chronologie des médias du 6 septembre 2018, modifié par avenant du 21 décembre 2018.

=> sur les chaînes de TV5MONDE Europe, TV5MONDE Afrique, TV5MONDE Maghreb-Orient, TV5MONDE Asie, TV5MONDE Pacifique, TV5MONDE Etats - Unis et TV5MONDE Amérique Latine Caraïbes : pour une période de 12 (DOUZE) mois, qui débutera le 1^{er} (PREMIER) jour du 12^{ème} (DOUZIEME) mois suivant la date de première sortie salle et ce, quel que soit le pays d'exploitation.

Les dates calendaires des fenêtres exactes de diffusion sur les chaînes de TV5MONDE seront précisées par courrier par Le Contractant à l'officialisation de la date effective de sortie en salle, quel que soit le pays d'exploitation et notamment la France.

- Supports :

Supports : Les chaînes de TV5MONDE sont diffusées, directement ou indirectement dans les offres de distributeurs tiers, selon toutes normes et tous formats de télédiffusion, en analogique ou en numérique, sur câble coaxial et/ou filaire et selon les techniques exploitées sur ce type de support (par exemple DSL, IPTV,...), sur satellite, sur les réseaux MMDS et hertziens en Afrique, en accès gratuit ou sur abonnement payant, à destination des hôtels, établissements d'enseignement, particuliers, immeubles d'habitation collective, transports collectifs, lieux publics et tous foyers et installations spécialement équipés pour recevoir les signaux correspondant. Des fonctionnalités de facilité de visionnage (telles que le start-over, time-shift, NPVR, multi-screen) sont susceptibles d'être proposées aux téléspectateurs dans le cadre de la diffusion des chaînes de TV5MONDE.

Ces supports peuvent être utilisés ensemble ou séparément, étant entendu que la chaîne peut également être reprise en simulcast pour être accessible à partir de tous réseaux de communication électronique destinés au public. En particulier, TV5MONDE informe le Contractant que compte-tenu du statut spécifique de TV5MONDE en tant qu'opérateur officiel de la Francophonie, certains Etats, souhaitant favoriser la diffusion la plus large de la chaîne, ont notamment établi dans leur législation des régimes de « must carry » en faveur de la chaîne.

Pour les besoins de la diffusion du film sur les territoires de l'Asie et de l'Orient, si certaines scènes doivent être supprimées, TV5MONDE demande la possibilité de le faire en accord avec La réalisatrice *Annick Ghijzelings*, ce qu'accepte également le contractant. (Remontage à la charge de TV5MONDE et Accès libre à la nouvelle version).

2/ Pour l'offre de "télévision de rattrapage" ("catch-up TV") de TV5MONDE :

- territoires : TV5MONDE FBS (COM, DROM, POM, TOM inclus), TV5MONDE Europe, TV5MONDE Afrique, TV5MONDE Maghreb-Orient, TV5MONDE Asie, TV5MONDE Pacifique, TV5MONDE Etats-Unis et TV5MONDE Amérique Latine Caraïbes (Liste des pays en annexe 1)

Territoires précisément définis pour chaque titre dans le tableau "annexe des droits par titre"

- Durée

- * Pour une période de 7 (sept) jours suivant chaque diffusion de l'œuvre audiovisuelle à l'antenne de la chaîne FBS,
- * Pour une période de 15 (quinze) jours suivant chaque diffusion de l'œuvre audiovisuelle à l'antenne de chaque autre chaîne.
- * Diffusions/consultations illimitées sur les chaînes détaillées sur l'annexe des droits par titre

- Supports :

L'offre de "télévision de rattrapage" de TV5MONDE est un service de média audiovisuel correspondant à une sélection de programmes, qui sont ou ont été diffusés à l'antenne de TV5MONDE et réunis sous le label TV5MONDE, consultables à la demande sans aucune contrepartie financière directe à la charge de l'utilisateur final pour accéder spécifiquement à l'un des programmes.

Cette offre propose de visionner les programmes à la demande individuellement ou dans une suite de programmes pré-ordonnés par TV5MONDE en boucle, diffusée en flux continu ou visionnable à la demande.

Cette offre est distribuée directement par TV5MONDE, tel que sur son site internet, ou indirectement par l'intermédiaire d'un opérateur de télédiffusion distribuant la chaîne, et peut être accessible à partir de tous réseaux de communication électronique destinée au public ou fermé, c'est-à-dire tous les systèmes de transmission de signaux par câble, par moyen optique ou par d'autres moyens électromagnétiques, comprenant les réseaux satellitaires, les réseaux terrestres fixes (avec commutation de circuits ou de paquets) et mobiles, les systèmes utilisant le réseau électrique, pour autant qu'ils servent à la transmission de signaux, quels que soient la norme et le format de télédiffusion utilisés.

TV5MONDE s'engage à ce que les programmes soient protégés et identifiés au moyen des solutions techniques reconnues disponibles sur le marché.

- Versions :

* Le Contractant s'engage à fournir le "Film" en version originale française, ou Version Originale partiellement sous-titrée en Français si le film est majoritairement et autorise TV5MONDE à sous-titrer le "Film", à ses frais, pour l'antenne de TV5MONDE, pour l'offre de "télévision de rattrapage" ("catch-up TV") de TV5MONDE

=> sur la chaîne TV5MONDE FBS : en allemand et en néerlandais,

=> sur la chaîne TV5MONDE Europe : en allemand, en suédois, en néerlandais, en polonais, en roumain, en russe, en danois, en grec, en turc, en espagnol, en portugais et en anglais,

=> sur la chaîne TV5MONDE Afrique : en anglais, en lingala, en swahili et en bambara,

=> sur la chaîne TV5MONDE Maghreb-Orient : en arabe,

=> sur la chaîne TV5MONDE Asie : en russe, en thaï, en mandarin, en japonais, en vietnamien, en coréen et en bahassa indonésien,

=> sur la chaîne de TV5MONDE Pacifique : en russe, en thaï, en mandarin, en japonais, en vietnamien, en coréen et en bahassa indonésien,

=> sur la chaîne TV5MONDE Etats-Unis : en anglais,

=> sur la chaîne TV5 Québec Canada : en anglais

=> sur la chaîne TV5MONDE Amérique Latine - Caraïbes : en anglais, en espagnol et en portugais.

3/ Pour l'offre de "vidéo à la demande" TV5MONDEplus :

- Territoires : Monde Canada Inclus (Liste des pays précisés en annexe 1bis)

- Droits : non exclusifs

- Durée :

* Pour une période de **18 (DIX-HUIT) mois** consécutifs, à compter du 1^{er} jour du 44^{ème} mois suivant la date de première sortie salle pour les territoires de la France (COM, DROM, POM, TOM inclus), Belgique et Suisse

* Pour une période de **18 (DIX-HUIT) mois** consécutifs, à compter du 12^{ème} mois après la sortie Salle de la fenêtre de droits sur les territoires correspondant à chaque autre chaîne de TV5MONDE.

- Nombre de diffusions :

=> diffusions / consultations illimitées, avec possibilité de téléchargement temporaire d'une durée limitée à 30 jours, et 3 (Trois) téléchargements grâce à un système de licence protégé par DRM répondant à l'état de l'art (à la date de signature des présentes, la solution retenue pour la plateforme TV5MONDEplus opérée par TV5MONDE est IRDETO).

- Supports :

La plateforme TV5MONDEplus est un service de médias audiovisuels à la demande correspondant à une sélection de programmes réunis sous le label TV5MONDE (ci-après ensemble les « Programmes »), consultables à la demande sans aucune contrepartie financière directe à la charge de l'utilisateur final pour accéder spécifiquement à l'un des Programmes. Cette offre propose les Programmes à la demande individuellement ou dans une suite de Programmes pré ordonnancés par TV5MONDE en boucle, diffusée en flux continu ou visionnable à la demande.

La plateforme TV5MONDEplus est distribuée directement par TV5MONDE, tel que sur le site internet de TV5MONDE et sous forme d'applications mobiles ou box opérateurs notamment, ou indirectement dans les offres de distributeurs et peut être accessible à partir de tous réseaux de communication électronique destiné au public ou fermé, c'est à dire tous les systèmes de transmission de signaux par câble, par moyen optique ou par d'autres moyens électromagnétiques, comprenant les réseaux satellitaires, les réseaux terrestres fixes (avec commutation de circuits ou de paquets) et mobiles, les systèmes utilisant le réseau électrique, pour autant qu'ils servent à la transmission de signaux, quels que soient la norme et le format de télédiffusion utilisés.

Il est en particulier précisé que pour le territoire du Canada l'offre de la plateforme TV5MONDEplus sera adaptée pour sa mise à disposition des utilisateurs par la société TV5 Québec Canada, notamment au sein du service de médias audiovisuels «TV5 UNIS».

TV5MONDE dispose de la faculté, à sa seule discrétion, de commercialiser tous les espaces publicitaires sur la plateforme TV5MONDEplus que ce soit sous la forme de vente d'espaces (bannières, parrainage, pré-rolls, post-rolls...) à des annonceurs tiers, dans le cadre d'échanges de visibilité, de prestations et/ou de marchandises avec tout tiers ou encore pour les besoins de la promotion de l'une de ses activités. Toutes les recettes générées par la vente d'espaces publicitaires seront conservées par TV5MONDE.

TV5MONDE gère l'ensemble des relations commerciales avec les distributeurs pour l'exploitation de la plateforme TV5MONDEplus.

La plateforme TV5MONDEplus a vocation à être accessible gratuitement pour tous les utilisateurs dans le monde entier notamment depuis internet (« OTT ») ou encore au moyen d'applications pour un usage sur les téléphones mobiles, sur les boxes des opérateurs ou sur les télévisions connectées. Toutefois, elle peut faire l'objet de géoblocage sur certains territoires en raison de restrictions réglementaires locales ou encore des conditions du marché imposant une mise à disposition à travers des offres de distribution de bouquets de chaînes de télévision ou de services de vidéos à la demande.

Lorsque la plateforme TV5MONDEplus est proposée au sein d'offres de distribution, TV5MONDE gère l'ensemble des relations commerciales avec les distributeurs pour l'exploitation de la plateforme TV5MONDEplus.

En tout état de cause, l'accès à la plateforme TV5MONDEplus ne fera pas l'objet d'un supplément de prix pour les abonnés aux offres du distributeur.

De même, il revient à TV5MONDE et aux distributeurs de déterminer selon leur politique éditoriale, les œuvres audiovisuelles qui seront présentes ou non dans la plateforme TV5MONDEplus au sein des offres des distributeurs.

TV5MONDE pourra utiliser l'œuvre audiovisuelle, en tout ou partie, en vue de réaliser ou faire réaliser des exercices pédagogiques qui pourront être exploités sur tous supports et en particulier sur les sites internet de TV5MONDE (www.tv5monde.com, www.apprendre.tv5monde.com, www.enseigner.tv5monde.com, ...) y compris par voie de téléchargement et mis à la disposition des réseaux culturels et pédagogiques (formateurs, apprenants et enseignants) de TV5MONDE dans le monde entier, et ce pendant la durée des droits accordés à TV5MONDE, et ce à des fins pédagogiques et non commerciales exclusivement.

TV5MONDE s'engage à ce que l'œuvre audiovisuelle soit protégée et identifiée au moyen de solutions techniques reconnues disponibles sur le marché, répondant à l'état de l'art en matière de protection, d'identification et de sécurité.

- Versions :

Le Contractant s'engage à fournir le "Film" en version originale française ou Version Originale sous-titrée en Français et autorise TV5MONDE à sous-titrer le "Film", à ses frais, pour l'offre de "vidéo à la demande TV5MONDEplus": en français, en allemand en néerlandais, en suédois, en polonais, en roumain, en danois, en grec, en russe, en turc, en espagnol, en portugais en anglais, en lingala, en swahili, en bambara, en arabe, en mandarin, en thaï, en vietnamien, en coréen, en japonais et en bahassa indonésien.

Génériques et promotion :

1/ Le Contractant remettra à TV5MONDE la rédaction du générique de début et de fin qui vérifiera la conformité de la mention de son nom au générique du début (et de fin. Le contractant s'engage à insérer dans les génériques **de début et de fin** de l'œuvre cinématographique la phrase suivante « Avec la participation de TV5MONDE », au même titre et rang que les autres partenaires diffuseurs coproducteurs.

2/ Le Contractant s'engage à insérer le logo "TV5MONDE", tel que fourni, dans tous les supports promotionnels liés au "Film" (affiches, affichettes, cartons d'invitation, flyers, dossiers de presse,...)

Le contractant autorise TV5MONDE à diffuser, dans le cadre du contrat et à titre promotionnel, sur ses antennes et sur son site internet ainsi que sur les sites internet des opérateurs avec lesquels TV5 a conclu des accords, des extraits de cette œuvre cinématographique, sous forme de bandes annonces. La durée de ces extraits ne peut être supérieure à 3 minutes.

- matériel de diffusion : BETA OU FICHER HD en prêt aux normes PAD appliquées à TV5MONDE

- Prix : 42 000 euros HT (QUARANTE DEUX MILLE euros).

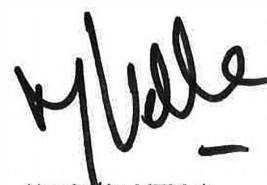
- **paiement** : sur présentation, par vous même d'une facture, TV5 effectuera le paiement selon l'échéancier suivant :
- 50% à la date de signature du contrat
- 25% à la date de visionnage du montage final
- 25% dans les 30 jours après que le master livré par le contractant aura été vérifié, reconnu en parfait état et accepté par TV5.

(Il est entendu que notre engagement ne deviendra ferme et définitif qu'à la signature du contrat par les deux parties).

Je vous remercie de nous retourner si elle vous convient cette proposition datée, signée et revêtue de la mention "Bon pour accord", et de nous communiquer les informations répertoriées en pièce jointe, le plus rapidement possible afin que nous établissions le contrat.

Restant à votre disposition et dans l'attente je vous prie de croire Chère Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.


Enrica CAPRA
TAG FILM


Marjorie VELLA
TV5MONDE

CONTRAT DE COPRODUCTION
LES FANTOMES DES PROFONDEURS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- 1) **IOTA PRODUCTION SA**, société de droit belge immatriculée sous le n° 0471 482 554 (BCE), dont le siège social est établi au 7 Clos des Pommiers à 1310 La Hulpe, valablement représentée par Isabelle Truc en qualité d'administratrice déléguée,

Ci-après dénommée « Iota Production »,
De première part,

- 2) **MAGELLAN FILMS SRL**, société de droit belge immatriculée sous le n° 0508.502.605 (BCE), dont le siège social est établi au 31, Avenue Félix Marchal à 1030 Bruxelles, Belgique, valablement représentée par Monsieur Samuel Feller, agissant en qualité d'Administrateur,

Ci-après dénommée « Magellan Films »,
De seconde part,

Iota Production et Magellan Films étant ci-après conjointement dénommées les « Coproducteurs » ou individuellement un « Coproducteur ».

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

- A. Iota Production est productrice d'un documentaire provisoirement ou définitivement intitulé « LES FANTOMES DES PROFONDEURS », réalisé par Annick Ghijzelings (ci-après le « Film »).
- B. Magellan Films est une société résidente de production audiovisuelle au sens de l'article 194ter du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (ci-après le « CIR ») organisant le régime dit du Tax Shelter (ci-après le « Tax Shelter »).
- C. Le Film a été présenté à Magellan Films, qui s'est montrée intéressée par participer à sa production et à son financement dans le cadre du mécanisme dit du « Tax Shelter » (article 194ter CIR 92).
- D. Par conséquent, les Coproducteurs conviennent de fixer le contenu de leurs droits et obligations relatifs à la coproduction du Film conformément aux termes et conditions du présent contrat de coproduction (ci-après le « Contrat »).

IL EST, EN CONSÉQUENCE, CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. OBJET DU CONTRAT / STRUCTURE DE LA COPRODUCTION

- 1.1. Le Contrat conclu entre les Coproducteurs a pour objet:



- 1.1.1. Toutes opérations se rapportant à la production et à l'exploitation du Film tel que décrit à l'article 2.
- 1.1.2. L'exploitation directe ou indirecte du Film, par tous moyens et sous toutes formes dans le monde entier, en version originale ou en version sous-titrée ou doublée, en toutes langues, en tous formats et sous toutes présentations au moyen de tous procédés connus ou inconnus à ce jour.
- 1.1.3. Le partage des revenus de toutes natures à provenir de ces exploitations.
- 1.2. Le Contrat ne constitue pas une association et ne pourra en aucun cas être considéré comme constitutif d'une société entre les Coproducteurs, la responsabilité de chacun étant limitée aux engagements qu'il aura pris aux termes du Contrat. En aucun cas l'un des Coproducteurs ne pourra être tenu responsable des engagements pris par l'autre ni à l'égard des tiers.
- 1.3. La coproduction est soumise au maintien de l'agrément du Film en tant qu'œuvre éligible au sens de l'article 194ter, §1er, 4° CIR 92. Une copie de l'agrément figure en annexe 3 et Iota Production s'engage, à titre de condition essentielle et déterminante du Contrat, à ce que cet engagement soit maintenu sans interruption pendant toute la durée de la production du Film.

Article 2. DESCRIPTION DU FILM

- 2.1. Le Film objet de la coproduction présente les caractéristiques suivantes :

Titre de travail :	LES FANTOMES DES PROFONDEURS
Genre :	Documentaire
Scénario :	Annick Ghijzelings
Réalisateur :	Annick Ghijzelings
Durée :	90 minutes
Version originale :	français

Les éléments ci-dessus sont essentiels et déterminants de l'engagement des Coproducteurs. Ils ne pourront être modifiés que de commun accord écrit.

- 2.2. Le devis de production est détaillé en annexe 1 (ci-après le « Devis »).

Article 3. DURÉE DU CONTRAT

Le Contrat entre en vigueur à compter de sa signature et se poursuit pour toute la durée d'exploitation du Film.

Article 4. PRODUCTION / RESPONSABILITÉS

- 4.1. La production déléguée et exécutive du Film sera exercée par Iota Production, qui assume à ce titre la responsabilité juridique et financière de la production du Film.
- 4.2. Les principales décisions financières, artistiques et commerciales relatives à la production du Film seront prises par Iota Production, pour autant qu'elles ne portent pas préjudice aux droits de Magellan Films tels que prévus au Contrat. Magellan Films sera invitée à visionner le Film et pourra formuler des commentaires non contraignants.

Iota Production s'engage à consulter préalablement Magellan Films avant tout dépôt de dossier, lié au Film, auprès des institutions belges (Fédération Wallonie-Bruxelles, autorité fiscale belge, etc.).

4.3. La comptabilité de la production du Film sera tenue par Iota Production. Iota Production tiendra une comptabilité précise, mentionnant chaque rubrique du budget, tous les justificatifs pouvant être consultés à tout moment par Magellan Films. En aucun cas, l'un des Coproducteurs ne pourra être tenu pour responsable des engagements pris par l'autre Coproducteur, même dans l'éventualité où ces engagements se rapporteraient au Contrat.

Iota Production préparera le décompte final du coût de la production du Film, certifié par un expert-comptable indépendant, qu'elle remettra à Magellan Films au plus tard trois (3) mois suivant la livraison de la copie zéro du Film.

Magellan Films a le droit de contrôler la comptabilité de Iota Production, à ses frais, au siège social du Coproducteur faisant l'objet du contrôle, moyennant un préavis écrit de huit (8) jours ouvrés.

4.4. La version définitive du Film et le titre définitif seront établis de commun accord entre Iota Production et l'auteur-réalisateur du Film.

Article 5. DEVIS ET FINANCEMENT

5.1. Le coût de production du Film est provisoirement fixé à la somme de 391.569,45 € hors taxes, conformément au détail figurant au Devis en annexe 1. Aucune modification de nature à porter atteinte aux droits de Magellan Films ne pourra être apportée au Devis sans l'accord préalable écrit de Magellan Films.

5.2. Magellan Films s'engage à apporter au financement du Devis un apport en Tax Shelter de 95.000€. L'apport de Magellan Films constitue une somme globale et forfaitaire. Iota Production s'engage à ce que le Devis et du coût de production du Film ne soient jamais inférieurs à 281.456,72 euros hors taxes.

Conformément au plan de financement provisoire repris en annexe 2, Iota Production s'engage à réunir l'ensemble des financements nécessaires à la couverture du Devis sous déduction uniquement de l'apport de Magellan Films. Aucune modification de nature à porter atteinte aux droits de Magellan Films ne pourra être apportée au plan de financement sans l'accord préalable écrit de Magellan Films.

5.3. Iota Production déclare et garantit ce qui suit, à titre de conditions essentielles du Contrat :

5.3.1. Que les Dépenses Belges effectuées spécifiquement pour les besoins du Contrat et de l'apport de Magellan Films atteindront minimum 177.317,73 € hors taxes, parmi lesquels au minimum 124.122,41 € hors taxes de Dépenses Belges Directes et maximum 53.195,32 € hors taxes de Dépenses Belges Indirectes.

5.3.2. Que les Dépenses Européennes effectuées spécifiquement pour les besoins du Contrat et de l'apport de Magellan Films atteindront un montant 281.456,72 € hors taxes, parmi lesquels au minimum 197.019,7 € hors taxes constituera des Dépenses Européennes Directes.

Pour les besoins du Contrat, les termes suivants reçoivent la définition suivante :

- « Dépenses Belges » : les dépenses de production et d'exploitation effectuées en Belgique et répondant aux conditions fixées à l'article 194ter §1er, alinéa 1, 7° CIR 92.

- « Dépenses Belges Directes » : les Dépenses Belges directement liées à la production du Film au sens de l'article 194ter §1er, alinéa 1, 8° CIR 92 ;
- « Dépenses Belges Indirectes » : les Dépenses Belges visées à l'article 194ter §1er, alinéa 1, 9° CIR 92 ;
- « Dépenses Européennes » : les dépenses de production et d'exploitation qualifiantes, dans l'Espace économique européen, en relation avec la production et l'exploitation du Film, telles que visées à l'article 194ter §1er, alinéa 1, 6° CIR 92 ;
- « Dépenses Européennes Directes » : les Dépenses Européennes directement liées à la production du Film au sens de l'article 194ter §1er, alinéa 1, 8° CIR 92 ;

Iota Production s'engage à respecter strictement tous les planchers prévus par la réglementation en matière de Tax Shelter. Iota Production assumera seule toutes les conséquences découlant du non-respect de ses obligations concernant lesdits planchers.

Magellan Films demande à Iota Production de prévoir une marge de sécurité de minimum 7,5% en supplément des planchers de dépenses belges directes et indirectes mentionnés au point 5.3.

5.4. Iota Production est chargée de la supervision du Devis conformément aux dispositions prévues à l'article 5.3. ci-dessus. Sur demande raisonnable de Magellan Films, Iota Production lui adressera, pendant la production, des rapports écrits reprenant le montant et la nature des dépenses engagées et restant à engager sur le Film comparativement au Devis.

Iota Production s'engage à effectuer et à payer des Dépenses Belges et des Dépenses Européennes conformément à l'article 5.3 ci-dessus dans un délai de 18 mois à compter du 19 décembre 2022.

Les factures relatives aux Dépenses Belges éligibles seront envoyées à Magellan Films par courrier et par email à l'adresse mentionnée en entête du Contrat ; elles seront accompagnées de la liste détaillée et exhaustive des Dépenses Belges ou Européennes correspondantes et de la copie de tous justificatifs relatifs à ces dépenses.

Magellan Films pourra refuser, de bonne foi, toute dépense qui ne constituerait pas une dépense éligible au sens de la réglementation sur le Tax Shelter belge. Iota Production s'engage, le cas échéant, à proposer à Magellan Films de nouvelles dépenses afin de répondre aux conditions prévues à l'article 5.3.

5.5. L'apport de Magellan Films sera versé sur présentation d'appels de fonds de la part de Iota Production (ou de factures de production exécutive), selon le rythme auquel les dépenses nécessaires à justifier le tax shelter seront présentées à Magellan Films.

Article 6. RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE MAGELLAN FILMS

6.1. En contrepartie des prestations à effectuer par elle en qualité de coproducteur du Film, Magellan Films aura droit:

- à une rémunération de 10.925 € hors taxes ;
- au remboursement des frais exposés par elle dans le cadre de son apport et de la coproduction, à savoir : 1805€ hors taxes au titre des frais d'assurance spécifiques au Tax Shelter ; et une

somme provisoirement estimée à 6583,03 € au titre de la rémunération des investisseurs (à ajuster en fonction des taux légaux).

Les sommes dues à Magellan Films au titre de sa rémunération et en remboursement de ses frais, telles qu'exposées à l'article 6.1 ci-dessus, seront directement prélevées par Magellan Films sur l'investissement tax shelter.

6.2. Iota Production garantit que les rémunérations et frais exposés à l'article 6.1 font partie du Devis et seront intégrés au coût de production final du Film. Magellan Films garantit que ces rémunérations et frais qualifient intégralement en tant que Dépenses Belges Indirectes à l'exception de 3/18 des intérêts versés aux investisseurs (équivalent à la période de 3 mois entre signature et paiement obligatoire de l'investissement).

Article 7. DÉPASSEMENTS ET ÉCONOMIES

Les dépassements éventuels par rapport au Devis seront financés par Iota Production, qui bénéficiera en contrepartie de toutes économies éventuelles.

Article 8. DROITS D'AUTEUR ET PROPRIÉTÉ DU FILM

8.1. Au jour de la signature du Contrat, Iota garantit être titulaire de l'ensemble des droits de toute nature, et en particulier des droits d'auteur, permettant la production du Film et son exploitation par tous modes et procédés d'exploitation connus ou inconnus à ce jour dans le monde entier, pour une durée qui ne saurait être inférieure à 30 ans à compter de la première représentation commerciale du Film.

8.2. A compter de la signature du Contrat, les Parties deviennent copropriétaires indivis de la part belge, à concurrence de 24,26% pour Magellan et de 75,74% pour Iota :

- de l'ensemble des droits incorporels (notamment des droits d'auteur et des droits voisins,) en ce compris les droits secondaires et dérivés du Film (merchandising, adaptation littéraire, édition et production musicale, etc.) précédemment acquis ou à acquérir dans l'avenir pour les besoins de la préparation, de la réalisation, de l'exploitation et de la vente du Film et/ou de ses éléments,
- de l'ensemble des éléments corporels (notamment du du Film et du ou des film(s) annonces, des enregistrements sonores, des photographies, des contretypes, des copies d'exploitation, etc.), au fur et à mesure de leur élaboration.

Les Parties supporteront, dans les proportions indiquées ci-dessus, les parts de copropriété concédées par Iota aux coproducteurs du Film.

Article 9. ASSURANCES

9.1. Iota Production s'engage à (faire) souscrire, justifier et maintenir une ou plusieurs polices d'assurances, couvrant notamment les risques suivants :

- pertes, dommages du master original ;
- assurance de responsabilité civile ;
- assurance de production couvrant l'indisponibilité totale ou partielle du metteur en scène et des participants nécessaires à la bonne fin du Film ;

- toutes assurances en usage dans la profession jusqu'à la livraison de la copie zéro.

Les primes d'assurance font partie intégrante du Devis.

Magellan Films s'engage à souscrire, justifier et maintenir une ou plusieurs polices d'assurances couvrant les investisseurs contractés par Magellan Films contre le risque fiscal lié à leur investissement en Tax Shelter. Iota Production reconnaît et accepte que l'assurance Tax Shelter souscrite par Magellan Films constitue une extension de l'assurance de production que Iota Production s'engage à souscrire auprès de BCOH, et que la validité de cette assurance dépend par conséquent de la souscription et du maintien de l'assurance souscrite par Iota Production. Iota Production sera responsable vis-à-vis de Magellan Films à défaut de maintien de l'assurance de production donnant lieu à invalidité de l'assurance Tax Shelter souscrite par Magellan Films.

9.2. En cas d'arrêt temporaire de la production ou de sinistre partiel, toutes les sommes versées par les compagnies d'assurances devront être impérativement versées au compte bancaire ouvert spécialement pour le Film et utilisées pour son achèvement. Les assurances devront prévoir dans tous les cas de sinistre total empêchant l'achèvement du Film que l'indemnité versée sera partagée entre les Coproducteurs au prorata de leurs investissements et de leurs engagements non résiliables.

9.3. Les polices d'assurances seront souscrites auprès de compagnies agréées et de bonne notoriété dans le secteur audiovisuel.

Article 10. PUBLICITÉ ET GÉNÉRIQUE

10.1. Dans le monde entier, les décisions relatives aux génériques, à la publicité et à la promotion du Film seront prises par Iota Production.

10.2. La dénomination et le logo de Magellan Films sera mentionnée au générique de début et de fin du Film, dans la mention suivante, selon des modalités à fixer par Iota Production :

En coproduction avec MAGELLAN FILMS
Producteur SAMUEL FELLER

10.3. Par ailleurs, Iota Production reconnaît que certains investisseurs en Tax Shelter exigent que la mention de leur dénomination et/ou de leur logo figure aux génériques de fin du Film. Iota Production déclare ne pas s'opposer à de telles mentions.

Article 11. RÉPARTITION DES MANDATS D'EXPLOITATION

11.1. Vis-à-vis de Magellan Films, le mandat d'exploitation du Film par tous modes et procédés d'exploitation connus ou inconnus à ce jour dans le monde entier est confié à titre exclusif à Iota Production, qui pourra exercer elle-même ces droits ou sous-traiter tout ou partie de leur exploitation avec tous mandataires de son choix (distributeur, vendeur international, etc.), en vue notamment du financement de son apport.

11.2. Magellan Films est autorisée à publier sur son site Internet, des images extraites du Film et affiche ou de courts extraits du Film ou la bande d'annonce, dans le but d'informer le public de son rôle dans la coproduction du Film. Le choix des images ou extraits et les modalités de publication seront définies d'un commun accord avec Iota Production, afin notamment de ne pas porter préjudice à la promotion et à l'exploitation du Film.



Article 12. RÉPARTITION DES RECETTES D'EXPLOITATION

12.1. Les Recettes Nettes Part Producteur à provenir de l'exploitation du Film dans le monde entier, par tous modes et procédés d'exploitation, seront réparties comme suit entre les Coproducteurs, pour toute la durée du Contrat (ce pourcentage sera ajusté sur base du financement effectif) :

- a) 24,26 % en faveur de Magellan Films ;
- b) 75,74 % en faveur de Iota Production.

Pour les besoins du Contrat, les termes suivants reçoivent la définition ci-après :

- les « Recettes Brutes » s'entendent de l'ensemble des sommes brutes hors taxes encaissées en raison de la distribution, de la communication et de l'exploitation du Film en tous médias et par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour dans le monde entier. Aux fins de clarification, il est précisé que les minima garantis, préventes et autres sommes affectées au financement de la production du Film ne seront pas considérées comme des Recettes Brutes ;
- les « Recettes Nettes » s'entendent du solde des Recettes Brutes, le cas échéant, après déduction : a) de toutes taxes et cotisations applicables ; b) des commissions de distribution et de vente internationale, étant entendu que si Iota se charge elle-même de la distribution, une commission de 25% sera d'application ; c) des frais de distribution et de vente internationale ; et d) de la récupération des minima garantis affectés au financement de la production du Film ;
- les « Recettes Nettes Part Producteur » s'entendent du solde des Recettes Nettes, le cas échéant, après déduction des parts de recettes consenties par Iota à ses coproducteurs et aux partenaires financiers tiers.

Iota Production établira des redditions des comptes d'exploitation du Film annuellement, au 31 décembre de chaque année. Les décomptes d'exploitation seront envoyés à Magellan Films dans les trente (30) jours de leur date d'arrêté, accompagnés, le cas échéant, du détail des montants revenant à cette dernière. Ces montants seront versés dans les trente (30) jours suivant la présentation d'une facture correspondante.

Iota Production tiendra dans ses livres une comptabilité distincte liée aux opérations d'exploitation du Film. La comptabilité d'exploitation du Film pourra être contrôlée par Magellan Films, sous réserve d'un préavis de huit (8) jours ouvrés, étant entendu que le contrôle devra s'effectuer pendant les heures d'ouverture des bureaux, au siège social de Iota Production, qui tiendra les comptes du Film de manière à ce qu'ils puissent être facilement isolés de ses autres comptes. Les frais d'expertise et toutes les dépenses relatives à ce contrôle seront à la charge de Magellan Films, sauf dans le cas où les résultats du contrôle feraient apparaître, au préjudice de ce dernier, un écart de plus de dix pour cent (10 %) par rapport aux recettes effectivement dues.

Article 13. GARANTIES

13.1. Iota Production :

13.1.1. garantit la bonne fin de la production du Film et l'établissement du matériel nécessaire à son exploitation pour le 20 février 2026 au plus tard.

13.1.2. se chargera d'obtenir, de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'attestation relative à l'achèvement de l'œuvre et au respect de la condition et du plafond de financement visée à l'article 194ter, § 7, alinéa 1, 3° CIR 92. Iota Production en fera la demande dans les 30 (trente) jours suivant la date d'achèvement du Film, en ayant au préalable validés les éléments du dossier auprès de Magellan Films, et en remettra copie à Magellan Films dès réception.

13.1.3. se chargera d'obtenir l'ensemble des autorisations et cessions nécessaires à la production et à l'exploitation du Film par tous modes et procédés.

13.2. Les dispositions prévues aux articles 1.3, 5.2, 5.3, 5.4 et 13.1 du Contrat sont essentielles et déterminantes des engagements souscrits par Magellan Films aux termes du Contrat, et Iota Production reconnaît et accepte que tout manquement à ces dispositions serait considéré comme un manquement grave.

Iota Production garantit et tiendra indemne Magellan Films de toute conséquence qui ferait suite au non-respect des garanties fournies par elle, et en particulier :

13.2.1. de tout recours, action ou revendication que pourraient former à quelque titre que ce soit toute personne ayant participé directement ou indirectement à la production ou à la réalisation du Film, de même que toute personne qui, bien que n'ayant pas participé à la production ou à la réalisation du Film, serait susceptible de faire valoir un droit quelconque sur la production ou l'exploitation du Film ou l'un de ses éléments ; et

13.2.2 en cas de non-respect des dispositions prévues aux articles 1.3, 5.2, 5.3, 5.4 et 13.1 du Contrat, Iota Production reconnaît et accepte que tout manquement à ces dispositions serait considéré comme un manquement grave, eu égard à la nature de l'apport de Magellan, entièrement constitué de fonds réunis dans le cadre du système du Tax Shelter. Dans l'hypothèse de la survenance d'un tel manquement, et en particulier en cas de perte par les investisseurs Tax Shelter de Magellan de tout ou partie de leur avantage fiscal, Magellan sera fondée à réclamer à Iota Production un montant équivalent aux sommes effectivement versées par Magellan au titre de son apport brut, et l'indemnisation de tout dommage qu'elle aurait subi à cause du manquement de Iota Production. Iota Production s'engage notamment irrévocablement à payer à Magellan, à la première demande, sans faire valoir d'exception ou d'objection résultant du Contrat, un montant équivalent aux impôts, intérêts de retard et autres pénalités dues par Magellan ou ses investisseurs Tax Shelter, ceci sans préjudice du droit pour Magellan de faire application de la clause de résiliation prévue à l'article 14 ci-dessous.

Article 14. DÉFAILLANCE D'UN COPRODUCTEUR / RÉSILIATION

14.1. Chacun des Coproducteurs se réserve le droit de résilier unilatéralement le Contrat ou d'en suspendre les effets à tout moment, sans préjudice du droit de réclamer d'éventuels dommages et intérêts, moyennant notification écrite au Coproducteur défaillant par courrier recommandé avec accusé de réception :

- En cas d'inexécution totale ou partielle par un Coproducteur de ses obligations, en ce compris le défaut de paiement ou de remboursement des montants dus. Si l'exécution des obligations non exécutées est encore possible, chaque Coproducteur se réserve le droit de résilier le Contrat de plein droit quinze (15) jours après l'expiration du délai imparti à la partie défaillante dans la lettre de mise en demeure recommandée restée infructueuse. Si l'exécution des obligations non exécutées n'est plus possible, le Contrat pourra être résilié de plein droit dans les vingt (20) jours de la notification par lettre recommandée ;

- Au cas où ce Coproducteur n'exécute pas, dans un délai de sept (7) jours, une obligation mise à sa charge par un ordre judiciaire définitif et/ou exécutoire ou si ce Coproducteur négocie tout ou partie de son patrimoine avec ses créanciers en contrepartie de remises de dettes ou de délais de paiement ;
- En cas de nomination d'un conciliateur dans le cadre d'un règlement amiable, en cas de cessations de paiements, de liquidation judiciaire ou de procédure similaire, ou de l'accomplissement d'actes frauduleux.

14.2. En cas de résiliation pour faute de Magellan Films, pendant toute la production du Film et jusqu'à la livraison des comptes définitifs, l'ensemble des droits d'auteur et des droits de propriété détenus par le Magellan Films sur le Film seront immédiatement transférés, de plein droit et en pleine propriété à Iota Production, sans préjudice de tous dommages et intérêts en faveur de Iota Production. Le remboursement des sommes effectivement affectées au paiement des dépenses prévues au Devis par Magellan Films sera remboursable uniquement par voie de recettes et en dernier rang (c'est à dire après remboursement de l'ensemble des apports effectués par les autres partenaires financiers du Film), sur un couloir de recettes calculé au prorata des sommes effectivement affectées au Devis par Magellan Films par rapport au coût de production définitif du Film, étant entendu que ce couloir de recettes s'éteindra de plein droit au jour du remboursement de ces sommes.

14.3. En cas de résiliation pour faute de Iota Production, pendant toute la production du Film et jusqu'à la livraison des comptes définitifs, Magellan Films aura droit au remboursement immédiat de son apport effectivement affecté au paiement des dépenses prévues au Devis au jour de la résiliation, sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts complémentaires. Sous réserve du paiement des sommes et indemnités dues par Iota Production, l'ensemble des droits d'auteur, des droits de propriété et de recettes détenus par Magellan Films sur le Film seront immédiatement transférés, de plein droit et en pleine propriété à Iota Production, qui pourra seule poursuivre la production et l'exploitation du Film.

14.4. Sans préjudice du droit de réclamer des dommages et intérêts ou de se prévaloir de toute disposition légale ou contractuelle spécifique, chaque Coproducteur assume la responsabilité à l'égard des autres Coproducteurs de tout préjudice subi du fait d'une faute ou d'une négligence imputable à celui-ci, ses employés, mandataires ou agents.

14.5. Tout manquement par l'un des Coproducteurs aux obligations du Contrat résultant d'un cas de « Force Majeure » ne saurait constituer un motif de résiliation du Contrat, étant entendu que si ce manquement se poursuit pendant plus de six (6) mois, le Contrat pourra être résilié après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, prenant effet dix (10) jours à compter de sa réception.

Article 15. DISPOSITIONS FINALES

15.1. Chacun des Coproducteurs est autorisé à céder l'ensemble des droits et obligations qui lui reviennent, tels qu'ils sont définis au Contrat, dans la mesure où le tiers cessionnaire aura été informé de l'ensemble des obligations incombant au Coproducteur cédant au titre de la coproduction du Film, et aura déclaré s'engager au parfait respect des obligations qui en découlent. En tout état de cause, les Coproducteurs ne sont libres de céder à un tiers tout ou partie de leurs droits et obligations tels que prévus au Contrat qu'en demeurant solidairement garant et répondant de sa bonne exécution vis-à-vis de l'autre Coproducteur.

15.2. Le droit belge est applicable au Contrat. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du Contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

15.3. Les Coproducteurs élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que mentionnés en entête du Contrat. Tout changement de siège social devra être communiqué par écrit à l'autre Coproducteur pour pouvoir leur être opposable.

15.4. Le Contrat renferme l'intégralité de l'accord entre les Coproducteurs et remplace tout accord antérieur ainsi que toutes garanties ou déclarations antérieures faites par les Coproducteurs relativement à la production du Film.

15.5. Aucune modification du Contrat ne peut intervenir à moins d'être négociée, autorisée et signée par un représentant dûment autorisé par chaque Coproducteur et que cette modification contienne la mention expresse de ce qu'elle consiste en un avenant au Contrat.

15.6. La nullité de toute disposition contenue dans les différents articles du Contrat n'affecte en rien le caractère contraignant des autres dispositions de celui-ci. Les Coproducteurs conviennent que les dispositions jugées nulles et/ou inapplicables par une autorité judiciaire ou administrative compétente seront remplacées par des dispositions conformes se rapprochant le plus possible des dispositions jugées nulles et/ou inapplicables et d'effet économique équivalent.

15.7. Les Coproducteurs conviennent expressément de ce que dans le cas où le Contrat serait conclu via un procédé de signature électronique dont la fiabilité répond aux exigences légales et réglementaires en vigueur (DocuSign et HelloSign étant d'ores et déjà approuvés par les Coproducteurs), comme dans le cas où il aurait été dûment paraphé et signé par chacun des Coproducteurs, puis transmis électroniquement en format PDF, cet écrit électronique constituera l'original du Contrat, liant pleinement et valablement les Coproducteurs. Les Coproducteurs s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent Contrat sur le fondement de sa nature électronique.

15.8.

Fait à Bruxelles, le 9 novembre 2022, en 2 exemplaires originaux, chacun des Coproducteurs reconnaissant en avoir reçu le sien.

Pour IOTA PRODUCTION,
Isabelle Truc

Pour MAGELLAN FILMS,
Samuel Feller

ANNEXES :

- Annexe 1 : Devis de production du Film
- Annexe 2 : Plan de financement du Film
- Annexe 3 : Attestation œuvre européenne

DEVIS RECAPITULATIF - AIDE A LA PRODUCTION

FILM: LES FANTÔMES DES PROFONDEURS

Annexe 2 : Budget de production de l'Œuvre

	Total Euros	Belgique	France	MARTINIQUE
1. Droits artistiques (hors auteurs ci-dessous):	50 500,00 €	43 000,00 €	7 500,00 €	13 000,00 €
2. Equipe technique (hors producteurs ci-dessous):	84 035,00 €	66 125,00 €	17 910,00 €	19 360,00 €
3. Interprétation:	10 500,00 €	- €	10 500,00 €	10 500,00 €
4. Charges sociales afférentes:	38 877,75 €	27 236,25 €	11 641,50 €	11 797,50 €
5. Décors et Costumes:	- €	- €	- €	- €
6. Transports / défraiement / régie:	38 715,00 €	21 245,00 €	17 470,00 €	16 190,00 €
7. Moyens techniques:	53 380,00 €	45 730,00 €	7 650,00 €	7 650,00 €
8. Pellicules et laboratoires:	7 551,00 €	7 050,00 €	501,00 €	- €
9. Assurances et divers:	38 511,76 €	34 011,76 €	4 500,00 €	- €
Sous-Total général hors taxes :	322 070,51 €	244 398,01 €	77 672,50 €	78 497,50 €
Imprévus	6 941,41 €	4 164,85 €	2 776,56 €	- €
Auteur	13 000,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	- €
Sous-Total général hors taxes :	342 011,92 €	255 062,86 €	86 949,06 €	78 497,50 €
Salaire producteur	23 940,83 €	16 757,08 €	7 183,75 €	- €
Sous-Total général hors taxes :	365 952,76 €	271 819,94 €	94 132,82 €	78 497,50 €
Frais généraux	25 616,69 €	17 930,08 €	7 686,62 €	- €
TOTAL GÉNÉRAL (HORS TVA)	391 569,45 €	289 750,02 €	101 819,43 €	78 497,50 €

Annexe 3 : Plan de Financement de l'Œuvre
PLAN DE FINANCEMENT

Film: LES FANTOMES DES PROFONDEURS

Part française :	€ 116 318,37
Part étrangère : pays : Belgique	€ 275 251,08

€ 391 569,45

A. PART FRANCAISE

SOCIETE : TAG FILM *France*

• CTM Aide à la production	€ 30 000,00
• CNC Image de la diversité au développement	€ 20 000,00
• CNC Image de la diversité à la production	
• Fondation mémoire Esclavage	€ 5 000,00
• Préachat France TV (TV5/ARTE)	€ 60 000,00
• Apport producteur	€ 1 318,37
	€ 116 318,37

B. PART COPRODUCTION ETRANGERE : (SCINDER PART PRODUCTION ET CESSIONS)

SOCIETE : IOTA PRODUCTION *Belgique*

• APPORT SOLLICITÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES :	
<i>Aide au développement</i>	€ 20 000,00
<i>Aide à la production</i>	€ 96 000,00
• ASBL Traces (développement)	
<i>Brouillon d'un rêve (SCAM)</i>	€ 5 000,00
<i>Bourse écriture au long cours (SCAM Belgique)</i>	€ 3 000,00
<i>CTM (Région Martinique) - Aide à l'écriture</i>	€ 9 000,00
<i>Bourse SACEM musique</i>	€ 3 000,00
• RTBF	€ 30 000,00
• CBA (valorisation caméra)	€ 13 800,00
• DGD	
• Tax shelter	€ 95 000,00
• Apport propre	€ 451,08

SOUS-TOTAL PART BELGE :

€ 275 251,08

Madame Isabelle Truc

IOTA Production

Clos des Pommiers 7

1310 La Hulpe

Gestionnaire du dossier

Martine Steppé

02.413.37.79

martine.steppe@cfwb.be

Nos références

JB/MS/2021 - Tax Shelter - courrier agrément

Objet : Groupe d'agrément du mardi 21 décembre 2021 - Tax shelter

Madame,

Vous voudrez trouver ci-dessous le rapport du groupe d'agrément pour l'examen de votre projet lors de la réunion sous rubrique.

Projet : Les fantômes des profondeurs (Projet ID TS : FWBA20210592)

Réalisateur(s) : Annick Gijzelings

Producteur : IOTA Production

Long métrage documentaire, 90 min, DCP, dossier déposé le 06-12-2021

Responsabilité : la société de production requérante est résidente belge.

Agrément(s) SPF Finances :

Liste technique et artistique : équipe technique européenne.

Devis : 455.095,00 €

Dépenses annoncées comme éligibles : 171.802,00 €

DDLDP 122.378 €.

Plan de financement : Belgique : 315.095,00 € (69,24%)

France : 140.000,00 € (30,76%)

Apport prévu dans le cadre du tax shelter : 85.000,00 €.

Déclaration d'engagement du producteur : transmise.

Justificatif financement : - memo deal entre Tag Film et Iota Production, 27/9/2021.

Statuts : transmis.

Conclusion : l'œuvre est agréée en tant qu'œuvre audiovisuelle européenne.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Martine Steppé, gestionnaire du dossier (02.413.37.79).

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma meilleure considération.

Jeanne BRUNFAUT¹
Directrice générale adjointe



¹ Ce document est nativement électronique et a été signé au moyen d'une signature électronique (voir page suivante)

P.O.



Signé par Emmanuel ROLAND le 21/12/2021 08:40:26



ŒUVRE AUDIOVISUELLE
CONTRAT D'AIDE AU DEVELOPPEMENT
CONDITIONS PARTICULIERES

TITRE DE L'ŒUVRE AUDIOVISUELLE : LES FANTÔMES DES PROFONDEURS

ENTRE: Le Gouvernement de la Communauté française
Service général de l'Audiovisuel et des Médias

ci-après qualifié

"la Communauté française",

représenté par Madame la Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance, pour qui signe valablement :

La Directrice générale adjointe,

d'une part,

ET : Iota Production
Clos des Pommiers 7
1310 LA HULPE

dont le siège pour l'exécution des présentes est: le même

valablement représentée par Isabelle TRUC

ci-après qualifié
le "producteur"

d'autre part,

EXPOSE PREALABLE

Les parties déclarent avoir pris connaissance du projet élaboré par le producteur, et dont le titre provisoire est :

« LES FANTÔMES DES PROFONDEURS »

à développer par : Annick GIJZELINGS



CET EXPOSE FAIT, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - GENERALITES ET DELAIS D'EXECUTION

Le producteur s'engage à remettre à la Communauté française dans un délai de 18 mois à dater de la notification de l'aide, soit au plus tard le 16 mai 2022, un dossier reprenant les documents requis dans les listes spécifiques prévues pour l'aide au développement, l'aide au développement artistique ou l'aide au développement production et notamment : résumé du traitement scénaristique, fiche technique reprenant producteur et cc-producteur éventuel, liste des techniciens pressentis, planning de production, coût et plan de financement définitif de développement avec les pièces justificatives, grille de critères culturels.

Ce délai peut être prorogé une seule fois, exclusivement en cas de force majeure, pour une période maximale de dix-huit mois. Cette prorogation fera l'objet d'un avenant au présent contrat.

ARTICLE 2 - AIDE FINANCIERE

La Communauté française accorde au producteur une aide financière sous forme de subvention non récupérable d'un montant de : 20.000 €

ARTICLE 3 - DECOMPTE DE L'AIDE FINANCIERE

Si le dossier remis par le producteur servait de base à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle bénéficiant d'une aide financière accordée par la Communauté française, la présente aide devrait figurer au budget de ladite œuvre audiovisuelle.

ARTICLE 4 - CONTROLE

Le producteur s'engage à remettre un récapitulatif des frais occasionnés par ce travail de constitution du dossier ainsi que tous les justificatifs y relatifs.
Ces éléments doivent parvenir au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel au plus tard trente jours avant la date de la réunion au cours de laquelle la demande d'aide à la production formulée pour la même œuvre audiovisuelle est analysée.

ARTICLE 5 - ANNULATION DE LA CONVENTION

A défaut de remise des différents documents dans le délai fixé à l'article 1, la somme accordée deviendra exigible immédiatement et de plein droit.

ARTICLE 6 - CORRESPONDANCE - RELATIONS COMMUNAUTE FRANCAISE

Le Service général de l'Audiovisuel et des Médias est chargé de la mise en œuvre de ce contrat et est compétent en la matière.

Toute correspondance doit être envoyée au Ministère de la Communauté française, Service général de l'Audiovisuel et des Médias, 4^{ème} étage, Espace 27 septembre, Boulevard Léopold 11, 44 à 1080 Bruxelles.

Article 7 - COMPETENCE JURIDIQUE

Tous différends concernant le présent contrat, y compris ceux qui ont trait à l'interprétation, l'exécution ou la rupture de la présente convention seront soumis en langue française aux tribunaux compétents de Bruxelles déterminés de commun accord.

Bruxelles, le 18/11/2020

LE PRODUCTEUR,



LA COMMUNAUTE FRANCAISE,
LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE,



Jeanne BRUNFAUT

- N.B.
- A. Autant d'originaux que de parties.
 - B. Le tribunal est celui de Bruxelles pour les producteurs ayant leur siège à Bruxelles ou en Flandre. Pour les producteurs ayant leur siège social en Wallonie, la ville de la domiciliation sera choisie en fonction de ce siège. Néanmoins, en cas d'appel en garantie, le Tribunal compétent sera celui où a été introduite l'action principale.

RESERVE A L'ADMINISTRATION

- PV Commission du 28/05/2020
 - Accord de la Ministre du 16/11/2020
 - « LES FANTÔMES DES PROFONDEURS »
 - Iota Production
 - TVA : BE 0471 482 554
-



Paris, le 04/052022

La Directrice

TAG FILM
MADAME ENRICA CAPRA

122 rue Amelot
75011 PARIS

Réf FME2022/263

Objet : Votre candidature à l'appel à projets « culture » 2021

Madame,

Après examen de votre dossier de candidature par la commission de sélection, nous avons le plaisir de vous informer que votre projet « **Les fantômes des profondeurs** » a été retenu pour recevoir le label de la Fondation, ainsi qu'une aide financière d'un montant de 1700 euros.

Pour en bénéficier, nous vous prions de nous confirmer que votre projet est bien maintenu, et le cas échéant, nous indiquer le nouveau calendrier. Vous trouverez, jointe au présent courrier, une convention que vous devrez nous retourner en deux exemplaires, revêtus de la signature de la personne de votre structure habilitée à le faire, avec les documents complémentaires demandés sur la liste jointe.

Je tiens à vous rappeler que le soutien de la Fondation vous engage à en respecter les termes, notamment à observer les modalités de communication et à rendre compte de la réalisation de l'action.

Nous vous souhaitons plein succès dans votre initiative et vous prions de recevoir, Madame, l'expression de notre considération la meilleure.


Dominique TAFFIN



FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE
Hôtel de la Marine - 4, rue Royale 75008 PARIS

01 86 70 80 86
contact@fondationesclavage.org
www.memoire-esclavage.org



FONDATION POUR
LA MÉMOIRE DE
L'ESCLAVAGE

**CONVENTION
de financement et labellisation
AP_CULT_CONV/80**

Entre les soussignés :

La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage,
dont le siège social est situé au 27 rue Oudinot 75007 Paris,
enregistrée sous le numéro SIRET 879 130 003 00012,
représentée par Jean-Marc AYRAULT, président
et par délégation, par Dominique TAFFIN, directrice
et désigné ci-après comme « la Fondation »

D'UNE PART

Et :

TAG FILM

dont le siège est situé au 122 rue Amelot 75011 Paris
Immatriculée 850.689.993
représentée par Enrica CAPRA, dûment habilitée à cet effet
ci-après dénommée "le bénéficiaire",

D'AUTRE PART

Ci-après individuellement désignés par la « PARTIE » et collectivement par les « PARTIES »,

Il a été préalablement exposé :

Que la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, a pour mission de :

- Développer la connaissance et la transmission de l'histoire de l'esclavage, des trajectoires et de leurs abolitions comme partie intégrante de l'histoire de la France et du monde, en la replaçant dans l'histoire longue des relations entre la France, l'Afrique, les Amériques, la Caraïbe et l'Océan Indien, afin de développer un récit national partagé et d'expliquer la diversité française,
- Rassembler les mémoires en valorisant les héritages culturels, artistiques et humains issus de cette histoire, dans toute leur richesse et leur variété,
- Promouvoir les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité et l'engagement de la France contre le racisme, les discriminations et les formes contemporaines d'esclavage.

Ces missions sont mises en œuvre par la Fondation à travers cinq programmes (Citoyenneté, Jeunesse et Territoire ; Culture ; Education ; Numérique ; Recherche). Les interventions de la Fondation se répartissent entre les actions qu'elle met en œuvre elle-même, les actions qu'elle met en œuvre dans le cadre d'une convention de partenariat avec

un opérateur local ou national et les actions qu'elle soutient après sélection par appel à projets.

Que l'association TAG FILM a répondu à l'appel à projets thématique « **culture** » lancé par la FME en 2021 dans le cadre du règlement publié sur son site internet, et que son projet a été retenu dans ce cadre par la commission de sélection et de labellisation en date du **25/01/2022**.

Ceci étant exposé, il est arrêté et convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1. - Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir les conditions d'attribution du label de la Fondation et de versement de l'aide financière de la Fondation pour la réalisation, avant le **31/12/2022** ; du projet **Les fantômes des profondeurs** déposé dans le cadre de l'appel à projet « **culture** » **2021**, ci-après désigné « le Projet », dont le descriptif et le budget figurent en annexe.

Article 2. - Engagements de la Fondation

2.1 Label

La Fondation, en attribuant le label au projet **Les fantômes des profondeurs**, autorise le porteur de projet à en faire état pendant la durée de validité, et à utiliser le logotype de la Fondation avec la mention « labellisé par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage », selon les dispositions énoncées dans l'annexe 2.

2.2 Aide financière

La Fondation s'engage à verser pour la réalisation du Projet la subvention d'un montant de 1700 euros attribuée dans le cadre des montants dédiés aux appels à projets du budget de son programme culture.

Le versement s'effectue sur la base de la production d'un budget actualisé par rapport au projet de budget du dossier de candidature, accompagné d'une déclaration sur l'honneur certifiant le montant des cofinancements confirmés, et précisant les cofinancements demandés mais non encore confirmés.

La Fondation se réserve le droit d'ajuster à la baisse le montant mentionné au présent article si le budget actualisé est significativement inférieur au budget joint au dossier de réponse à l'appel à projets.

Article 3. - Obligations du bénéficiaire

3.1 Labellisation

Le Label de la Fondation est un gage de respect :

- de la qualité scientifique des connaissances dispensées, exposées, mobilisées dans le projet
- de sa dimension citoyenne : touchant un public large, promouvant la diversité (culturelle, générationnelle, sociale), contribuant à lutter contre le racisme et promouvant un récit inclusif et plurivoque de l'histoire de la France.
- de sa dimension pédagogique et/ou artistique

- du respect des valeurs cardinales de la Fondation qui sont de l'égalité des humains, de la fraternité
- du caractère non lucratif de l'action

Le label est attribué sur la base des pièces fournies lors du dépôt de candidature, pour la durée du projet mentionnée dans le descriptif et pour un an au maximum.

Dans le cadre de la labellisation, le bénéficiaire s'engage à ce que son projet respecte ces conditions et contribue aux objectifs de la Fondation tel qu'exposés dans le règlement de l'appel à projets.

Il s'engage à ne pas mésuser de ce label, que ce soit en l'appliquant à d'autres projets que celui visé à la présente convention, ou en l'invoquant au-delà de la date de validité.

3.2 Financement

Dans le cadre du financement, le bénéficiaire s'engage à :

- respecter les prescriptions du règlement de l'appel à projets publié sur le site internet de la Fondation ;
- fournir tous les justificatifs demandés lors du dépôt de candidature et de la notification ;
- mettre en œuvre le Projet sur la période désignée à l'article 1 ;
- informer immédiatement la Fondation en cas de décalage du Projet, ou de modification de son budget (par ex le refus d'un cofinancement...)
- en cas de production d'une œuvre éditée, transmettre un exemplaire à la Fondation
- fournir à la Fondation, une fois le service fait, un compte rendu d'utilisation de fonds et une copie des attestations de règlement.

3.3 Utilisation du logo de la Fondation

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien de la Fondation dans tous les documents de communication relatifs au Projet et y faire figurer le logo de la Fondation, dont le modèle et les règles d'utilisation lui sont fournies par la Fondation (cf annexe 2).

Article 4. Mode de paiement

La Fondation versera la subvention prévue à l'article 3 de la présente convention par virement bancaire sur le compte du bénéficiaire indiqué dans son dossier de demande de subvention et joint en annexe, à la signature de la présente convention.

Article 5. - Reversement

La Fondation pourra exiger le reversement total ou partiel de la subvention versée dans les cas suivants :

- si l'objet de la subvention a été modifié sans autorisation ;
- si le projet n'a pas été réalisé conformément au budget estimatif joint à la demande de subvention ;
- en cas de production d'une œuvre de l'esprit, si son texte n'a pas été validé scientifiquement par la Fondation.

Article 6. - Report pour cas de force majeure (notamment épidémie COVID-19)

En cas de force majeure, le bénéficiaire peut demander le report de la date-limite de réalisation du projet mentionnée à l'article 1. La durée de ce report ne peut excéder 6 (six) mois. Si l'action n'a pas été réalisée à cette date, les dispositions de l'article 5 s'appliquent.

Article 7. - Retrait ou renonciation au label

La Fondation se réserve le droit de prononcer le retrait du label pour motif de non-respect d'un ou plusieurs critères définis dans l'article 2 de la présente convention si le labellisé n'a pas apporté la preuve, dans le délai qui lui sera imparti, du respect de tout ou partie de ces critères.

Le bénéficiaire peut, à son initiative, renoncer au label de la Fondation. En ce cas, il s'oblige à en informer la Fondation et à retirer tous les supports de communication faisant mention du label.

Article 8. - Propriété intellectuelle et confidentialité

8.1 Il est entendu entre les PARTIES que chacune reste détentrice des droits de propriété intellectuelle attachés aux éléments (textes, commentaires, ouvrages, images, logos, vidéos...) qu'elle a produites. Le bénéficiaire consent à la Fondation, à titre non exclusif un droit d'utilisation des éléments de présentation de son projet aux fins de communication sur le dispositif de soutien et de labellisation de la Fondation. Ce droit n'emporte nullement cession des droits du bénéficiaire sur les éléments qu'il a fournis.

La Fondation autorise dans les conditions expressément mentionnées à l'annexe 2, l'utilisation du logo de la Fondation. Cette autorisation n'emporte en aucune manière cession des droits de la Fondation sur les éléments mis à disposition du bénéficiaire.

8.2 Le bénéficiaire autorise la Fondation à diffuser le nom de sa structure, ainsi que, le cas échéant, son logo, et ce dans toute manifestation promotionnelle et sur le site internet de la Fondation, sans que cela ne lui ouvre d'autre droit que le soutien objet de la présente convention

8.3 Toutes les informations et/ou toutes données, sous quelque forme et de quelque nature qu'elles soient, échangées entre les Parties à l'occasion du Projet et désignées comme explicitement confidentielles sont considérées comme des informations confidentielles tant que la Partie détentrice de ces informations confidentielles ne les a pas divulguées ou n'a pas donné son accord préalablement à toute divulgation.

Ainsi, les Parties s'engagent à compter de la signature de la présente convention et les cinq (5) années qui suivent son entrée en vigueur à ce que les informations confidentielles échangées :

- soient gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de protection qu'il accorde à ses propres informations confidentielles ;
- ne soient communiquées qu'aux seuls membres de son personnel ou sous-traitants, eux-mêmes soumis à confidentialité, contractuellement ou statutairement, ayant à les connaître et ne soient utilisées que pour les finalités définies dans la présente convention.

Nonobstant, les parties communiqueront sur le partenariat dans les conditions indiquées à l'article 3 et à l'annexe 2 de la présente convention.

Article 9. - Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par l'une des parties, en cas de violation ou d'inexécution de l'une des obligations figurant dans la présente convention. A cet effet, en cas de non-respect par l'une des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 (quinze) jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, sans qu'il soit besoin de procéder à une autre formalité que celle qui précède.

Article 10. - Litige

En cas de litige en relation avec l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, les parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois commençant à courir à compter de la première notification adressée par la partie plaignante à la partie défaillante.

En cas de désaccord persistant, les parties conviennent de soumettre tout litige en relation avec l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, au tribunal compétent du ressort de la cour d'appel de Paris.

Fait à Paris, le _____, en deux exemplaires.

Pour la Fondation pour la Mémoire de
l'Esclavage

Pour TAG FILM

Dominique TAFFIN
Directrice

Enrica CAPRA

Annexe 2

Clauses de communication

Le porteur de projet s'engage à faire mention de la FME sur ses publications et supports de communication relatifs au Projet.

1. Mention de la Fondation

Le porteur de projet s'engage à faire apparaître, de manière lisible pour les supports écrits, ou de mentionner par oral lors d'événements, la mention : « avec le soutien de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage ».

2. Publications et supports de communication du projet

Il s'engage à faire figurer le nom de la « Fondation pour la mémoire de l'esclavage » et son logotype fourni par la FME sur les supports de communication du projet tels que :

- Site web
- Page sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Youtube...)
- Newsletter
- Affiches
- Vidéos
- Imprimés
- Invitations, ...

Si le projet soutenu consiste en une publication (papier ou numérique) la mention suivante devra apparaître sur l'une des trois premières pages de l'ouvrage (page de titre incluse) : publié avec le soutien de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage suivi du logotype. Sur la 4e de couverture, devra figurer le logotype de la Fondation. L'autorisation d'utiliser la dénomination et le logotype est limitée, pour l'ouvrage à la durée de disponibilité de l'ouvrage, telle qu'établie au contrat d'édition.

Si le projet soutenu consiste en une production audiovisuelle, la mention "avec le soutien de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage" et le logotype devront figurer au générique de fin.

Si le projet soutenu consiste en une production numérique (site web, production multimédia en ligne sur un site ou sur un réseau social), la mention devra apparaître dans l'espace des crédits.

3. Utilisation du logotype de la Fondation

La Fondation autorise le porteur de projet à reproduire son logotype et sa dénomination dans leur intégralité **en respectant la charte graphique fournie**. Notamment, il s'engage à ne faire aucune modification, ajout ou suppression dans le logotype ou la dénomination. L'autorisation d'utiliser la dénomination et le logotype est limitée aux supports de la communication relative au Projet financé par la Fondation et pour une durée de 3 ans. Toute utilisation du logotype sur un autre support est interdite.

L'autorisation d'utiliser la dénomination et le logotype de la FME est strictement limitée au porteur de projet et ne peut en aucun cas être cédée ou transmise à un tiers, par quelque moyen que ce soit.

4. Reproduction du matériel de communication du porteur par la Fondation

Le porteur de projet s'engage à donner accès à la Fondation au matériel de communication lié au projet soutenu, tel que : photographies libre de droits, pdf, textes, vidéos... et autorise la Fondation à la reproduction de tout ou partie de ce matériel sur ses supports de communication papier et web.

5. Droit de reproduction

Le porteur de projet devra être attentif au respect du droit de la propriété littéraire et artistique dans le cadre des actions liées à la présente convention, notamment sur les documents de communication (reproduction de photographie, visuels, dessins, textes, etc.).

Madame Isabelle TRUC

IOTA Production
Clos des Pommiers 7
1310 La Hulpe

Gestionnaire du dossier

Thierry Vandersanden
thierry.vandersanden@cfwb.be
02.413.22.44

Nos références

JB/TV/nb/
Dossier n° 2021/09/1093 PT
N° d'engagement : 2022-2194
N° d'engagement majoration : 2022-2804

Objet : Commission du Cinéma - Arrêté de subvention pour le projet "Les fantômes des profondeurs" (documentaire - aide à la production)

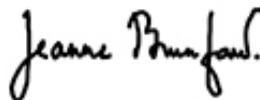
Madame,

J'ai le plaisir de vous informer que Madame la Ministre a approuvé le procès-verbal de la réunion de la Commission du Cinéma qui s'est tenue le 18 novembre 2021.

Vous trouverez ci-joint les arrêtés d'octroi de la subvention qui vous est accordée. Je vous en souhaite bonne réception.

Veuillez veiller à mentionner, dans chacune de vos correspondances et déclarations de créance relatives à la subvention, les références reprises ci-dessus.

Je vous prie de recevoir, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jeanne BRUNFAUT
Signature simple
23/03/2022 09:42:04

Jeanne BRUNFAUT¹
Directrice générale adjointe

¹ Ce document est nativement électronique et a été signé au moyen d'une signature électronique



Arrêté ministériel octroyant une aide à la production à la société IOTA Production pour le projet "Les fantômes des profondeurs"

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, modifié par les décrets du 17 juillet 2013, 23 février 2017, 28 mars 2019 et 17 juillet 2020;

Vu le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française, modifié par les décrets du 23 décembre 2013, 30 avril 2015, 14 décembre 2016, 20 décembre 2017, 12 décembre 2018 et 28 mars 2019;

Vu le décret du 15 décembre 2021 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2022, l'article 33;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux aides à la création d'œuvres audiovisuelles, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 24 janvier 2013, 30 janvier 2014, 17 mai 2017 et 17 septembre 2020;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 novembre 2013 portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire, modifié le 5 juillet 2017;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 janvier 2017 relatif à l'organisation et la coordination des contrôles de l'octroi et de l'emploi des subventions, pris en exécution de l'article 61 du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances donné le 21 décembre 2021;

Vu l'accord du Ministre du Budget donné le 22 février 2022;

Considérant l'avis de la Commission du Cinéma rendu le 18 novembre 2021;

Considérant que les conditions d'octroi inscrites aux articles 22 à 27 du décret du 10 novembre 2011 relatif au cinéma et à la création audiovisuelle sont remplies;

Considérant la procédure d'agrément prévue à l'article 22/1 du décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle et aux articles 15/1 à 15/10 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 29 mars 2012 relatif aux aides à la création;

Qu'il convient, eu égard à la pertinence de l'avis de la Commission du Cinéma, d'octroyer à la société IOTA Production une aide à la production consistant en une avance sur recettes;

ARRÊTE

Article 1er

Une subvention, sous forme d'avance sur recettes, d'un montant de 80.000 € (quatre-vingt mille euros), imputable sur les crédits inscrits à la rubrique 2.8 du budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel pour l'année budgétaire 2022, est octroyée, sous la condition suspensive de l'obtention de l'agrément et de la signature du contrat d'aide, au titre d'aide à la production pour l'oeuvre audiovisuelle «Les fantômes des profondeurs» au bénéficiaire suivant:

IOTA Production (Société)
Clos des Pommiers 7 - 1310 La Hulpe
Compte IBAN : BE66 7320 4352 3143
Numéro d'entreprise : 0471.482.554
Numéro SAP : 512744

Article 2

Le versement de la subvention reprise à l'article 1er s'effectuera en plusieurs tranches conformément à l'article C (Modalités de paiement de l'aide financière) du contrat d'aide à la production qui sera signé après l'obtention de l'agrément.

Article 3

En vue de justifier l'emploi de la subvention reçue, l'allocataire est tenu de fournir, dans le délai déterminé à l'article A (Généralités) du contrat d'aide à la production qui sera signé après l'obtention de l'agrément, la copie standard de l'oeuvre audiovisuelle.

L'allocataire est également tenu de présenter sur demande tout autre document ou renseignement qui pourrait lui être réclamé ultérieurement.

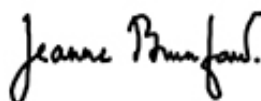
Article 4

Au cas où le bénéficiaire ne justifierait pas l'utilisation de la subvention reçue, soit dans sa totalité, soit pour une partie, il serait dans l'obligation de remettre au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, selon les modalités qu'il détermine, le montant non justifié.

Bruxelles

**Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
du Service Général de l'Audiovisuel et des Médias,**

Jeanne BRUNFAUT ¹



Jeanne BRUNFAUT
Signature simple
23/02/2022 16:17:51

* La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez, F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Bourses Brouillon d'un rêve Documentaire

Paris, le 16 juillet 2019

Annick GHIJZELINGS
RUE DE LA BRASSERIE 31
1050 BRUXELLES (IXELLES)
BELGIQUE

Chère Annick GHIJZELINGS,

J'ai le plaisir de vous informer que les auteur.rice.s composant le jury de la Scam, réunis en séance le 9 juillet 2019, ont décidé d'attribuer la bourse Brouillon d'un rêve Documentaire à votre projet intitulé ***Les fantômes des profondeurs***. Je suis personnellement heureuse de vous compter désormais parmi les lauréat.e.s de cette aide dont le palmarès complet, depuis sa création, fait l'objet d'une publication mise en ligne sur notre site.

Le résumé de votre projet y figurera, tel que présenté dans votre dossier, sauf contre-indication de votre part. Le cas échéant, merci donc d'adresser au plus vite par mail, les cinq lignes du résumé souhaité à Fanny Viratelle (brouillondunreve@scam.fr).

A cette reconnaissance morale de vos pairs, s'ajoute un soutien financier de 5 000 € qui vous permettra de poursuivre plus avant vos travaux d'écriture. Vous voudrez bien noter qu'un virement, tenant compte du prélèvement Agessa, sera effectué après réception des deux exemplaires de la convention ci-jointe.

Dans le cadre d'un partenariat culturel entre la Scam et la Sacem mis en place en août 2012, vous avez la possibilité, si votre projet le requiert, de postuler auprès de la Sacem pour bénéficier de l'aide à la création d'une musique originale (contact à la Sacem : Clémentine Harland clementine.harland@sacem.fr 4 commissions par an).

Il nous est particulièrement agréable d'encourager l'ambition d'un projet tel que ***Les fantômes des profondeurs***, et le jury et moi-même serons intéressés de connaître le plus régulièrement possible les étapes importantes de son évolution, tant sur le terrain de son développement que de son exploitation.

Plus tard, quand nous aurons la chance que vous puissiez nous en annoncer les finitions, et afin de montrer sa persévérance dans la mission qu'elle s'est donnée, celle de valoriser les œuvres de création, nous vous demandons de veiller personnellement à ce que la Scam soit citée sous la mention rappelée dans la convention qui nous lie (Art 3.4). Je vous en remercie d'avance.

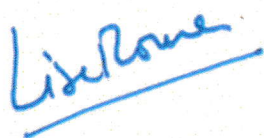
Pour vous accompagner un peu plus, et là dans le domaine de sa promotion, la salle Charles Brabant vous sera ouverte gracieusement dans nos locaux (contact : sallebrabant@scam.fr). Enfin, vous voudrez bien nous envoyer, en temps utiles, trois exemplaires de l'œuvre terminée, que nous transmettrons au jury.

Par ailleurs, un échange amical aura lieu le lundi 7 octobre à 16h30, le temps d'un café, entre les lauréat.e.s de cette session et les membres du jury.

Merci de signaler votre présence à Fanny Viratelle (brouillondunreve@scam.fr).

Dans cette attente, veuillez recevoir Chère Annick GHIJZELINGS, avec mes félicitations et celles du jury, nos plus cordiales salutations.

Lise Roure



Responsable de l'aide à la création 01 56 69 58 40 lise.roure@scam.fr

Palmarès consultables sur <http://www.scam.fr>

Merci de nous retourner les deux exemplaires de la convention paraphée et signée, votre RIB et le questionnaire fiscal



Natacha Hostyn <natacha@iotaproduction.com>

" Les fantômes des profondeurs" - confirmation coproduction avec la RTBF

1 message

Isabelle Truc <isabelle@iotaproduction.com>

12 décembre 2022 à 21:17

À : Annick Ghijzelings <annick.ghijzelings@gmail.com>, Natacha Hostyn <natacha@iotaproduction.com>, Enrica Capra <direction@tagfilm.fr>

Pour information.

Bises,

Isabelle

Début du message réexpédié :

De: Annick LERNOUD <alr@rtbf.be>

Objet: Les fantômes des profondeurs

Date: 12 décembre 2022 à 13:02:51 UTC+1

À: Isabelle Truc <isabelle@iotaproduction.com>

Cc: Karine VYVERMANS <kv@rtbf.be>

Chère Isabelle,

Suite à votre défense en Pitching de « Les fantômes des profondeurs », j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons retenu votre projet pour une coproduction de 30.000€.
Nous avons été séduit par l'écriture, la maîtrise qu'Annick a de son sujet, et le propos utile du film pour l'humanité, qui résonne fort dans notre époque actuelle.
La prochaine étape est la présentation du projet à la Direction.
Bien cordialement,
Annick

Annick Lernoud

Chargée de Coproductions

Secteur Documentaires alr@rtbf.be • Tél: +3227374280 • 52 Bd Reyers, 1044 Bruxelles • 07M29 • Boîte: BRR077



Le présent email ne constitue pas une offre ou un accord juridiquement contraignant, seule la signature d'un document écrit par un représentant habilité de la RTBF pourra caractériser un engagement juridiquement contraignant. Les informations contenues dans ce courriel sont strictement confidentielles et réservées à l'usage de la ou des personnes(s) identifiée(s) comme destinataire(s). Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le supprimer et d'avertir immédiatement son expéditeur. L'usage des informations contenues dans ce message ou les documents qui y sont attachés est interdit. Merci
Nothing in this communication shall constitute a legally binding offer or agreement. A legally offer or agreement may only be set forth in a writing manually executed on behalf of the RTBF by an authorized officer. This email may be confidential or privileged. If you received this communication by mistake, please don't forward it to anyone else, please erase all copies and attachments, and please let me know that it went to the wrong person. The use of the information contained in this message or the documents attached to it is prohibited. Thanks.

Les informations contenues dans ce courrier électronique ou cette télécopie sont confidentielles et sont protégées, le cas échéant, par des droits de propriété intellectuelle.

Elles sont destinées à l'usage exclusif de son destinataire. La personne qui reçoit ce courrier électronique ou cette télécopie alors qu'elle n'en est pas le

destinataire, est avisée qu'il lui est interdit d'en divulguer ou d'en reproduire le contenu. Elle est priée d'en informer l'expéditeur et de détruire le document.

IOTA PRODUCTION

7 Clos des Pommiers

1310 La Hulpe

Belgium

Tel : + 32 2 344 65 31

www.iotaproduction.be

GARANTIES DE DIFFUSION

DEAL MEMO

de : **MARJORIE VELLA**
DIRECTRICE ADJOINTE DES PROGRAMMES ET DIRECTRICE DES ACQUISITIONS
TEL. (00 33) 1 44 18 49 01
FAX. (00 33) 1 44 18 48 71

à : **ENRICA CAPRA**
TAG FILM

CC : **ISABELLE TRUC**
IOTA PRODUCTIONS

REF: MVA 20/12/2022E

date : 20/12/2022
nombre de pages: 5

Objet : *préachat du film « FANTÔMES DES PROFONDEURS » réalisé par Annick Ghijzelings*

Chère Madame,

Je vous confirme notre intérêt pour l'acquisition par TV5MONDE en préachat des droits de diffusion du film cité en objet.

Détails des conditions d'acquisition

1- Titre : FANTÔMES DES PROFONDEURS

- territoires : TV5 FBS (France COM, DROM, POM, TOM inclus, Belgique SUISSE, Monaco, Andorre Luxembourg), EUROPE NON FRANCOPHONE, AFRIQUE, ASIE, PACIFIQUE, ORIENT, Etats-Unis, AMERIQUE-LATINE-CARAIBES.

- droits :

- 1- Droits TV en clair et/ou payant pour FBS, EUROPE, AFRIQUE, ASIE, PACIFIQUE, ORIENT, Etats-Unis et AMERIQUE LATINE-CARAIBES
- droits non exclusifs, 5 diffusions

=> sur la chaîne de TV5MONDE FBS (France, -COM-DROM-POM-TOM inclus-, Belgique, Suisse) : pour une période de **18 (DIX-HUIT) mois**, qui débutera après la première diffusion du Film sur les signaux de la RTBF (Radio-Télévision Belge de la Communauté Française). Le Contractant s'engage à communiquer la date au plus tard 1 (UN) mois avant ladite diffusion. L'ouverture des droits devra intervenir au plus tôt le **premier jour du 22^{ème} (VINGT-DEUXIÈME) mois** ou du **29^{ème} (VINGT-NEUVIÈME) mois** à compter de la date de première sortie en salles en France ; ou si une déclaration auprès du CNC pour obtenir une dérogation de réduction du délai a été effectuée, débutera le **premier jour du 20^{ème} (VINGTIÈME) mois** à compter de la date de première sortie en salles en France, conformément aux dispositions de l'Arrêté du 25 janvier 2019, portant extension de l'accord pour le réaménagement de la chronologie des médias du 6 septembre 2018, modifié par avenant du 21 décembre 2018.

=> sur les chaînes de TV5MONDE Europe, TV5MONDE Afrique, TV5MONDE Maghreb-Orient, TV5MONDE Asie, TV5MONDE Pacifique, TV5MONDE Etats - Unis et TV5MONDE Amérique Latine Caraïbes : pour une période de 12 (DOUZE) mois, qui débutera le 1^{er} (PREMIER) jour du 12^{ème} (DOUZIEME) mois suivant la date de première sortie salle et ce, quel que soit le pays d'exploitation.

Les dates calendaires des fenêtres exactes de diffusion sur les chaînes de TV5MONDE seront précisées par courrier par Le Contractant à l'officialisation de la date effective de sortie en salle, quel que soit le pays d'exploitation et notamment la France.

- Supports :

Supports : Les chaînes de TV5MONDE sont diffusées, directement ou indirectement dans les offres de distributeurs tiers, selon toutes normes et tous formats de télédiffusion, en analogique ou en numérique, sur câble coaxial et/ou filaire et selon les techniques exploitées sur ce type de support (par exemple DSL, IPTV,...), sur satellite, sur les réseaux MMDS et hertziens en Afrique, en accès gratuit ou sur abonnement payant, à destination des hôtels, établissements d'enseignement, particuliers, immeubles d'habitation collective, transports collectifs, lieux publics et tous foyers et installations spécialement équipés pour recevoir les signaux correspondant. Des fonctionnalités de facilité de visionnage (telles que le start-over, time-shift, NPVR, multi-screen) sont susceptibles d'être proposées aux téléspectateurs dans le cadre de la diffusion des chaînes de TV5MONDE.

Ces supports peuvent être utilisés ensemble ou séparément, étant entendu que la chaîne peut également être reprise en simulcast pour être accessible à partir de tous réseaux de communication électronique destinés au public. En particulier, TV5MONDE informe le Contractant que compte-tenu du statut spécifique de TV5MONDE en tant qu'opérateur officiel de la Francophonie, certains Etats, souhaitant favoriser la diffusion la plus large de la chaîne, ont notamment établi dans leur législation des régimes de « must carry » en faveur de la chaîne.

Pour les besoins de la diffusion du film sur les territoires de l'Asie et de l'Orient, si certaines scènes doivent être supprimées, TV5MONDE demande la possibilité de le faire en accord avec La réalisatrice *Annick Ghijzelings*, ce qu'accepte également le contractant. (Remontage à la charge de TV5MONDE et Accès libre à la nouvelle version).

2/ Pour l'offre de "télévision de rattrapage" ("catch-up TV") de TV5MONDE :

- territoires : TV5MONDE FBS (COM, DROM, POM, TOM inclus), TV5MONDE Europe, TV5MONDE Afrique, TV5MONDE Maghreb-Orient, TV5MONDE Asie, TV5MONDE Pacifique, TV5MONDE Etats-Unis et TV5MONDE Amérique Latine Caraïbes (Liste des pays en annexe 1)

Territoires précisément définis pour chaque titre dans le tableau "annexe des droits par titre"

- Durée

- * Pour une période de 7 (sept) jours suivant chaque diffusion de l'œuvre audiovisuelle à l'antenne de la chaîne FBS,
- * Pour une période de 15 (quinze) jours suivant chaque diffusion de l'œuvre audiovisuelle à l'antenne de chaque autre chaîne.
- * Diffusions/consultations illimitées sur les chaînes détaillées sur l'annexe des droits par titre

- Supports :

L'offre de "télévision de rattrapage" de TV5MONDE est un service de média audiovisuel correspondant à une sélection de programmes, qui sont ou ont été diffusés à l'antenne de TV5MONDE et réunis sous le label TV5MONDE, consultables à la demande sans aucune contrepartie financière directe à la charge de l'utilisateur final pour accéder spécifiquement à l'un des programmes.

Cette offre propose de visionner les programmes à la demande individuellement ou dans une suite de programmes pré-ordonnés par TV5MONDE en boucle, diffusée en flux continu ou visionnable à la demande.

Cette offre est distribuée directement par TV5MONDE, tel que sur son site internet, ou indirectement par l'intermédiaire d'un opérateur de télédiffusion distribuant la chaîne, et peut être accessible à partir de tous réseaux de communication électronique destinée au public ou fermé, c'est-à-dire tous les systèmes de transmission de signaux par câble, par moyen optique ou par d'autres moyens électromagnétiques, comprenant les réseaux satellitaires, les réseaux terrestres fixes (avec commutation de circuits ou de paquets) et mobiles, les systèmes utilisant le réseau électrique, pour autant qu'ils servent à la transmission de signaux, quels que soient la norme et le format de télédiffusion utilisés.

TV5MONDE s'engage à ce que les programmes soient protégés et identifiés au moyen des solutions techniques reconnues disponibles sur le marché.

- Versions :

* Le Contractant s'engage à fournir le "Film" en version originale française, ou Version Originale partiellement sous-titrée en Français si le film est majoritairement et autorise TV5MONDE à sous-titrer le "Film", à ses frais, pour l'antenne de TV5MONDE, pour l'offre de "télévision de rattrapage" ("catch-up TV") de TV5MONDE

=> sur la chaîne TV5MONDE FBS : en allemand et en néerlandais,

=> sur la chaîne TV5MONDE Europe : en allemand, en suédois, en néerlandais, en polonais, en roumain, en russe, en danois, en grec, en turc, en espagnol, en portugais et en anglais,

=> sur la chaîne TV5MONDE Afrique : en anglais, en lingala, en swahili et en bambara,

=> sur la chaîne TV5MONDE Maghreb-Orient : en arabe,

=> sur la chaîne TV5MONDE Asie : en russe, en thaï, en mandarin, en japonais, en vietnamien, en coréen et en bahassa indonésien,

=> sur la chaîne de TV5MONDE Pacifique : en russe, en thaï, en mandarin, en japonais, en vietnamien, en coréen et en bahassa indonésien,

=> sur la chaîne TV5MONDE Etats-Unis : en anglais,

=> sur la chaîne TV5 Québec Canada : en anglais

=> sur la chaîne TV5MONDE Amérique Latine - Caraïbes : en anglais, en espagnol et en portugais.

3/ Pour l'offre de "vidéo à la demande" TV5MONDEplus :

- Territoires : Monde Canada Inclus (Liste des pays précisés en annexe 1bis)

- Droits : non exclusifs

- Durée :

* Pour une période de **18 (DIX-HUIT) mois** consécutifs, à compter du 1^{er} jour du 44^{ème} mois suivant la date de première sortie salle pour les territoires de la France (COM, DROM, POM, TOM inclus), Belgique et Suisse

* Pour une période de **18 (DIX-HUIT) mois** consécutifs, à compter du 12^{ème} mois après la sortie Salle de la fenêtre de droits sur les territoires correspondant à chaque autre chaîne de TV5MONDE.

- Nombre de diffusions :

=> diffusions / consultations illimitées, avec possibilité de téléchargement temporaire d'une durée limitée à 30 jours, et 3 (Trois) téléchargements grâce à un système de licence protégé par DRM répondant à l'état de l'art (à la date de signature des présentes, la solution retenue pour la plateforme TV5MONDEplus opérée par TV5MONDE est IRDETO).

- Supports :

La plateforme TV5MONDEplus est un service de médias audiovisuels à la demande correspondant à une sélection de programmes réunis sous le label TV5MONDE (ci-après ensemble les « Programmes »), consultables à la demande sans aucune contrepartie financière directe à la charge de l'utilisateur final pour accéder spécifiquement à l'un des Programmes. Cette offre propose les Programmes à la demande individuellement ou dans une suite de Programmes pré ordonnancés par TV5MONDE en boucle, diffusée en flux continu ou visionnable à la demande.

La plateforme TV5MONDEplus est distribuée directement par TV5MONDE, tel que sur le site internet de TV5MONDE et sous forme d'applications mobiles ou box opérateurs notamment, ou indirectement dans les offres de distributeurs et peut être accessible à partir de tous réseaux de communication électronique destiné au public ou fermé, c'est à dire tous les systèmes de transmission de signaux par câble, par moyen optique ou par d'autres moyens électromagnétiques, comprenant les réseaux satellitaires, les réseaux terrestres fixes (avec commutation de circuits ou de paquets) et mobiles, les systèmes utilisant le réseau électrique, pour autant qu'ils servent à la transmission de signaux, quels que soient la norme et le format de télédiffusion utilisés.

Il est en particulier précisé que pour le territoire du Canada l'offre de la plateforme TV5MONDEplus sera adaptée pour sa mise à disposition des utilisateurs par la société TV5 Québec Canada, notamment au sein du service de médias audiovisuels «TV5 UNIS».

TV5MONDE dispose de la faculté, à sa seule discrétion, de commercialiser tous les espaces publicitaires sur la plateforme TV5MONDEplus que ce soit sous la forme de vente d'espaces (bannières, parrainage, pré-rolls, post-rolls...) à des annonceurs tiers, dans le cadre d'échanges de visibilité, de prestations et/ou de marchandises avec tout tiers ou encore pour les besoins de la promotion de l'une de ses activités. Toutes les recettes générées par la vente d'espaces publicitaires seront conservées par TV5MONDE.

TV5MONDE gère l'ensemble des relations commerciales avec les distributeurs pour l'exploitation de la plateforme TV5MONDEplus.

La plateforme TV5MONDEplus a vocation à être accessible gratuitement pour tous les utilisateurs dans le monde entier notamment depuis internet (« OTT ») ou encore au moyen d'applications pour un usage sur les téléphones mobiles, sur les boxes des opérateurs ou sur les télévisions connectées. Toutefois, elle peut faire l'objet de géoblocage sur certains territoires en raison de restrictions réglementaires locales ou encore des conditions du marché imposant une mise à disposition à travers des offres de distribution de bouquets de chaînes de télévision ou de services de vidéos à la demande.

Lorsque la plateforme TV5MONDEplus est proposée au sein d'offres de distribution, TV5MONDE gère l'ensemble des relations commerciales avec les distributeurs pour l'exploitation de la plateforme TV5MONDEplus.

En tout état de cause, l'accès à la plateforme TV5MONDEplus ne fera pas l'objet d'un supplément de prix pour les abonnés aux offres du distributeur.

De même, il revient à TV5MONDE et aux distributeurs de déterminer selon leur politique éditoriale, les œuvres audiovisuelles qui seront présentes ou non dans la plateforme TV5MONDEplus au sein des offres des distributeurs.

TV5MONDE pourra utiliser l'œuvre audiovisuelle, en tout ou partie, en vue de réaliser ou faire réaliser des exercices pédagogiques qui pourront être exploités sur tous supports et en particulier sur les sites internet de TV5MONDE (www.tv5monde.com, www.apprendre.tv5monde.com, www.enseigner.tv5monde.com, ...) y compris par voie de téléchargement et mis à la disposition des réseaux culturels et pédagogiques (formateurs, apprenants et enseignants) de TV5MONDE dans le monde entier, et ce pendant la durée des droits accordés à TV5MONDE, et ce à des fins pédagogiques et non commerciales exclusivement.

TV5MONDE s'engage à ce que l'œuvre audiovisuelle soit protégée et identifiée au moyen de solutions techniques reconnues disponibles sur le marché, répondant à l'état de l'art en matière de protection, d'identification et de sécurité.

- Versions :

Le Contractant s'engage à fournir le "Film" en version originale française ou Version Originale sous-titrée en Français et autorise TV5MONDE à sous-titrer le "Film", à ses frais, pour l'offre de "vidéo à la demande TV5MONDEplus": en français, en allemand en néerlandais, en suédois, en polonais, en roumain, en danois, en grec, en russe, en turc, en espagnol, en portugais en anglais, en lingala, en swahili, en bambara, en arabe, en mandarin, en thaï, en vietnamien, en coréen, en japonais et en bahassa indonésien.

Génériques et promotion :

1/ Le Contractant remettra à TV5MONDE la rédaction du générique de début et de fin qui vérifiera la conformité de la mention de son nom au générique du début (et de fin. Le contractant s'engage à insérer dans les génériques de début et de fin de l'œuvre cinématographique la phrase suivante « Avec la participation de TV5MONDE », au même titre et rang que les autres partenaires diffuseurs coproducteurs.

2/ Le Contractant s'engage à insérer le logo "TV5MONDE", tel que fourni, dans tous les supports promotionnels liés au "Film" (affiches, affichettes, cartons d'invitation, flyers, dossiers de presse,...)

Le contractant autorise TV5MONDE à diffuser, dans le cadre du contrat et à titre promotionnel, sur ses antennes et sur son site internet ainsi que sur les sites internet des opérateurs avec lesquels TV5 a conclu des accords, des extraits de cette œuvre cinématographique, sous forme de bandes annonces. La durée de ces extraits ne peut être supérieure à 3 minutes.

- matériel de diffusion : BETA OU FICHER HD en prêt aux normes PAD appliquées à TV5MONDE

- Prix : 42 000 euros HT (QUARANTE DEUX MILLE euros).

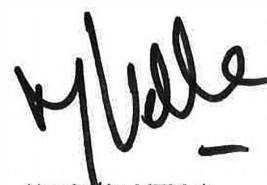
- paiement : sur présentation, par vous même d'une facture, TV5 effectuera le paiement selon l'échéancier suivant :
- 50% à la date de signature du contrat
- 25% à la date de visionnage du montage final
- 25% dans les 30 jours après que le master livré par le contractant aura été vérifié, reconnu en parfait état et accepté par TV5.

(Il est entendu que notre engagement ne deviendra ferme et définitif qu'à la signature du contrat par les deux parties).

Je vous remercie de nous retourner si elle vous convient cette proposition datée, signée et revêtue de la mention "Bon pour accord", et de nous communiquer les informations répertoriées en pièce jointe, le plus rapidement possible afin que nous établissions le contrat.

Restant à votre disposition et dans l'attente je vous prie de croire Chère Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.


Enrica CAPRA
TAG FILM


Marjorie VELLA
TV5MONDE



Natacha Hostyn <natacha@iotaproduction.com>

" Les fantômes des profondeurs" - confirmation coproduction avec la RTBF

1 message

Isabelle Truc <isabelle@iotaproduction.com>

12 décembre 2022 à 21:17

À : Annick Ghijzelings <annick.ghijzelings@gmail.com>, Natacha Hostyn <natacha@iotaproduction.com>, Enrica Capra <direction@tagfilm.fr>

Pour information.

Bises,

Isabelle

Début du message réexpédié :

De: Annick LERNOUD <alr@rtbf.be>

Objet: Les fantômes des profondeurs

Date: 12 décembre 2022 à 13:02:51 UTC+1

À: Isabelle Truc <isabelle@iotaproduction.com>

Cc: Karine VYVERMANS <kv@rtbf.be>

Chère Isabelle,

Suite à votre défense en Pitching de « Les fantômes des profondeurs », j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons retenu votre projet pour une coproduction de 30.000€.
Nous avons été séduit par l'écriture, la maîtrise qu'Annick a de son sujet, et le propos utile du film pour l'humanité, qui résonne fort dans notre époque actuelle.
La prochaine étape est la présentation du projet à la Direction.
Bien cordialement,
Annick

Annick Lernoud

Chargée de Coproductions

Secteur Documentaires alr@rtbf.be • Tél: +3227374280 • 52 Bd Reyers, 1044 Bruxelles • 07M29 • Boîte: BRR077



Le présent email ne constitue pas une offre ou un accord juridiquement contraignant, seule la signature d'un document écrit par un représentant habilité de la RTBF pourra caractériser un engagement juridiquement contraignant. Les informations contenues dans ce courriel sont strictement confidentielles et réservées à l'usage de la ou des personnes(s) identifiée(s) comme destinataire(s). Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le supprimer et d'avertir immédiatement son expéditeur. L'usage des informations contenues dans ce message ou les documents qui y sont attachés est interdit. Merci
Nothing in this communication shall constitute a legally binding offer or agreement. A legally offer or agreement may only be set forth in a writing manually executed on behalf of the RTBF by an authorized officer. This email may be confidential or privileged. If you received this communication by mistake, please don't forward it to anyone else, please erase all copies and attachments, and please let me know that it went to the wrong person. The use of the information contained in this message or the documents attached to it is prohibited. Thanks.

Les informations contenues dans ce courrier électronique ou cette télécopie sont confidentielles et sont protégées, le cas échéant, par des droits de propriété intellectuelle.

Elles sont destinées à l'usage exclusif de son destinataire. La personne qui reçoit ce courrier électronique ou cette télécopie alors qu'elle n'en est pas le

destinataire, est avisée qu'il lui est interdit d'en divulguer ou d'en reproduire le contenu. Elle est priée d'en informer l'expéditeur et de détruire le document.

IOTA PRODUCTION

7 Clos des Pommiers

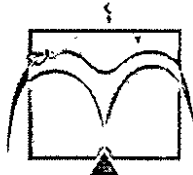
1310 La Hulpe

Belgium

Tel : + 32 2 344 65 31

www.iotaproduction.be

STATUT AU MONITEUR BELGE



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Ré

Mo
b

13000012

BRUXELLES

18 DEC. 2012
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/01/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise :
Dénomination(en entier) : **MAGELLAN FILMS**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : avenue Félix Marchal, 31 - 1030 Schaerbeek
(adresse complète)**Objet(s) de l'acte : CONSTITUTION - NOMINATION**

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-François POELMAN, Notaire à Schaerbeek, le 17 décembre 2012, que :

Monsieur Samuel FELLER, domicilié à 1030 Schaerbeek, avenue Félix Marchal, 31.

A décidé de constituer une société privée à responsabilité limitée sous la dénomination " MAGELLAN FILMS " dont le siège social est établi à 1030 Schaerbeek, avenue Félix Marchal, 31, au capital social de dix-huit mille six cents Euros représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, qui sont souscrites en espèces et au pair par le comparant.

Le comparant déclare et reconnaît :

I. que toutes les parts ont été souscrites en numéraire et ont été libérées à concurrence de deux/tiers; que Monsieur Samuel FELLER doit encore libérer la somme de 6.200,00 €.

(...)

Il arrête les statuts de la société comme suit :

Article 1.

La société revêt la forme de société privée à responsabilité limitée.

Elle est dénommée " MAGELLAN FILMS "

Article 2.

Le siège social de la société est établi à 1030 Schaerbeek, avenue Félix Marchal, 31.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du gérant. Des dépôts et succursales pourront être établis partout où le gérant le jugera utile.

Article 3 - Objet.

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son propre compte, pour le compte de tiers ou en participation :

- Le développement, l'écriture, la production, la coproduction, la réalisation, la postproduction, la recherche de financement et le financement de toutes œuvres audiovisuelles, cinématographiques et/ou multimédia en tous formats, sur tous supports ;

- La commercialisation, la distribution, l'édition, la diffusion et de façon générale l'exploitation de telles œuvres audiovisuelles, cinématographiques et/ou multimédia en tous formats, sur tous supports, par tous modes et procédés connus ou à découvrir, tant en Belgique qu'à l'étranger, à quelque fin que ce soit ;

- La réalisation et l'exploitation de campagnes de communication et promotionnelles, l'organisation d'événements, d'expositions, de séminaires, de cours et de manifestations de toutes natures en relation avec ses activités ;

- Toutes prestations de services, et en particulier, l'organisation, la gestion, l'ingénierie et les études, le mentorat, la formation, le conseil et l'assistance destinés aux entreprises industrielles, commerciales, de services ou autres, dans le secteur artistique (production audiovisuelle, édition littéraire, édition et production musicale et autres secteurs artistiques et culturels), ainsi que la vente et l'achat de tous les droits d'auteur ;

- Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement, d'une part à l'enregistrement, l'éclairage, la régie technique et la prise de son en studio ou en direct, quel que soit le support utilisé, de toutes œuvres audiovisuelles et de tous artistes et de tous spectacles généralement quelconques, ainsi que la production, la postproduction, la commercialisation sous toutes formes de ces enregistrements et d'autre part à l'organisation, la création, la conception, la gestion de toutes manifestations audiovisuelles généralement quelconques, publiques ou privées, campagnes publicitaires ou de relations publiques, films d'entreprises et institutionnels faisant appel aux techniques de l'audiovisuel ;

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

- La mise à disposition, le prêt, la location, la prise en location de personnel et/ou de matériel généralement quelconque et en particulier tout le matériel de type audiovisuel et informatique et tout l'équipement logistique, installations et/ou espaces de tournages que nécessite la réalisation des opérations de production, de postproduction et de commercialisation de toutes œuvres audiovisuelles et plus généralement artistiques, ainsi que l'achat, la vente en gros et au détail, le financement, l'importation, l'exportation, la représentation et le courtage dudit matériel, dans le cadre des opérations dont question ci-dessous ;

- Toutes autres activités de production et d'édition dans les secteurs artistiques (édition littéraire, édition et production musicale et autres secteurs artistiques), didactique, publicitaire, informatique et Internet ; toute activités commerciales et promotionnelles y relatives, ainsi que la fourniture de biens et la prestation de services en rapport direct avec lesdites activités, et de manière générale toutes activités en rapport avec l'audiovisuel et les secteurs artistique, didactique, Internet et informatique ;

- La détention de participations, notamment dans des sociétés actives dans le secteur de la distribution, du financement et de la production audiovisuelle et cinématographique,

- La contribution à la constitution et au développement de sociétés, en ce compris les sociétés dans lesquelles elle détient des participations, par voie d'apports, de fusions, de souscriptions ou d'investissements généralement quelconques, par l'acceptation de mandats d'administrateur et par la gestion d'entreprises. La gestion d'entreprises comprend notamment toutes les activités de conseil et d'assistance en matière de stratégie, la prestation de tous services administratifs et techniques ou tout autre type d'activité pouvant favoriser directement cette gestion,

- La réalisation d'opérations mobilières et immobilières généralement quelconques, en ce compris l'achat, la vente, l'échange, la prise à bail ou en emphytéose, la location et la gérance de tous biens immobiliers de quelque nature qu'ils soient, l'exécution de travaux de rénovation et de transformation d'immeubles ainsi que la maintenance d'immeubles.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut réaliser son objet en Belgique ou à l'étranger, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraissent les mieux appropriées.

Elle peut, sans que la désignation qui suit soit limitative, acquérir, aliéner, prendre et donner en location tous immeubles et fonds de commerce, créer, acquérir et céder tous brevets, licences, marques de fabrique et de commerce, exercer les fonctions d'administrateur et de liquidateur dans d'autres sociétés, et s'intéresser de toutes manières dans toutes sociétés et entreprises avant un objet similaire, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le sien ou constituer pour elle une source ou un débouché.

(...)

Article 5.

Le capital social a été fixé à dix-huit mille six cents Euros représenté par cent parts sociales sans désignation de valeur nominale, numérotée de 1 à 100 libérées chacune à concurrence de deux/tiers, soit au total douze mille quatre cents euros.

(...)

Article 8.

La société sera administrée par un gérant ou plusieurs gérants.

La durée de leurs fonctions n'est pas limitée.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances ainsi que pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Il a de ce chef la signature sociale. En cas de pluralité de gérants, ils pourront agir ensemble ou séparément.

C'est l'assemblée qui, à la simple majorité des voix, déterminera le montant des rémunérations fixes et proportionnelles qui seront allouées au gérant et portées aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

Le gérant peut, dans ses rapports avec les tiers, se faire représenter, sous sa responsabilité, par des mandataires de son choix, pourvu que ces pouvoirs ne soient pas généraux.

L'assemblée peut en outre déléguer la gestion commerciale et ou technique à toute personne de son choix.

Article 9.

L'assemblée générale des associés aura lieu de plein droit au siège social ou en tout autre lieu à désigner dans les convocations le premier lundi des mois de juin à dix-huit heures.

(...)

Article 10.

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

(...)

Article 11.

Le bénéfice net de la société sera affecté comme suit:

cinq pour cent à la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci atteigne un/dixième du capital social ;

le solde sera à la disposition de l'assemblée qui, sur proposition de la gérance décidera de son affectation à la majorité simple des voix.

Article 12.

La société est dissoute dans les cas prévus par la loi.

Elle pourra l'être par décision de l'assemblée générale.

Volet B - Suite

En cas de dissolution, la liquidation s'opérera par les soins de la gérance, à moins que l'assemblée des associés ne désigne un ou plusieurs liquidateurs dont elle fixera les pouvoirs et les émoluments.

Le solde favorable de la liquidation, après paiement des dettes et des charges de la société, sera partagé entre les associés suivant le nombre de leurs parts respectives.

Article 13.

(...)

DISPOSITIONS FINALES ET/OU TRANSITOIRES.

A. (...)

B. Premier exercice social.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille treize.

C. Première assemblée générale.

La première assemblée générale ordinaire se réunira en deux mille quatorze.

D. (...)

E. Gérant.

Le constituant décide de ne nommer qu'un seul gérant et désigne en cette qualité et pour une durée indéterminée

Monsieur Samuel FELLER, prénommé, qui accepte.

Son mandat sera à titre gratuit ou onéreux sur base d'une décision de l'assemblée générale.

F. Siège d'exploitation

Le gérant décide de fixer un siège d'exploitation à l'adresse suivante : Rue du Maitrank, 109 à 6700 Arlon

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Délivré avant enregistrement uniquement en vue du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

J.F. POELMAN, Notaire

Déposé en même temps:

- expédition de l'acte

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Organigramme **MAGELLAN FILMS** - Numéro d'entreprise BE 0508.502.605

Magellan Films n'est ni directement ni indirectement liée ou associée à d'autres sociétés. Magellan Films est détenue à 100% par Samuel Feller son gérant.

Samuel Feller, gérant de Magellan films (Registre national : 69.10.30-127.07), n'est ni directement ni indirectement liée ou associée à d'autres sociétés. Samuel Feller ne détient aucune action dans une autre société.

Cette déclaration est sincère et véridique.

☆

magellan
FILMS

Bruxelles le 14/2/2023

Pour la société Magellan Films
Samuel Feller
Gérant

BILAN COMPTABLE

2022-20281185	0508502605	2021	EUR	22.18.19	m87-f	09/08/2022	12		M-app 1
---------------	------------	------	-----	----------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **MAGELLAN FILMS**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse : AVENUE FELIX MARCHAL

N° : 31

Boîte :

Code postal : 1030

Commune : Schaerbeek

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0508.502.605

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

18-12-2012

Ce dépôt concerne :



les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

06-06-2022



les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.1.3, M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 11, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

FELLER Samuel

Réalisateur, Producteur

Avenue Louis Lepoutre 70

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2012-12-18

Fin de mandat :

Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	831.255	833.387
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	827.001	827.388
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	4.253	5.999
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	4.253	5.999
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	745.579	627.199
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	371.005	405.556
Créances commerciales		40	199.567	273.714
Autres créances		41	171.438	131.842
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	345.672	214.338
Comptes de régularisation		490/1	28.901	7.305
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.576.833	1.460.586

Ann.

Codes	Exercice	Exercice précédent
10/15	<u>21.370</u>	<u>20.237</u>
10/11	12.400	12.400
110		
111	12.400	12.400
12		
13	1.860	1.860
130/1	1.860	1.860
1311	1.860	1.860
1312		
1313		
1319		
132		
133		
14	7.110	5.977
15		
19		
16		
160/5		
160		
161		
162		
163		
164/5		
168		

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Apport

Disponible

Indisponible

Plus-values de réévaluation

Réserves

Réserves indisponibles

Réserves statutairement indisponibles

Acquisition d'actions propres

Soutien financier

Autres

Réserves immunisées

Réserves disponibles

Bénéfice (Perte) reporté(e)

(+)/(-)

Subsides en capital

Avance aux associés sur la répartition de l'actif net

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Provisions pour risques et charges

Pensions et obligations similaires

Charges fiscales

Grosses réparations et gros entretien

Obligations environnementales

Autres risques et charges

Impôts différés

Ann.

Codes	Exercice	Exercice précédent
17/49	<u>1.555.463</u>	<u>1.440.349</u>
17		
170/4		
172/3		
174/0		
175		
176		
178/9		
42/48	181.229	281.539
42		
43		
430/8		
439		
44	180.615	281.539
440/4	180.615	281.539
441		
46		
45	614	
450/3	614	
454/9		
47/48		
492/3	1.374.234	1.158.810
10/49	1.576.833	1.460.586

DETTES

Dettes à plus d'un an

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées
Autres emprunts

Dettes commerciales
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Dettes à un an au plus

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Etablissements de crédit
Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs
Effets à payer

Acomptes sur commandes
Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts
Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Comptes de régularisation
TOTAL DU PASSIF

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	417.472	324.054
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	389.676	300.319
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	868	348
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	26.927	23.387
Produits financiers				
Produits financiers récurrents		75/76B	50	312
Dont: subsides en capital et en intérêts		75	50	312
Produits financiers non récurrents		753		103
		76B		
Charges financières		65/66B	25.844	23.066
Charges financières récurrentes		65	25.844	23.066
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	1.133	632
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	1.133	632
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	1.133	632

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	7.110	5.977
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	1.133	632
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	5.977	5.344
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	7.110	5.977
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	1.882.518
8029	387.544	
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	2.270.062	
8129P	XXXXXXXXXX	1.055.130
8079	387.931	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	1.443.061	
(21)	827.001	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	16.601
8169		
8179		
(+)/(-) 8189		
8199	16.601	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
(+)/(-) 8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	10.602
8279	1.746	
8289		
8299		
8309		
(+)/(-) 8319		
8329	12.348	
(22/27)	4.253	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 1919 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :
Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :
et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnées ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles ..	A	NR	25.00 - 50.00	25.00 - 50.00
3. Bâtiments industriels, admini- stratifs ou commerciaux *				
4. Installations, machines et outillage *				
5. Matériel roulant *				
6. Matériel de bureau et mobilier *	L	NR	20.00 - 33.33	20.00 - 33.33
7. Autres immobilisations corp. * ..				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR
- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :
4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [xxxxxxx] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [xxxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en EUR au cours de clôture.

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Les écarts de conversion par position de devise sont actés au compte de résultats lorsqu'ils représentent des charges. Les produits latents ne sont pas comptabilisés.

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Bruxelles, le 14/2/2023

Déclaration sur l'honneur liée à une demande à la Direction générale de la Coopération au développement (DGD)

Je soussignée, Samuel Feller, administrateur et producteur de la société MAGELLAN FILMS SRL, dûment habilitée à représenter cette dernière :

- précise qu'aucun membre du Conseil d'administration n'est membre du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement ou des cellules stratégiques ;
- déclare que toutes les informations contenues dans les formulaires de demande sont authentiques, correctes et complètes ;
- autorise la DGD à effectuer toutes les vérifications, enquêtes et contrôles qu'elle estime nécessaires au traitement de ce dossier ;
- m'engage à fournir à la DGD toutes les informations et pièces justificatives nécessaires.

Cordialement,



Samuel Feller
Producteur

LETTRE DE LA BANQUE

Customer Data Management & Closures

ING Client Services Namur

Rue Godefroid, 54

5000 Namur

Votre contact: Lolos, H. (Hélène)

Tél. 02/738.83.62 - Fax 081/425.428

Namur, 3 novembre 2020

N. réf.DBS/CI/CDM/BCSI/LH/20-11/ 11961082-85

V. réf.

ATTESTATION

La banque ING BELGIUM S.A., avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles, déclare que le compte numéro :

IBAN	BE76 3631 1360 2295
BICCODE (SWIFT)	BBRU-BE-BB-010

est inscrit dans ses livres au nom de:

MAGELLAN FILMS SPRL
AV FELIX MARCHAL 31
1030 BRUXELLES

Numéro d'entreprise : 0508.502.605

Hélène Lolos
Customer Data Management & ClosuresFlore Faes
Customer Data Management & Closures

CURRICULUM VITAE

Magellan Films est une société de production indépendante basée à Bruxelles. Fondée par Samuel Feller, Magellan Films est impliquée dans le développement et la production de documentaires, courts métrages et longs métrages.

Magellan Films vise à encourager et soutenir des cinéastes passionnés. Les films ont été sélectionnés dans les grands festivals internationaux et nominés aux Oscars, European Film Awards, César, Magritte et Ensors.

Magellan Films a produit et coproduit une quarantaine de films, fictions et documentaires, avec la France, la Suisse, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Grèce, dont *Where is Anne Frank* d'Ari Folman, qui était en sélection officielle au Festival de Cannes 2021.

Coproduction (non exhaustif)

En développement

- *Marcel et Monsieur Pagnol* de Sylvain Chomet, long métrage d'animation, What the prod, Onyx, Walking the dog, Bidibul productions.
- *Territoire sauvage* de Samuel Feller, long métrage, Thank You & Good Night productions, Iris Productions, Virginie Films.

En production

- *This is my moment* de Lieven Corthouts, documentaire, Cassette for Timescapes.
- *Noor* de Jérôme le Maire, Iota production.

Terminé

- *Les silencieux* de Basile Vuillemin, court métrage, Blue Hour Films, Imaginastudio.
- *Where is Anne Frank* de Ari Folman, long métrage animation, Purple Whale Films, Samsa Film, Walking the dog, 2021.
- *Cherchez la femme de Julie Gavras et Mathieu Decarli*, série animation, Zadig Productions, Les Films du Bilboquet et Iota Production.
- *Juste un mouvement* de Vincent Meessen, documentaire, Thank You & Good Night productions, 2021.
- *Chroma* de Jean-Laurent Chautems, long métrage, Saga Film, P.S. Productions, 2021.
- *All-In de Volkan Üce*, documentaire, Halal, Cassette for Timescapes, 2021.
- *Tailor* de Sonia Liza Kenterman, long métrage, Elemag Pictures, Made in Germany, Iota Production, 2020.
- *Une jeunesse sauvage* de Frédéric Carpentier, long métrage, Madeleine Films, 2019.
- *The Last Male on Earth* de Floor van der Meulen, documentaire, Een van de jongens, Timescapes, 2019.
- *Mitra* de Jorge León, documentaire, Thank You & Good Night productions, 2018.
- *Burning out* de Jérôme le Maire, documentaire, AT-Production, 2016.
- *No Man Is an Island* de Tim De Keersmaecker, documentaire, Timescapes, 2016.
- *The Invisible City: Kakuma* de Lieven Corthouts, documentaire, Timescapes, 2015.
- *Keeper* de Guillaume Senez, long métrage, Iota production 2015.
- *Forêt* de Samuel Feller, court métrage, Madeleine Films, 2014.
- *Le chant de la mer* de Tomm Moore, long métrage animation, The Big Farm, 2014.
- *Albertine* de Alexis van Stratum, court métrage, Leila Films, 2014.
- *Passagers* de Samuel Feller, court métrage, Pétrouchka Films, 2010.

Après des études de sciences et de philosophie, Annick Ghijzelings publie plusieurs essais et récits. En 2003, elle réalise *LE JARDIN*, une adaptation de l'un de ses livres, et depuis se consacre au cinéma. Son travail l'emmène de l'Afrique à l'Amérique latine et à l'Océanie où elle réalise, entre autres, *TERRE TERRA TERRAE* en 2008, *THE VERY MINUTE* en 2010, *27 FOIS LE TEMPS* en 2016 et *MA'OH! NUI, AU CŒUR DE L'OCEAN MON PAYS* en 2018. Son nouveau film *LES FANTÔMES DES PROFONDEURS*, qui navigue entre la Méditerranée et l'Atlantique, tisse une réflexion autour de notre conception de l'identité.

A la fois politiques et poétiques, ses films transgressent les frontières de genre (documentaire/fiction) pour proposer, à travers une écriture hybride, un déplacement du regard et de la pensée qui révèle des dimensions du réel qui, sans cela, seraient demeurées invisibles.

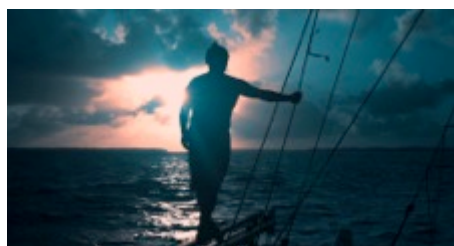
WEB : <https://annickghijzelings.wixsite.com/annick-ghijzelings>



Les fantômes des profondeurs

LM doc en développement, IOTA PRODUCTION, FWB, CTM, Scam Belgique, Brouillon d'un rêve

En Martinique, une rencontre entre une prêtresse vaudou, un vieux conteur créole, un combattant qui danse, un volcan qui se réveille et un marin sauveteur, vient interroger nos identités – d'humains, de citoyens – dans un monde globalisé et infiniment relié.



Ma'ohi Nui, au cœur de l'océan mon pays

2018, documentaire, 112', Iota Production, CBA, FWB

Le long la piste de l'aéroport international de Tahiti se trouve le quartier du Flamboyant. Là se montre un autre visage d'une colonisation contemporaine née des 30 années d'essais nucléaires français en Polynésie. Là se montre aussi l'élan vital d'un peuple qui tente de ne pas s'oublier et qui silencieusement cherche le chemin de l'indépendance.



27 fois le temps

2016, documentaire, 73', Traces asbl, FWB, CBA, BONK

Ancré en Polynésie, ce film vagabond traverse les frontières et les siècles pour explorer le temps. Surgissent une constellation d'histoires mêlant les sciences d'aujourd'hui et les mythes d'hier, la politique et la poésie, les rêves et l'histoire. Il se pourrait qu'à la fin du voyage, le temps ne soit plus du tout ce qu'il semble être.



The very minute, unfinished 1 > 7

2010, expérimental, 37', Traces asbl, FWB

Une fresque en 7 fragments filmée entre l'Afrique et l'Europe. Là où les chemins du deuil et de la solitude croisent les chemins de l'exil, le film explore l'idée de la disparition, de l'absence et de la survivance.



Terre terra terrae

2008, documentaire, 50' - Need, Gsara, FWB

Une machine agricole traverse la planète. Dans ces milliers de kilomètres, c'est un monde qui se donne à voir, une réflexion sur le temps, sur les gestes qui nous nourrissent, sur l'inquiétude, sur les paysans, sur ceux qui restent et sur ceux qui partent.



Avant de partir

2009, documentaire, 20' - Traces asbl, CBA, Gsara

C'est l'histoire d'une vingtaine d'enfants et d'une dernière journée à passer ensemble avant de se quitter. C'est l'histoire d'une petite phrase de Truffaut qui dit que quand on est enfant, c'est toujours la première fois. C'est l'histoire d'une première séparation.



Nous trois

2008, CM expérimental 4' - Traces asbl, Gsara

Si c'était un mot, on dirait incertitude. Si c'était une image, on y verrait la lumière. Si c'était une voix, ce serait celle d'une femme. Si c'était une histoire, ce serait une histoire d'amour, un fragment de vie à trois dans un lieu indéfini, dans un temps fuyant.



Matin calme

2004, CM fiction 14' - 35 mm - Need Productions, Lumière, FWB, VAF

Une mise en scène du silence pour raconter un homme et une femme qui se sont aimés, qui ne s'aiment plus, qui ne savent plus le dire et qui se déchirent encore au milieu de leur appartement défait et envahi par les déménageurs qui emportent les caisses.



Le jardin

2003, CM fiction 18' - 35 mm - Transat, WIP, FWB

Un jardin. Un tableau abandonné contre un mur un soir d'été. Les quatre saisons d'une année. Une tablée d'artistes qui tentent d'échapper à la solitude et au temps qui passe. Et rien ne se passe, que le temps justement. Pourtant quelque chose arrive, quelque chose de léger, de fluide, d'impalpable.



Tag Film, société par actions simplifiée au capital social de 45.000 euros, a été fondée en mai 2019 à Paris dans le 11^e comme résultat de la longue expérience de travail commun d'**Isabelle Truc** et d'**Enrica Capra**, deux productrices européennes à succès qui ont aligné, chacune dans son CV, des dizaines de productions d'une grande exigence intellectuelle et artistique, sélectionnées dans les plus grands festivals et distribuées dans le monde entier.

La mission de Tag est d'affirmer avec force, dès ses premiers pas, une vision du cinéma et de l'audiovisuel comme rencontre fructueuse et stimulante entre des talents - et leur vision du monde - et le public, qui est de moins en moins un récepteur passif et dont les orientations et recherches rentrent de plus en plus dans la conception des œuvres.

Parmi les premiers titres de Tag Film, citons le long-métrage documentaire de Patric Jean en phase de finition, et dont le titre '**La mesure des choses**' annonce une réflexion sur notre trouble époque, nourrie de références à la culture antique du pourtour méditerranéen.

Également en production, pour ARTE GEIE et RTBF, et après le grand succès de 'Tous allergiques ?', le deuxième volet de l'enquête de Patrizia Marani sur l'impact des polluants chimiques dans l'alimentation humaine. Le focus porte cette fois sur les intolérances au gluten, et '**Gluten, l'ennemi public**' s'annonce comme la suite idéale du premier volet diffusé dans plus de 30 pays.

Aussi en développement, en collaboration avec Nick Ware, '**La zone grise**', essai documentaire sur la pensée de Primo Levi, un travail signé par la talentueuse réalisatrice israélienne Tamar Tal qui explore les risques d'une recrudescence de l'intolérance et de l'aveuglement envers les minorités dans nos sociétés de plus en plus écrasées par une redoutable acquiescence éthique.

Aux frontières entre documentaire historique et animation, nous produisons également le projet '**Un siècle si court**', portant sur l'aventure de la Société des Nations. Ce projet est développé en coproduction internationale avec des partenaires prestigieux, comme ZDF ARTE et Gebrueder Beetz, et avec Vivement Lundi comme possible partenaire artistique français.

D'autres projets de documentaires destinés aux chaînes de télévision sont également en écriture et en préparation, sur des sujets aussi divers que la PMA, le lobby de l'amiante ou les soins aux orphelins en Amérique du Sud.

Tag est actuellement engagée, à l'aide de ses consultants spécialisés, dans la recherche et le développement de projets de long-métrages de fiction portés par des jeunes talents français, un secteur sur lequel la société mise beaucoup et qui, dans la stratégie à moyen terme de Tag, devrait occuper une place d'importance.

QUELQUES PRODUCTIONS RECENTES DE ENRICA CAPRA AU SEIN DE GRAFFITI FILM

One More Jump, 80', 2019, de Emanuele Gerosa

Sélection en concours international Festa del Cinema di Roma 2019, section Alice nella Città

Country for Old Men, 76', 2018, de Pietro Jona et Stefano Cravero

Trieste Film Festival 2018, Taormina Film Festival 2018, «Rete degli Spettatori» 2018, Euganea Film Festival 2018, PerSo Film Festival 2018, David di Donatello 2019

Un Autre Moi, 83', 2016, de Claudio Casazza

Festival dei Popoli 2016 (Compétition internationale), « Mese del Documentario », Ischia Film Festival 2017, Trieste Film Festival Festival del Cinema Europeo di Lecce, Sciacca Film Festival, Napoli.

«Thy Father's Chain», 73', 2015, de Antonio Tibaldi et Alex Lora

DocuDays UA 2016, Euganea Film Festival 2017, gLocal Film Festival 2018, sélectionné a True/False Film Fest 2016, Thessaloniki Documentary Film Festival 2016, Belfast International Film Festival 2016, Docs Against Gravity Warsaw 2016, Documenta Madrid 2016, DocAviv International Film Festival 2016, Open City Docs Fest 2016 – London, Biografilm 2016 - International Celebration of Lives

«Poussière mortelle – Le grand procès de l'amiante », 84', 2011, de Andrea Prandstraller et Niccolò Bruna

Cinemambiente Intl Film Festival – Torino ; Baghdad Intl Film Festival 2012 ; Festival International Cinemambiente de Rio de Janeiro ; Prix David de Donatello 2011 ; sélectionné au FICA – Rio de Janeiro ; Euganea Film Festival – Monselice ; Festival du Cinéma Italien d'Annecy – France ; EcoFest Oradea – Romania ; This Human World Film Festival – Vienna ; Vatavarasi Intl Film Festival – New Delhi ; DocsBarcelona International Film Festival – Espagne ; FICiP Buenos Aires – Argentina ; Le Voci dell'Inchiesta – Pordenone ; Galway Film Fleadh 2012 – Irlande ; FICMA 2012 – Barcelone ; DocPoint 2013 – Helsinki et Tallinn ; Minneapolis St. Paul International film Festival 2013 – USA.

QUELQUES PRODUCTIONS RECENTES DE ISABELLE TRUC AU SEIN DE IOTA PRODUCTION

Nos Batailles long métrage de fiction de Guillaume Senez, 2018, avec Romain Duris, Laetitia Dosch, Laure Calamy, Lucie Debay.

Sélectionné à la Semaine de la critique de Cannes 2018 et une trentaine d'autres festivals / Nominé dans deux catégories aux Césars

Mao'hi Nui, au coeur de l'océan mon pays, Long métrage documentaire de Annick Ghijzelings, 113 min, 2018

Sélectionné au Festival de Berlin 2018 – section NATIVE, BEFF Barent 2018 RUSSIA, Taiwan International Documentary Film Festival, KRAKOW Film Festival, WAIROA Film Festival 2018 NEW ZEALAND, VFF Valetta Film Festival 2018 MALTA, PARNU International Film, IFFA MACAO International Film Festival, DOKUFEST, etc

Lettre à Théo, Long métrage documentaire de Elodie Lélou, 63 min, 2018

Sélectionné au Festival DOK Leipzig 2018, Cinemamed 2018, Rotterdam 2019 et Hot Docs 2019, Thessaloniki International Film Festival 2019, etc

Oleg, Long métrage de fiction de Juris Kursietis, –90' - 2019

Sélectionné à la quinzaine des réalisateurs - Cannes 2019, Prix National BRIFF 2019

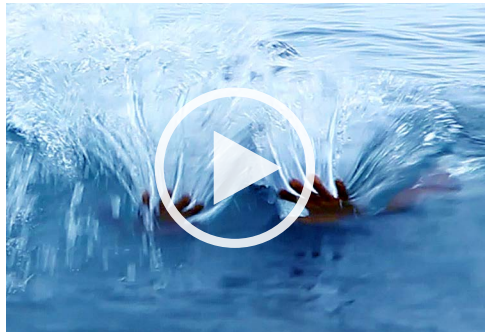
Overseas, Long métrage documentaire de Sung-A Yoon, 90 min, 2019

Sélectionné au Locarno Film Festival 2019 (Cineasti del presente), Camden IFF 2019, Message to Mann IFF 2019, Busan IFF 2019, BFI London 2019, Hamptons IFF 2019, Warsaw IFF 2019, RIDM 2019, IDFA 2019, etc

LES FANTÔMES DES PROFONDEURS

TEASER (5 MIN)

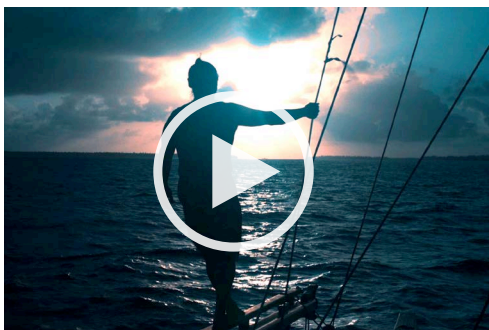
<https://vimeo.com/551837484/d351d3f550>



MA'OHI NUI, AU COEUR DE L'OCÉAN MON PAYS (FILM PRÉCEDENT)

BANDE-ANNONCE (3 MIN)

<https://vimeo.com/236382087>



LE FILM ENTIER (113 MIN)

<https://vimeo.com/216824289>



Mot de passe : cba1793

REFERENCES DE PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES

Magellans Films a coproduit les longs métrages documentaires suivant :

ALL-IN de Volkan Üce, coproduction avec Timescapes.

Budget: 495.398 euros

VAF, Canvas, Media, Fonds Pascal Decroos, Tax Shelter, CCA (Onomatopée)

Sortie: Hotdocs (avril 2021)

THE INVISIBLE CITY: KAKUMA de Lieven Corthouts, coproduction avec Timescapes.

Budget: 368.426 euros

VAF, VRT, Screen Flanders, Fonds Pascal Decroos, Media, Bertha-Britdocs, Tax shelter

Sortie: Avril 2016

DOCUMENT UNIQUE DE MARCHÉ EUROPÉEN

Document unique de marché européen (DUME)

Partie I: Informations concernant la procédure de passation et de marché et le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice

Identité de l'acheteur

Nom officiel:

Pays:

Belgique

Informations relatives à la procédure de passation de marché

Type de procédure:

Non précisé

Titre:

-

Brève description:

-

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice (le cas échéant):

-

Partie II: Informations concernant l'opérateur économique

Informations concernant l'opérateur économique

Nom:

Magellan Films

Rue et numéro:

Avenue Felix Marchal 31

Code postal:

1030

Ville:

Bruxelles

Pays:

Belgique

Adresse internet (adresse web) (le cas échéant):

<https://www.magellanfilms.be/>

Adresse électronique:

samuel@magellanfilms.be

Téléphone:

+32494130243

Personne ou personnes de contact:

Samuel Feller

Numéro de TVA (le cas échéant):

BE 0508.502.605

En l'absence de numéro de TVA, veuillez indiquer un autre numéro d'identification national, le cas échéant et s'il y a lieu

-

L'opérateur économique est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise?

☒ Oui

☐ Non

Uniquement dans le cas où le marché est réservé: l'opérateur économique est-il un atelier protégé, une «entreprise sociale» ou prévoit-il l'exécution du marché dans le cadre de programmes d'emplois protégés?

☐ Oui

☒ Non

Le cas échéant, l'opérateur économique est-il inscrit sur une liste officielle d'opérateurs économiques agréés ou est-il muni d'un certificat équivalent [par exemple dans le cadre d'un système national de (pré)qualification]?

☐ Oui

☒ Non

- Veuillez en plus introduire les informations manquantes dans la partie IV, sections A, B, C ou D selon le cas UNIQUEMENT si cela est demandé dans l'avis ou les documents de marché pertinents:

e) L'opérateur économique sera-t-il en mesure de fournir un certificat en ce qui concerne le paiement des cotisations de sécurité sociale et des impôts et taxes ou de fournir des informations permettant au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice de l'obtenir directement en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement?

☒ Oui

☐ Non

Si les documents pertinents sont disponibles par voie électronique, veuillez indiquer:

ONSS

L'opérateur économique participe-t-il à la procédure de passation de marché avec d'autres?

☐ Oui

☒ Non

S'il y a lieu, indiquez le ou les lots que l'opérateur économique souhaite soumettre à la procédure de passation de marché:

-

B. Informations relatives aux représentants de l'opérateur économique #1

- Le cas échéant, veuillez indiquer les nom(s) et adresse(s) de la (/des) personne(s) habilitée(s) à représenter l'opérateur économique aux fins de la présente procédure de passation de marché:

Prénom

Samuel

Nom

Feller

Date de naissance

-

Lieu de naissance

Arlon

Rue et numéro:

Rue de la Victoire 107

Code postal:

1060

Ville:

Bruxelles

Pays:

Belgique

Adresse électronique:

samuel@magellanfilms.be

Téléphone:

+32494130243

Fonction/agissant en qualité de:

Administrateur / Producteur

Le cas échéant, veuillez fournir des informations détaillées sur la représentation (forme, étendue, finalité, etc.):

-

C. Informations relatives au recours aux capacités d'autres entités

L'opérateur économique a-t-il recours aux capacités d'autres entités pour satisfaire aux critères de sélection figurant dans la partie IV et aux critères et règles figurant (le cas échéant) dans la partie V ci-dessous?

☐ Oui

☒ Non

D: Informations relatives aux sous-contractants aux capacités desquels l'opérateur économique n'a pas recours.

- (Section à remplir uniquement si ces informations sont explicitement demandées par le pouvoir adjudicateur ou par l'entité adjudicatrice.)

L'opérateur économique a-t-il l'intention de sous-traiter une partie du contrat à des tiers?

☐ Oui

☒ Non

- Si le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice demande explicitement ces informations en plus de celles visées à la partie I, veuillez communiquer les informations demandées dans les sections A et B de cette partie et de la partie III pour chacun des (catégories de) sous-traitants concernés.

Partie III: Motifs d'exclusion

A. Motifs liés à des condamnations pénales

L'article 57, paragraphe 1, de la directive 2014/24/UE définit les motifs d'exclusion suivants

Participation à une organisation criminelle

L'opérateur économique lui-même ou toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou détenant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein ont-ils fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif pour participation à une organisation criminelle, cette condamnation ayant été prononcée il n'y a pas plus de cinq ans ou comportant une période d'exclusion encore applicable fixée directement dans la sentence? Telle que définie à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée (JO L 300 du 11.11.2008, p. 42).

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?

☐ Oui

☒ Non

Corruption

L'opérateur économique lui-même ou toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou détenant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein ont-ils fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif pour corruption, cette condamnation ayant été prononcée il n'y a pas plus de cinq ans ou comportant une période d'exclusion encore applicable fixée directement dans la sentence? Telle que définie à l'article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des États membres de l'Union européenne (JO C 195 du 25.6.1997, p. 1) et à l'article 2, paragraphe 1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la lutte contre la corruption dans le secteur privé

(JO L 192 du 31.7.2003, p. 54). Ce motif d'exclusion comprend également la corruption telle que définie dans le droit interne de l'État membre du pouvoir adjudicateur (entité adjudicatrice) ou de l'opérateur économique.

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?

☐ Oui

☒ Non

Fraude

L'opérateur économique lui-même ou toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou détenant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein ont-ils fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif pour fraude, cette condamnation ayant été prononcée il n'y a pas plus de cinq ans ou comportant une période d'exclusion encore applicable fixée directement dans la sentence? Au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes (JO C 316 du 27.11.1995, p. 48).

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?

☐ Oui

☒ Non

Infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes

L'opérateur économique lui-même ou toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou détenant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein ont-ils fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif pour infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes, cette condamnation ayant été prononcée il n'y a pas plus de cinq ans ou comportant une période d'exclusion encore

applicable fixée directement dans la sentence? Telles que définies aux articles 1er et 3 de la décision cadre du Conseil du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme (JO L 164 du 22.6.2002, p. 3). Ce motif d'exclusion comprend également le fait d'inciter à commettre une infraction, de se rendre complice d'une infraction ou de tenter de commettre une infraction, tel que visé à l'article 4 de ladite décision-cadre.

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?

☐ Oui

☒ Non

Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme

L'opérateur économique lui-même ou toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou détenant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein ont-ils fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif pour blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, cette condamnation ayant été prononcée il n'y a pas plus de cinq ans ou comportant une période d'exclusion encore applicable fixée directement dans la sentence? Tels que définis à l'article 1er de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (JO L 309 du 25.11.2005, p. 15).

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?

☐ Oui

☒ Non

Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains

L'opérateur économique lui-même ou toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou détenant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein ont-ils fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif pour travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains, cette condamnation ayant été prononcée il n'y a pas plus de cinq ans ou comportant une période d'exclusion encore applicable fixée directement dans la sentence? Telles que définies à l'article 2 de la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et remplaçant la décision-cadre 2002/629/JAI du Conseil (JO L 101 du 15.4.2011, p. 1).

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?

☐ Oui

☒ Non

B. Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale

L'article 57, paragraphe 2, de la directive 2014/24/UE définit les motifs d'exclusion suivants

Paiement d'impôts et taxes

L'opérateur économique a-t-il manqué à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes, tant dans le pays où il est établi que dans l'État membre du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice s'il diffère de son pays d'établissement?

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?

☐ Oui

☒ Non

Païement de cotisations de sécurité sociale

L'opérateur économique a-t-il manqué à ses obligations relatives au paiement de cotisations de sécurité sociale, tant dans le pays où il est établi que dans l'État membre du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice s'il diffère de son pays d'établissement?

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?

☐ Oui

☒ Non

C. Motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle

L'article 57, paragraphe 4, de la directive 2014/24/UE définit les motifs d'exclusion suivants

Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental

L'opérateur économique a-t-il, à sa connaissance, manqué à ses obligations dans le domaine du droit environnemental? Telles que visées aux fins du présent marché dans le droit national, dans l'avis pertinent ou dans les documents de marché ou à l'article 18, paragraphe 2, de la directive 2014/24/UE.

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social

L'opérateur économique a-t-il, à sa connaissance, manqué à ses obligations dans le domaine du droit social? Telles que visées aux fins du présent marché dans le droit national, dans l'avis pertinent ou dans les documents de marché ou à l'article 18, paragraphe 2, de la directive 2014/24/UE.

Votre réponse?

- ☐ Oui
☒ Non
-

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail

L'opérateur économique a-t-il, à sa connaissance, manqué à ses obligations dans le domaine du droit du travail? Telles que visées aux fins du présent marché dans le droit national, dans l'avis pertinent ou dans les documents de marché ou à l'article 18, paragraphe 2, de la directive 2014/24/UE.

Votre réponse?

- ☐ Oui
☒ Non
-

Faillite

L'opérateur économique est-il en faillite ?

Votre réponse?

- ☐ Oui
☒ Non

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?

- ☐ Oui
☒ Non
-

Insolvabilité

L'opérateur économique est-il en liquidation judiciaire ?

Votre réponse?

- ☐ Oui
☒ Non

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?

- ☐ Oui
☒ Non
-

Concordat préventif

L'opérateur économique a-t-il passé un accord avec ses créanciers ?

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?

☐ Oui

☒ Non

Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale

L'opérateur économique est-il dans une situation similaire à un cas de faillite en vertu du droit et de la réglementation nationale ?

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?

☐ Oui

☒ Non

Biens administrés par un liquidateur

Les actifs de l'opérateur économique sont-ils gérés par un administrateur ou par une instance judiciaire ?

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?

☐ Oui

☒ Non

État de cessation d'activités

Les activités économiques de l'opérateur ont-elles été suspendues ?

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?

☐ Oui

☒ Non

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence

L'opérateur économique a-t-il conclu des accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence?

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Coupable d'une faute professionnelle grave

L'opérateur économique est-il coupable d'une faute professionnelle grave? Le cas échéant, voir les définitions données dans la législation nationale, l'avis pertinent ou les documents de marché.

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché

L'opérateur économique a-t-il connaissance d'un conflit d'intérêt, tel que visé dans la législation nationale, l'avis pertinent ou les documents de marché, créé par sa participation à la procédure de passation de marché?

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Association directe ou indirecte à la préparation de cette procédure de passation de marché

L'opérateur économique, ou une entreprise qui lui est liée, a-t-il/elle conseillé le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, ou été autrement associé(e) à la préparation de la procédure de passation de marché?

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Résiliation, dommages et intérêts ou autres sanctions comparables

L'opérateur économique a-t-il fait l'objet d'une résiliation d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec une entité adjudicatrice ou d'une concession antérieure, ou de dommages et intérêts ou d'une autre sanction comparable dans le cadre de ce marché ou de cette concession antérieur(e)?

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Coupable de fausses déclarations, dissimulation d'informations, incapacité de présenter les documents requis et obtention d'informations confidentielles sur cette procédure

L'opérateur économique s'est-il trouvé dans l'une des situations suivantes:

- a) il s'est rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection;
- b) il a caché ces informations;
- c) il n'a pas été en mesure de présenter sans délai les documents justificatifs requis par un pouvoir adjudicateur ou une entité adjudicatrice et;
- d) il a entrepris d'influencer indûment le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation de marché, ni de fournir par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution?

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

D. Motifs d'exclusion purement nationaux

Les motifs d'exclusion purement nationaux qui sont précisés dans l'avis pertinent ou dans les documents de marché s'appliquent-ils?

Motifs d'exclusion purement nationaux

Autres motifs d'exclusion pouvant être prévus par le droit interne de l'État membre du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice. Les motifs d'exclusion purement nationaux qui sont précisés dans l'avis pertinent ou dans les documents de marché s'appliquent-ils?

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?

☐ Oui

☒ Non

Partie IV: Critères de sélection

a: Indication globale pour tous les critères de sélection

En ce qui concerne les critères de sélection, l'opérateur économique déclare que

Il satisfait à tous les critères de sélection exigés

Votre réponse?

☒ Oui

☐ Non

Terminer

Partie V: Réduction du nombre de candidats qualifiés

L'opérateur économique déclare que:

Il respecte de la manière suivante les critères ou règles objectifs et non discriminatoires à appliquer pour limiter le nombre de candidats: Dans le cas où certains certificats ou autres formes de pièces justificatives sont exigés, veuillez indiquer pour chacun d'entre eux si l'opérateur économique est en possession des documents requis:

Si certains de ces certificats ou formes de pièces justificatives sont disponibles par voie électronique, veuillez indiquer pour chacun d'entre eux:

Votre réponse?

☐ Oui

☒ Non

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?

☐ Oui

☒ Non

Partie VI: Déclarations finales

Les opérateurs économiques déclarent sur l'honneur que les informations fournies dans les parties II à V ci-dessus sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration. Les opérateurs économiques déclarent formellement être en mesure, sur demande et sans tarder, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

- a) le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que l'opérateur économique ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante; ou
- b) à partir du 18 octobre 2018 au plus tard (en fonction de la transposition en droit national de l'article 59, paragraphe 5, deuxième alinéa, de la directive 2014/24/UE), le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice est déjà en possession des documents concernés.

L'opérateur économique consent formellement à ce que le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice figurant à la partie I ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans les parties III et IV du présent document

unique de marché européen aux fins de la procédure de passation de marché mentionnée dans la partie I.

Date, lieu et, lorsque cela est requis ou nécessaire, signature(s):

Date

14-02-2023

Localisation

Bruxelles

Signature



Samuel Feller